

## Budget Primitif de la Ville pour 1990

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 16 octobre 1989, vous avez eu la possibilité de faire connaître vos observations et suggestions se rapportant au Budget Primitif de la Ville pour 1990. Les priorités et les axes directeurs de l'action municipale avaient été définis à cette occasion.

La phase d'élaboration budgétaire touche à sa fin puisque nous sommes réunis pour examiner et nous prononcer sur le projet de budget qui vous a été transmis. Cet examen et ce vote porteront non seulement sur le budget principal, le plus important par son volume et directement influencé par l'évolution des contributions locales mais également sur les 4 budgets annexes (Eaux, Assainissement, Forêts, Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées) qui ensemble, constituent le budget général de la Ville.

Au cours de la séance de ce soir, nous voterons également les taux des impôts locaux pour 1990.

Conformément à la réglementation, diverses décisions se rapportant au budget de 1990 ont été prises par notre Conseil Municipal au cours des précédentes semaines. Ces décisions portaient sur la fixation des différents tarifs et redevances (Conseil Municipal du 18 décembre 1989), sur le versement partiel de subventions et participations ainsi que sur le vote de crédits d'investissement devant permettre la poursuite des travaux en cours (Conseils Municipaux des 15 janvier et 5 février 1990).

La Commission du Budget s'est réunie le 9 février. Une nouvelle réunion de cette commission, ouverte à l'ensemble du Conseil Municipal, s'est tenue le 27 février au cours de laquelle ont été examinés les différents documents qui vous ont été adressés et qui comprenaient, outre ce rapport :

### **Pour le Budget Principal :**

- les balances générales de recettes et dépenses,
- les principales recettes,
- la liste des investissements prévus en 1990,
- la répartition des crédits par délégation et par secteur d'activités,
- la liste des participations et subventions versées,
- un dossier fiscal se rapportant au vote des taux.

### **Pour les budgets annexes :**

- les comptes détaillés de ces 4 budgets,
- ainsi que diverses statistiques relatives au personnel permanent de la Ville et du CCAS.

Je vous invite maintenant à prendre connaissance du bilan global de l'action menée en 1989.

## **Bilan de l'action municipale en 1989**

### **I - Personnel communal**

#### **- Les effectifs**

Dans le cadre de la politique de diminution de la masse salariale, le processus de réduction progressive des emplois a donné en 1989, des résultats plus significatifs que les années précédentes. En effet, alors que 21 emplois avaient été supprimés en 1986, 24 en 1987, 6 en 1988, 29 emplois à temps complet l'ont été en 1989. A ce dernier nombre, il convient d'ajouter les 3 postes et demi à temps complet d'attaché de groupe.

La procédure employée est la même que précédemment : non remplacement des emplois libérés à l'occasion de départs des services municipaux, sans licenciement ni privatisation, une réduction rapide et autoritaire des effectifs étant difficilement conciliable avec la nécessaire obligation de maintenir, voire d'améliorer les services rendus aux usagers.

### **- Formation du personnel**

Depuis de nombreuses années et notamment depuis 1979, un accent particulier a été mis sur la formation du personnel par la mise sur pied d'un règlement formation et d'une commission spécialisée afin de permettre à l'ensemble du personnel de préparer des concours et de se perfectionner ou encore pour sa formation personnelle. Cet effort a été rendu nécessaire par le souci constant de l'administration d'améliorer la qualité du service public et la demande de plus en plus pressante des agents pour parfaire leurs connaissances.

Cet effort s'est amplifié en 1986 avec l'élaboration d'un plan de formation plusieurs fois réactualisé en 1987, 1988 et 1989 notamment ces deux dernières années pour y inclure la bureautique et la comptabilité analytique.

C'est ainsi que la formation est passée de 24 567 heures pour 461 agents en 1985 - 1986, à 40 017 heures pour 1 046 agents en 1988 - 1989.

### **- Amélioration de la qualité du service**

Le Service du Nettoyement a vu ses moyens matériels améliorés par l'abandon du dépôt du centre-ville au profit d'un nouveau dépôt fonctionnel, sis avenue Gaulard, qui permet de regrouper sur un même site plusieurs activités et par le remplacement d'un dépôt vétuste par un bâtiment neuf aux Chaprais.

L'organisation du travail et les horaires de l'ensemble du personnel ont été modifiés pour permettre une utilisation plus rationnelle des potentiels humains et mécaniques.

Ces modifications permettront d'assurer une action plus efficace et un meilleur service à la population.

### **- Le management participatif**

Si les résultats de l'année 1988 avaient pu permettre de la qualifier d'année des groupes de réflexion, le bilan établi à la fin de l'année 1989 est tout à fait satisfaisant et prometteur d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services de la Ville et du CCAS et des prestations offertes à la population.

Ainsi, fin décembre 1989, 338 agents volontaires se sont déjà mobilisés sur des thèmes concrets de réflexion et ont proposé des améliorations dans les domaines les plus divers allant de la communication interne à l'organisation des activités, en passant par le choix des matériels et ce, à travers 22 groupes de réflexion (14 à la Ville et 8 au CCAS) répartis dans 24 secteurs d'activités différents, qui ont traité 18 thèmes.

Dix groupes ont achevé leurs travaux à ce jour et les propositions d'amélioration sont appliquées ou en cours d'application pour 7 d'entre eux : État-Civil, Espaces Verts, Conseil en Économie Sociale et Familiale, Aides Ménagères, Gardiens de Musées, Courrier, Ordures Ménagères.

Démarche participative et communication interne sont étroitement liées car elles s'inscrivent dans la politique de gestion des ressources humaines. A cet effet, un groupe de travail comprenant des représentants de l'administration et des agents volontaires a fonctionné depuis le début de l'année 1989. Deux cents agents ont été interrogés pour préciser leur attente et permettre à l'administration de définir les grands axes d'une réelle communication interne à la dimension humaine, culturelle, opérationnelle, fonctionnelle et institutionnelle ; des actions en ce sens seront menées en 1990.

### **- Fonction Publique Territoriale**

Suite à la loi du 13 juillet 1987 modifiant la loi statutaire du 26 janvier 1984, après les 380 agents administratifs intégrés dans leurs nouveaux cadres d'emploi en 1988, une deuxième série de parution de cadres d'emplois techniques B et C a permis l'intégration en 1989, à compter des 1<sup>er</sup> juin 1988 et 1<sup>er</sup> janvier 1989, après consultation de la Commission Paritaire, d'environ 1 700 agents.

### **- Organisation structurelle et hiérarchique des services municipaux**

Une révision générale de la liste des emplois permanents et de l'organisation structurelle et hiérarchique des services a été lancée au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 1989. Elle a été soumise à la délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 5 février 1990. Elle permettra, dès 1990, de mieux adapter les services aux besoins fonctionnels de la Ville.

## **II - Communication**

L'année 1989 a permis à Besançon d'accroître sensiblement sa notoriété globale.

### **Actions générales**

#### **- Événements**

Les deux principaux événements furent l'organisation des Championnats d'Europe de Dirigeables en septembre, avec des retombées médiatiques considérables et l'inauguration du réseau câblé pour lequel le Service Communication s'est investi largement en particulier pour la négociation des accords collectifs et pour la réflexion sur le canal local. Le Service Communication a participé, en outre, à la création mondiale musicale de «Mestral» en janvier, au spectacle Roméo et Juliette au Square Castan, à la campagne Besançon Non Fumeur, au stand de la Ville à la Foire et aux nombreux événements organisés par l'ENSMM.

#### **- Achats d'espaces**

De la revue de la Chambre de Commerce Franco-Suisse où une double page fut consacrée à la présentation économique de Besançon sur le thème «entre voisins on se comprend» (janvier 1989) au journal «Le Monde» en décembre avec une page réalisée sur le thème «l'Avenir se lève à l'Est, c'est à Besançon» pour aider les entreprises à recruter des cadres supérieurs, de nombreux achats d'espaces ont été réalisés dans des revues locales, régionales et nationales.

Deux campagnes ont été réalisées à la radio sur RTL pour faire connaître «MSTel» et «PEDIATEL».

Des affiches, des brochures, des chemises ont été réalisées sur différents thèmes ainsi qu'un guide des associations.

#### **- Objets promotionnels**

Tee-shirts, casquettes, autocollants, porte-clefs, valisettes, badges, posters... ont été largement diffusés en 1989.

### **Actions du CIAM**

Le CIAM a accueilli 14 000 personnes en quête d'informations tout au long de l'année 1989. Il a participé à l'édition du guide «l'Indispensable» et a organisé une permanence «impôts» pour aider les personnes en difficulté à remplir leur déclaration. De nouvelles fiches d'information ont été largement diffusées.

### **- Télématique**

«Bisontel» a développé de nouvelles rubriques dont la plus importante «MSTel» a connu un grand succès. De nouvelles affiches, de nouveaux dépliants présentent l'ensemble des rubriques contenues et hébergées dans Bisontel dont l'équipe collabore au projet câble.

Au total, 80 000 personnes se sont branchées en 1989 sur Bisontel.

Enfin, l'ensemble des actions engagées depuis 1986 a fait l'objet d'une plaquette intitulée «1 000 jours de communication» largement diffusée à l'extérieur.

Deux prix sont venus récompenser en 1989 l'activité du service :

- 2<sup>ème</sup> prix «CAP COM» à Valence en septembre,

- 1<sup>er</sup> prix à Grasse en novembre, décerné par les Secrétaires Généraux et les Directeurs Généraux des collectivités territoriales.

Plus généralement, 1989 restera l'année des places d'honneur pour Besançon dans différents classements dans le prolongement des lauriers reçus en 1988 avec la première place au classement des villes du Centre-Est pour son dynamisme économique «TERTIEL», la 8<sup>ème</sup> place dans «l'Expansion» pour la gestion (outils) et la 1<sup>ère</sup> place des villes les mieux gérées (réalisations).

### **III - Relations Extérieures - Coopération Intercommunale**

Le Services Relations Extérieures a été créé en juin 1989 et rassemble les activités du Service Coopération Intercommunale (auparavant dépendant du Secrétariat Général) et du Service des Jumelages (rattaché jusqu'alors au Cabinet du Maire). Le chargé de mission qui s'occupait auparavant des relations avec la périphérie au sein du Cabinet fait également partie de ce nouveau service.

Les missions dévolues à la délégation portent à la fois sur l'agglomération, la Région, la France, l'Europe et «l'International».

Les actions menées en 1989, peuvent être répertoriées sous trois rubriques :

- la coopération intercommunale,
- les relations avec l'étranger,
- les communications.

#### **1. La coopération intercommunale au niveau de l'agglomération**

Les opérations les plus marquantes de l'année 1989 ont été l'engagement d'une procédure de révision du POS intercommunal par le Syndicat de Besançon-Thise-Chalezeule et la volonté de relancer la commercialisation de la zone industrielle de Besançon-Chemaudin.

Le Programme d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) de l'Agglomération Bisontine a été engagé : le PACT, qui a pour but, à travers une démarche de coopération intercommunale, de faire de l'agglomération bisontine un pôle dynamique et de conforter son rôle de capitale régionale, a permis de jeter les bases d'une véritable coopération avec la périphérie.

Un groupe de pilotage qui comprend : des représentants de l'État, de la Région, du Département du Doubs, de 6 communes périphériques et de la Ville de Besançon a été constitué à l'automne et a depuis lors tenu plusieurs réunions.

Il a été décidé de confier une étude de diagnostic socio-économique au Cabinet ACEIF Bourgogne/Franche-Comté (délibération du Conseil Municipal du 18 décembre) qui s'est adjoint la

compétence du cabinet parisien «Images et Villes» pour travailler sur la manière dont l'agglomération est perçue et sur la place qu'elle occupe en Europe.

## **2. Les relations avec l'étranger**

Sur le plan international, les activités ont été les suivantes :

\* **L'Association des Jumelages** a accordé des soutiens financiers aux échanges intervenus au niveau des lycées, clubs sportifs, associations.

\* En ce qui concerne le **jumelage-coopération avec Douroula au Burkina-Faso**, 1989 a vu l'achèvement de la construction d'un groupe scolaire comprenant 3 classes. De plus, une seconde plantation portant sur 1 000 arbres a été réalisée, ce qui porte à 3 ha de surface de terrain récupéré sur une zone stérile.

### **\* Besançon et Fribourg en Brisgau (RFA)**

Rencontre à Fribourg entre les élus et les responsables des services culturel et relations extérieures pour examiner les possibilités d'échanges sur le plan culturel, universitaire et économique.

### **\* Besançon et Huddersfield (Angleterre)**

Accueil du Maire d'Huddersfield. Contact pris entre les deux conservatoires de musique afin d'organiser des échanges réguliers d'orchestres de jeunes.

### **\* Besançon et Kalinine (URSS)**

Déplacement d'une délégation bisontine en juin 1989 à Kalinine pour prendre contact avec les autorités et mettre au point un projet de coopération économique.

### **\* Besançon et la Roumanie**

La Ville de Besançon s'est associée à la campagne de lutte contre la politique de destruction des villages roumains en parrainant le village de Parva situé au nord de la Roumanie, dans la région de Bistrita-Nasaud.

Lors du soulèvement du peuple roumain intervenu fin décembre, la Ville et le collectif mis en place avec une dizaine de communes ont coordonné les diverses actions de soutien (collecte et transport de médicaments, denrées alimentaires, vêtements, etc.).

## **3. Les communications**

La question des transports en commun dans l'agglomération a nécessité le recours à un cabinet extérieur pour réaliser une étude sur les besoins et les possibilités de mise en place d'un réseau. Ce dossier est suivi conjointement avec le Conseil Général du Doubs, les communes concernées et les services techniques municipaux. Les résultats de l'enquête devraient être connus au cours du premier semestre 1990.

Le projet de TGV Rhin-Rhône intéressant au premier chef la Ville de Besançon, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à l'association qui s'est créée à cet effet.

Sur le plan des voies de communication, la Ville a décidé également de faire partie de l'association constituée pour la réalisation du contournement-desserte de Besançon par la RN 57 qui doit relier l'autoroute A 36 à cette nationale en passant par les Montboucons, Planoise et Beure.

Le 17 octobre 1989, une réunion à laquelle des représentants de 40 communes ont participé, a permis de présenter le projet qui a reçu un écho très favorable.

## **IV - Organisation - Informatique**

L'année 1989 a été largement consacrée à la mise en place des nouveaux programmes de gestion financière.

Différentes études concernant le suivi des pannes, la gestion de la Mutuelle, la comptabilité analytique, la cartographie, l'informatisation de l'Office du Tourisme, ont été réalisées et devraient devenir opérationnelles en 1990.

De nombreuses améliorations et compléments ont été réalisés sur les applications existantes : gestion du personnel, état-civil, restaurants scolaires, suivi des associations, Conservatoire de Musique, Urbanisme, Usine d'Incinération, Bibliothèque, Mission Locale...

La fin de l'année 1989 a vu l'installation d'un nouvel ordinateur COMPAREX 7/75 en remplacement des deux ordinateurs IBM 43xx et l'utilisation de nouveaux disques (mémoire semi-conducteur, cache).

Ces évolutions et l'installation d'un nouveau contrôleur de réseau ont entraîné le changement complet du système d'exploitation.

Les équipements bureautiques se sont poursuivis sur l'ensemble des secteurs, et ont permis la généralisation de l'échange électronique de documents entre les services.

## **V - Enseignement et activités périscolaires**

### ***- Instruction Publique***

Les écoles maternelles qui accueillent un grand nombre de petits ont été dotées d'une heure supplémentaire quotidienne d'agent de service (ASEM).

Du matériel pédagogique nécessaire au bon déroulement de l'expérimentation de l'enseignement d'une langue vivante étrangère en primaire a été acquis.

1989 a vu également la mise en place d'actions de soutien et d'accompagnement scolaires en faveur des élèves de CP et CE1 en difficultés.

Ces actions concernent 29 écoles primaires sur les 48 écoles de Besançon. Chaque groupe de soutien comprend moins de 10 élèves et moins de 15 élèves pour les actions d'accompagnement. Les intervenants instituteurs sont de l'ordre de 46 et 3 viennent du monde associatif.

Par ailleurs, la MPT des Clairs-Soleils, la MJC de Palente et le Secours Catholique mènent des actions de soutien à domicile.

### ***- Restaurants Scolaires***

Afin de faire face à la progression constante du nombre de nos jeunes convives, 4 nouveaux restaurants ont été ouverts à la rentrée scolaire de septembre 1989 :

- école des Montboucons,
- école Rivotte maternelle,
- école Jean Macé préfabriqué,
- école Bregille Plateau.

4 restaurants ont été entièrement réaménagés et leur capacité d'accueil a été augmentée :

- école Bourgogne,
- école de la Madeleine,

- école des Sapins,
- école de Fontaine Ecu.

74 restaurants scolaires sont actuellement en service ; toutes les écoles publiques de la Ville sont équipées désormais sur place ou à proximité d'une salle à manger.

A la fin de l'année 1989, 5 405 enfants étaient inscrits contre 5 115 l'an dernier à la même date, soit une augmentation de + 5,87 %.

42 % des enfants scolarisés dans les écoles primaires et maternelles publiques déjeunent le midi dans un restaurant scolaire.

De plus, depuis le 5 septembre dernier, notre service fournit quotidiennement une cinquantaine de repas au restaurant de l'école de la commune de Thise. Ces repas sont facturés 16,50 F l'unité.

### **- Caisse des Écoles**

Plus de 1 650 enfants ont fréquenté cet été les centres de loisirs organisés par la Caisse des Écoles. Cette activité représente près de 23 500 journées, soit une augmentation de plus de 6 % de la fréquentation par rapport à l'été dernier.

Le budget 1989 affecté aux centres de loisirs dépasse les 2 000 000 F.

Plus de 1 300 bourses, d'un montant total de 850 000 F, ont été accordées aux parents dont les enfants ont séjourné dans une colonie, un camp de vacances ou un placement familial.

## **VI - Action Sociale**

Comme dans toutes les villes de France, l'activité du CCAS a été dominée pendant l'année 1989 par la mise en place du **revenu minimum d'insertion**, institué par la loi du 1<sup>er</sup> décembre 1988. Le problème particulier posé à Besançon consistait à négocier, dans les meilleures conditions possibles, le passage de la réglementation locale au Minimum Social Garanti à celle du Revenu Minimum d'Insertion, moins avantageux financièrement pour les bénéficiaires. **L'AMIL** (Allocation Municipale d'Insertion par le Logement), instituée par le Conseil d'Administration du CCAS le 13 septembre, avec l'accord de la Municipalité, permet aux bénéficiaires de réduire à 10 % la part que les plus démunis ont à prélever sur leurs ressources, pour régler leurs frais de logement. Elle met l'accent sur l'effort que la Ville entend consentir pour assurer à toute personne un logement convenable, préalable indispensable à toute insertion.

Plusieurs groupes de travail constitués dès après les élections du printemps, comprenant outre les administrateurs et le personnel du CCAS, des personnes qualifiées venant des associations ont été invités entre mai et novembre, à reprendre chacun des grands secteurs d'activités et à définir les orientations qui conduiront les interventions de la Ville dans le secteur social pour les 5 années à venir. Les options ont porté essentiellement sur 3 secteurs d'activité :

**- le Centre des Handicapés au Travail** : développement de l'insertion dans le milieu ordinaire de travail :

- \* avec un premier essai -assez unique en France- consistant dans le placement d'une équipe de 12 handicapés dans une usine à Mamirolle,
- \* avec l'organisation de deux stages de formation spécifique aux handicapés,
- \* avec la mise en place d'une EPSR (Equipe de Préparation et de Suite au Reclassement) dont le but est d'assurer le suivi, jusqu'à leur insertion dans le travail, des handicapés passés en COTOREP.

- **les familles** : l'option a été prise de passer entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales, un Contrat Enfance dont le but est, après l'achèvement du contrat crèche, qui a porté à 1 020 places la capacité d'accueil en crèches et haltes, d'étendre et d'améliorer les services destinés aux enfants de moins de 6 ans (accueil des enfants handicapés, extension des activités éducatives).

Deux dossiers importants ont été repris en compte par le service :

\* *relogement des habitants de la Cité de l'Escale* dont 12 logements sur les 32 existants ont déjà été libérés par des familles recueillies par les logeurs publics, l'Office Municipal principalement. Dans le courant de l'année 1990, tous les habitants de cette cité qui prenaient un peu plus chaque année l'aspect d'un ghetto, devraient avoir retrouvé en ville un logement mieux adaptés à leurs besoins et à leurs désirs.

\* *restructuration du Centre Nord Africain* : repris au printemps avec détermination, ce dossier difficile permettra aux 106 personnes qui sont encore hébergées dans les lieux, d'être dans un premier temps, installées dans des conditions décentes en attendant de s'intégrer peu à peu dans le tissu urbain.

- **les personnes âgées** : l'important programme de réhabilitation des logements-foyers entrepris en 1988 avec les habitants de Clairs-Soleils se poursuit avec les ensembles de la Terrasse et des Cèdres, pour se terminer en 1992 avec les Hortensias et les Lilas. L'heure est maintenant à la réflexion portant sur la réalisation éventuelle d'une cuisine centrale capable de préparer les 1 100 repas servis chaque jour dans les logements-foyers, les foyers-restaurants, à domicile et aussi dans les crèches.

## **VII - Formation - Emploi des Jeunes - CBJ**

### **- En matière de formation**

\* élaboration d'un projet d'observatoire de l'emploi et de la formation. Mise en forme des premiers outils d'investigation (questionnaires),

\* résiliation de la convention entre la Ville et l'ACEREP pour le fonctionnement du CMFIP (fermeture de cette structure en décembre 1989),

\* étude en vue de la modernisation de la Mission Locale (recherche de locaux, aspects techniques et financiers),

\* suivi du projet de développement de l'APP (recherche de locaux, intégration de nouveaux outils pédagogiques et de nouveaux publics).

### **- En matière d'emploi**

\* gestion immobilière de la pépinière «Point + Entreprises»,

\* extension des locaux-pépinière (achat à la SEDD : 100 m<sup>2</sup>, location à la SAFC : 124 m<sup>2</sup>),

\* suivi de l'animation du dispositif d'aide à la création d'entreprises (relations avec le GIE, avec l'ADED),

\* préparation du DSQ Palente-Orchamps et suivi des études préalables (GIE, FJT, MJC).

### **- Conseil Bisontin des Jeunes**

Le bilan 1989 du CBJ impose un bref retour en arrière. Après un vote en assemblée plénière, les jeunes élus pour l'année 1987-1988 ont souhaité que leur mandat soit prolongé d'une année supplémentaire. L'équipe élue en 1987-1988 a donc été reconduite en 1988-1989. Son action a porté essentiellement sur trois thèmes : participation aux manifestations du Bicentenaire, enquête en liaison avec le Service Jumelages sur le mode de vie, les activités scolaires, les loisirs... des jeunes dans les villes jumelées, travail avec l'Atelier Permanent d'Initiation à l'Environnement Urbain.

De nouvelles élections ont eu lieu durant le mois de janvier 1990 et les commissions vont se mettre en place.

## **VIII - Sports**

### **1. Animation sportive**

Le bilan 1989 est le suivant :

- initiation des écoles primaires : 2 800 enfants
- écoles municipales de sport et stages omnisport pendant les petites vacances scolaires : 993 enfants
- natation scolaire : 3 400 scolaires
- compétitions programmées durant la saison 1998/1989 : 3 885 compétitions.

### **2. Actions ponctuelles**

- jeux athlétiques bisontins pour la jeunesse : 600 scolaires
- Tout Besançon Nage saison 1998/1989 : 1 713 participants
- carnaval sur glace. Portes ouvertes. Journée des sports de glace : 1 700 entrées.

### **3. Fréquentation des installations sportives**

- piscine couverte : 288 741 entrées soit une moyenne journalière de 1 053 (993 en 1988)
- patinoire : 40 322 entrées de septembre à décembre 1989
- tennis Malcombe : 3 921 adhérents
- plage de Chalezeule : 90 000 entrées.

### **4. Gestion**

- informatisation des méthodes de calcul de la subvention du sport amateur
- réflexion sur la philosophie et la méthodologie des contrats d'objectifs pour le sport de haut niveau
- meilleure complémentarité des ressources humaines des différentes installations sportives municipales.

## **IX - Hygiène-Santé**

### **- Secteur éducation pour la santé**

Au cours de l'année 1989, le secteur éducation pour la santé du service Hygiène-Santé de la Ville de Besançon a poursuivi et développé certaines actions spécifiques.

1. «Besançon Non Fumeur» a été un temps fort avec tout particulièrement les actions dans les écoles primaires («Énigme du kangourou») et auprès du milieu médical (médecins généralistes, secteur hospitalier, pharmacies...).

2. L'année 1989 a vu la fin du plan de 3 ans d'éducation nutritionnelle en école primaire et la mise en place du projet «Petit déjeuner et goûter en forme», en collaboration avec le service Information Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Besançon,

3. Les programmes de promotion de la santé auprès des populations défavorisées se sont amplifiés : jeunes de la Mission Locale mais aussi et surtout chômeurs de longue durée. Le bilan de ce travail a montré :

\* tout l'intérêt d'axer prioritairement l'éducation pour la santé en direction de ces populations qui échappent traditionnellement aux grandes campagnes d'information,

\* l'importance de la composante «santé» pour une meilleure réinsertion de ces jeunes ou de ces adultes qui vivent en marge de notre société,

4. le thème de «l'hygiène corporelle» a revêtu une actualité particulière avec la recrudescence de la pédiculose dans de nombreuses écoles de Besançon. Le travail de fond, réalisé à travers des projets d'école sur un an, vient utilement compléter des actions plus ponctuelles de lutte contre les poux («Pan sur les poux»),

5. avec la campagne du Ministère de la Consommation «Ouvrons l'œil», les demandes d'intervention sur «la prévention des accidents de l'enfant» ont été très nombreuses. Le travail réalisé dans les écoles maternelles de la ville s'est donc poursuivi, voire amplifié en 1989.

L'ensemble de ces programmes a fait l'objet de nombreuses évaluations et publications. Par trois fois en 1989, ces actions ont été distinguées : Prix de l'Amélioration de la qualité de la vie (Académie de Médecine), prix AMIE de la Recherche en Éducation pour la Santé (Union Européenne d'Éducation pour la Santé) et prix de la meilleure démarche de communication (communication publique : Cap'Com).

#### **- Secteur médecine professionnelle**

Le nombre des visites médicales est passé à 2 199, soit 12 % d'augmentation par rapport à 1988.

Dans le cadre du 1/3 temps, les actions suivantes ont été menées :

- deux études de poste en cours : aide ménagère et égoutier,
- rédaction du document alcool,
- gestion des dons du sang,
- visites hebdomadaires de postes de travail,
- intervention des médecins du travail dans le cadre des gestes élémentaires de survie,
- poursuite de la collaboration avec le CTS.

#### **- Secteur sécurité**

- organisation et animation de séances d'initiation du personnel municipal à l'utilisation des extincteurs, aux gestes et postures de travail,

- rédaction d'une étude sur une stratégie de prévention au CHAT,
- réalisation d'un montage vidéo sur la fonction de releveur de compteur.

#### **- Secteur salubrité-environnement**

Durant l'année 1989, 133 opérations de désinfection, désinsectisation ont été réalisées.

Dans le domaine de la salubrité, 271 plaintes ont été traitées par les inspecteurs de salubrité.

En ce qui concerne la Mission Bruit, 178 plaintes ont été traitées durant l'année. La campagne de sensibilisation entreprise durant l'année précédente s'est poursuivie.

#### **- Secteur vaccinations**

En 1989, on note une légère augmentation de la couverture vaccinale. Le Service Hygiène-Santé a organisé deux séances exceptionnelles de vaccinations antirubéolique pour les fillettes de 11 ans et une séance de vaccinations anti-grippe pour les personnes du 3<sup>ème</sup> âge.

**- Service de soins à domicile**

En cette fin d'année 1989, un poste supplémentaire d'aide soignante a été créé, permettant d'apporter une aide régulière à un plus grand nombre de personnes âgées en perte d'autonomie, causée soit par une maladie invalidante, soit par un handicap.

70 personnes ont été prises en charge cette année, à raison de 1 ou 2 interventions par jour suivant les besoins contre 60 en 1988.

**- Centre de soins infirmiers**

Le Centre de soins infirmiers de l'Épitaphe et son annexe de Clairs-Soleils continuent à bien fonctionner. Après la baisse d'activité en 1986 et 1987, la légère reprise de 1988 s'est confirmée en 1989, où les cinq infirmières ont réalisé 26 500 actes.

La gestion du Centre est maintenant informatisée et permet de faciliter les tâches de secrétariat et les relations avec la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

**- Bains-douches**

La fréquentation des bains-douches continue à baisser. Les deux établissements auront reçu 9 042 clients en 1989 (dont 190 gratuits) contre 10 765 en 1988.

**X - Développement Économique****1. Aide à la création et à l'accueil d'entreprises****- Espace Industriel de Besançon-Palente**

La totalité des terrains à bâtir a été cédée. Quatre entreprises se sont installées ou s'installeront sur le site (Compagnie Générale Horlogère, Société Pyramide, Société Techni Passion International, Centre de la Propriété Forestière de Franche-Comté).

Le Comité du Logement et la Société DIXI se sont, quant à eux, installés dans l'un des bâtiments réhabilités.

**- Pépinière IEN à Palente**

A ce jour, 13 entreprises sont accueillies dans la pépinière IEN, employant ainsi 79 personnes. La Ville ayant décidé, le 19 décembre 1988, de contribuer financièrement à la formation des créateurs d'entreprises ayant signé un plan d'affaires avec la Société IEN, cinq entreprises ont reçu chacune 15 000 F en 1989.

**2. Opérations immobilières****- Schlumberger Industries**

Cette société recherchant un nouveau lieu d'implantation, un montage financier a été conclu avec la SICOMI BATICAL.

Le bail prévoit un dédit de loyer de 9 mois en cas de départ de l'entreprise entre 5 et 9 ans. La société Schlumberger Industries ne souhaitant s'engager que pour 6 mois de dédit, le Conseil Municipal a accepté, par délibération du 18 décembre 1989, d'assumer le dédit complémentaire de 3 mois nécessaire au maintien de l'équilibre financier de l'opération.

Schlumberger Industries s'installera sur le parc d'activités La Fayette dans un bâtiment de 6 000 m<sup>2</sup> sur 18 000 m<sup>2</sup> de terrain.

Montant de l'opération : 19 millions de francs HT.

- *Société Dalloz*

La Ville et la CCI du Doubs ont cédé à cette société de Saint-Claude, ayant pour activité la fabrication de verres organiques, le bâtiment du GIP TEMPS FRÉQUENCE, rue Edison, pour y développer une activité de recherche dans la fabrication d'implants oculaires pour le prix de 1 200 000 F HT.

- *Bâtiment de la Société CGH, rue des Cras*

Les négociations sont en cours pour le rachat, par le Syndicat Mixte de l'Espace Industriel de Besançon-Palente, de l'actuel bâtiment de la Société CGH rue des Cras. Cette société s'installera en effet prochainement sur le site de Palente.

Coût de l'opération : 8 700 000 F.

- *Société Meca Control*

Cette société, anciennement implantée à Chalon-sur-Saône était intéressée par le bâtiment municipal anciennement occupé par la Société Nouvelle des Spiraux Français, rue Lavoisier, pour y exercer son activité de fabrication d'articles de luxe.

Par délibération des 6 novembre et 18 décembre 1989, le Conseil a émis un avis favorable à la vente de cet ensemble immobilier à la SICOMI BATICAL au prix de 1 595 135 F, BATICAL mettant ensuite l'immeuble à disposition de Meca Control au moyen d'un contrat de crédit-bail.

### **3. Parc Scientifique et Industriel**

Dans le cadre de la réalisation de la Technopole Rhin-Rhône, la décision de créer un Parc Scientifique et Industriel sur le site des Montboucons a été prise le 18 décembre 1989.

### **4. Ouverture sur l'étranger**

Le contrat passé avec M. WALTER SCHMID en vue de susciter la passation de contrats d'affaires et concrétiser l'implantation d'entreprises suisses dans notre ville ou la périphérie, a été reconduit pour une durée d'un an.

### **5. Développement de moyens de communication**

- participation au fonctionnement et aux investissements de l'aéroport de Dole-Tavaux,
- participation au financement de l'aérodrome de Besançon-La Vèze,
- participation au Schéma Régional de Transports Collectifs.

## **XI - Action Culturelle - Vie Associative - Animation Socio-Culturelle - Prévention**

L'année 1989 a été essentiellement marquée par la célébration du Bicentenaire de la Révolution Française de 1789.

Elle a été l'occasion de bon nombre de manifestations et la construction de projets d'action culturelle communs à plusieurs partenaires : services municipaux et associations, dans divers domaines : théâtre, musique, cinéma, conférences...

S'il est trop long d'énumérer l'ensemble des propositions, il y a lieu de mentionner quelques événements qui ont jalonné l'année :

- une fresque musicale présentée au Palais des Sports au mois de janvier 1989 a été exemplaire à deux égards : elle résulte d'une commande musicale passée par la Ville de Besançon auprès d'un jeune créateur Patrice MESTRAL, en même temps qu'elle a été le fruit d'un long travail associant professionnels

et amateurs, formations instrumentales et chorales ; expérience très riche dont tous les participants souhaitent un renouvellement,

- un opéra pour enfants «les pierres du Palais» a été monté par le Centre Polyphonique de Franche-Comté avec la participation de nombreuses chorales d'enfants et programmé dans le cadre de «Besançon Ville Ouverte aux Jeunes 1989»,

- les journaux de quartier se sont regroupés pour faire paraître un numéro spécial Bicentenaire,

- de nombreuses initiatives ont été prises par l'ensemble des bibliothèques municipales : conférences, bibliographies, animations, exposition «Histoire des bibliothèques municipales», «le Théâtre de l'époque de la Révolution»...,

- les Maisons Pour Tous et de Quartier se sont réunies pour proposer une diffusion théâtre et cinéma à l'intention du jeune public et en collaboration avec les établissements scolaires,

- le thème de la Révolution de 1789 a fourni aux compagnies de théâtre locales de nombreuses sources d'inspiration et l'on a pu assister à des créations originales : «voyage à Motiers» par le Centre d'Animation du Haut-Doubs, «la Révolution des Ventres» par le Groupe Femmes et la Compagnie Bacchus, «le Mariage de Figaro» par la MJC de Palente.

Sans être exhaustive, cette liste de manifestations toutes soutenues financièrement par la Ville de Besançon, témoigne sans conteste de la vitalité des acteurs culturels de la cité, de leur capacité d'invention et d'imagination.

Au cours de cette année 1989, la Direction des Musées de France a proposé la nomination à la tête du Musée Classé de Besançon d'un conservateur, qui a pris ses fonctions au mois de juillet.

Il arrive à une période décisive, le Conseil Municipal ayant décidé de retenir de manière prioritaire, la création du Musée du Temps au sein du Palais Granvelle. Une première tranche de travaux est en cours avec la réfection de la toiture.

En matière de lecture publique et d'animation de quartier, il faut souligner :

- la construction d'une maison de quartier sur la place de Coubertin à Montrapon, comprenant une bibliothèque et une Maison Pour Tous, dossier retenu dans le cadre du programme de développement social de ce quartier,

- l'extension de la bibliothèque Jean Moulin qui a considérablement amélioré les conditions d'accueil du public : des locaux plus vastes ont été aménagés, une rampe d'accès pour les handicapés a été installée.

### **- Prévention**

Une action prioritaire en direction du jeune public s'est effectuée dans les quartiers ; elle est conduite en règle générale par les Maisons Pour Tous qui ont reçu, grâce à l'aide conjointe du Conseil Communal et du Conseil National de Prévention de la Délinquance, des moyens accrus pour ce faire.

L'activité de soutien scolaire s'est beaucoup développée, de même que l'accueil des enfants à partir de l'âge de 6 ans.

L'effort en faveur de la réinsertion des détenus a été maintenu : la remise en état du Fort de Chaudanne au cours de l'année 1989 n'a été réalisée que dans le cadre d'un chantier extérieur, avec la participation exclusive des détenus.

**XII - Urbanisme****- Documents d'urbanisme**

- gestion des POS et modification (zonage, règlement),

**- Études**

- \* études générales : suivi et réflexion sur le dossier PACT,
- \* études sectorielles,
- \* suivi du dossier de l'AFUA des Vareilles,
- \* esquisse de l'aménagement du PSI, lancement de la procédure (mise en révision du POS),
- \* centre-ville : réflexion avec les services de l'État sur un nouveau secteur sauvegardé.

**- Zones d'Aménagement Concerté**

- \* ZAC de Planoise :
  - programme de logements,
  - études d'implantations tertiaires,
  - études d'implantation de clinique,
  - suivi du dossier piscine-patinoire,
  - réflexion sur l'aménagement du parc urbain.
- \* ZAC La Fayette : suivi du dossier de réalisation et des premiers permis de construire.
- \* ZAC de la Combe Saragosse : suivi de l'opération.
- \* ZAC Louise Michel :
  - organisation du concours d'architecte,
  - établissement du dossier de réalisation,
  - consultation des promoteurs-investisseurs.
- \* ZAC Diderot :
  - approbation du dossier de réalisation,
  - suivi des dossiers de permis de construire.
- \* ZAC Villarceau : lancement de la procédure, étude et suivi.
- \* ZAC de Châteaufarine : approbation du dossier de réalisation.
- \* ZAC des Planches : étude d'aménagement.
- \* ZAC Saint-Laurent : lancement de la procédure, suivi des études.

**- Opérations de restauration du centre-ville**

- suivi de la restauration de l'Hôtel de Champagney,
- suivi de l'opération îlot de Vignier,

- suivi des opérations privées dans le cadre de l'OPAH,
- études sur les futures opérations avec les organismes HLM,
- lancement de l'opération Hôtel Jouffroy.

**- Programme de Développement Social des Quartiers**

- dossier de DSQ à Palente : étude et convention,
- dossier sur les 408 : étude,
- suivi de l'aménagement de la place de Coubertin,
- suivi du programme de restauration cité de Fontaine Ecu.

**- Permis de construire**

- instruction complète des autorisations d'utilisation du sol.

**- Information**

- réception d'étudiants, d'associations, de divers groupes.

**XIII - Action Foncière**

**- Acquisitions immobilières principales**

- hors procédure «droit de préemption urbain»  
(d'un montant supérieur à 50 000 F) 2 979 044 F
- pour droit de préemption urbain 3 548 844 F

**- Aliénations immobilières principales**

- (d'un montant supérieur à 50 000 F) 4 633 325 F

**XIV - Eaux**

- **Extension du réseau d'eau** chemin des Founottes, chemin de la Naitoure, chemin de la Chaille des Tilleroyes, chemin des Essarts l'Amour, Grapillotte de Chaudanne, rue de Vesoul vers le chemin de la Combe aux Chiens, chemin des Cras Rougeot.

- **modification de canalisations** place de Coubertin, rue Voirin, Faubourg Rivotte.

- **rénovation de conduites** rue de Dole vers échangeur de Saint-Ferjeux, rue du Palais de Justice, boulevard Blum vers rue de Vesoul, rue Fresnel.

- **renforcement et rénovation de canalisations d'eau** rue de Belfort entre avenue Foch et avenue Carnot, rue de Terre Rouge, rue des Carriers, avenue Gaulard entre rue de la République et rue de Lorraine, rue de la Bibliothèque, rue du Petit Battant, quai de Strasbourg, rue Chifflet, rue Nodier, rue du Petit Charmont, rue Beauregard, rue E. Savoye, rue Ronchoux, rue Courbet, Faubourg Tarragnoz, place de Lattre de Tassigny.

L'ensemble des canalisations posées en 1989 représente une longueur de 6 500 m se décomposant comme suit :

- 1 600 m pour les extensions de réseau,

- 4 900 m en remplacement de conduites anciennes (le réseau de distribution comporte 460 km de conduites principales).

La rénovation du réseau entreprise depuis plusieurs années a pour effet direct de supprimer les pertes dues à la vétusté des canalisations. Les effets de cette rénovation ont été bénéfiques lors de la période sèche de l'été et de l'automne 1989, alors que le débit de la source d'Arcier était au plus bas.

Dans les stations de traitement et de pompage, il y a lieu de noter :

- le remplacement des ozoneurs à plaques par ozoneurs à tubes à la station de Chenecey ainsi que la modification des équipements des colonnes de contact dans lesquelles s'effectue la stérilisation de l'eau,

- le remplacement d'un transformateur d'énergie électrique MT/BT à la station de Thise.

Une action de remplacement des compteurs d'eau les plus anciens a été entreprise et se poursuivra sur plusieurs années.

## **XV - Assainissement**

**1. Extension et renforcement des réseaux** rues Berthoud, Escale, Founottes, Chaille, Cras-Rougeot, place de Coubertin, chemin des Saulniers - branchements particuliers, interventions de radio-détection et vidéo-inspection, mise en conformité d'installations sanitaires.

### **2. Station d'épuration**

*a) Travaux* : de multiples opérations de maintenance et de gros entretien ont été réalisées durant l'année, notamment sur liaison gravitaire des matières de vidange, plateforme stockage des bennes, ballon flottateur, travaux d'aménagement du bâtiment du séchage mécanique, vanne entrée usine.

En outre, une importante opération de réhabilitation des lignes de clarification n° 1 et 2 a été entreprise. Une première tranche a été exécutée à l'automne et la seconde tranche est prévue au printemps 1990.

*b) Extension et restructuration* : le dossier d'étude pour l'augmentation de la capacité à 200 000 éq. Habitants avec traitement du phosphore après nitrification a été achevé en cours d'année et le concours lancé auprès des entreprises spécialisées en novembre.

Les travaux projetés sont prévus pour le deuxième semestre 1990.

*c) Relations publiques* : deux journées Portes Ouvertes ont été organisées en juin et novembre, indépendamment des nombreuses visites effectuées par les scolaires, universitaires et associations diverses.

Au total, plus de 800 personnes ont été accueillies cette année.

Présentation du montage vidéo du service à l'occasion des journées Portes Ouvertes de juin dernier.

**3. Interventions dans le cadre de conventions d'exploitation** ou d'assistance technique pour les ouvrages d'assainissement de certaines collectivités territoriales.

### **4. Actions diverses**

- suivi, au travers des comptes rendu du SATESE, du traitement des stations d'épuration du Syndicat des Alaines et de la Fromagerie PERRIN de CLERON, dans le cadre de la protection des points d'approvisionnement en eau de la ville.

- Avanne-Aveney : mise au point et passation de la convention d'exploitation du poste de refoulement qui devrait être en service fin 1990 et de traitement à Port Douvot des effluents de cette commune.

- Chemaudin : contacts avec les élus en vue d'une convention d'exploitation des réseaux d'assainissement.

- Fontain : contacts avec les élus sur leurs systèmes d'assainissement.

### **5. Effluents industriels**

- organisation de visites d'information et de sensibilisation à l'intention des entreprises,

- problèmes des effluents spécifiques et aux risques qu'ils présentent vis-à-vis de l'assainissement,

- passation de 8 conventions de déversement d'effluents industriels.

## **XVI - Parc Automobile et Déchets Urbains**

3 247 744 km ont été parcourus par l'ensemble des véhicules municipaux au cours de l'année 1989.

L'acquisition de différents matériels correspondant pour la plupart d'entre eux à un renouvellement a entraîné une dépense globale d'environ 5 250 000 F.

En ce qui concerne les prestations habituelles du service PADU, elles ont été en augmentation constante, notamment l'utilisation des véhicules du pool de prêt et la mise à disposition de matériels aux associations extérieures.

Pour le secteur des ordures ménagères, ont été incinérées à l'UIOM 52 800 tonnes. 36 500 tonnes ont été collectées par les services municipaux ainsi que 595 tonnes de verre et 551 tonnes de cartons.

La commune de Montferrand-le-Château a résilié le contrat pour l'incinération de ses déchets à Besançon.

La commune de Franois incinère ses ordures ménagères depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1989.

### **- Déchetterie des Tilleroyes**

Réalisation d'une pré-étude associée au compostage de déchets verts.

- **Points dépôts** : réalisation de structure pour l'intégration dans le site de points dépôts : place Battant, place Cassin, square Cusenier (environ 150 000 F).

## **XVII - Espaces Verts, Sportifs et Forestiers**

### **- Espaces verts - Forêts**

Les actions menées ont consisté :

- à poursuivre la mise en place dans les zones fleuries, d'arrosage automatique permettant des économies de personnel (Micaud, Clos Barbisier, Gare),

- à poursuivre la politique de soins aux grands arbres et de remplacement des arbres d'alignement (parking Remparts Dérasés - E. Cusenier - Gaulard),

- à développer la transformation de micro-espaces engazonnés en espaces plantés dans un souci d'économie de personnel,

- à redéfinir des règles de fonctionnement de l'activité de loisirs en forêt avec l'ONF et les services de police,

- à poursuivre l'effort d'investissement forestier à Chailluz.

#### **- Espaces sportifs**

- poursuite de l'effort important d'amélioration des équipements,

- réaménagement du terrain de motocross de Planoise,

- pose de filets pare-ballons sur les terrains annexes III et IV Léo Lagrange,

- pose de filets pare-ballons sur le terrain de sports Herriot,

- remplacement des treillis sous main courante à la Malcombe 1.

#### **- Établissements scolaires**

- maintien du niveau de remplacement des jeux de cours d'écoles maternelles,

- réalisation d'une tranche exceptionnelle de dotation de 150 bancs de cour dans les écoles maternelles.

### **XVIII - Voirie et ouvrages d'art**

Le service Voirie-Circulation a confié aux entreprises des travaux pour un montant de 7 160 969 F (4 150 669 F pour la subdivision entretien et 3 010 300 F pour la subdivision circulation) et en a assuré pour un montant de 35 585 812 F (16 629 000 F pour la subdivision entretien, 5 300 900 F pour la subdivision circulation et 13 655 912 F pour la subdivision nettoyage).

En outre, ont été réalisés le pont Denfert Rochereau, l'aménagement des voiries en rive gauche du Doubs, l'aménagement du parking de la Charlotte, des travaux d'accompagnement des renforcements de voiries nationales, l'élargissement de la bretelle boulevard Blum/Vesoul.

Sont en cours ou à lancer : des travaux dans le cadre du DSQ Montrapon/Fontaine Ecu, Diderot (aménagement voirie et réseaux divers), le parking Mairie, l'élargissement de la RN 73, carrefour Châteaufarine. Des études sont en cours concernant les DSQ Montrapon/Fontaine Ecu, Palente/Orchamps, le Parc Scientifique des Montboucons, le crématorium au cimetière de Saint-Claude, la ZAC Louise Michel, le 5<sup>ème</sup> Lycée, la ZAC Saint-Laurent.

### **XIX - Électricité-Chauffage**

#### **- Maîtrise de l'énergie**

Sur les trois derniers exercices, on constate une baisse sensible des dépenses énergétiques qui représentent 90 % du budget de fonctionnement du service (19 327 KF en 1987 - 17 755 KF en 1988 - 17 069 KF en 1989).

Les dépenses d'électricité, quant à elles, sont restées relativement stables, malgré la hausse de l'électricité, stabilité obtenue par une renégociation de certains contrats (effacement jour de pointe) et le changement de tarification pour l'éclairage public.

#### **- Chauffage**

- télégestion des chaufferies - Poursuite du développement des logiciels permettant l'optimisation du système,

- travaux sur les installations et dans bâtiments.

#### **- Téléphone**

- extension et rénovation des installations téléphoniques avec notamment l'installation à la Mairie d'un pupitre et micro pour poste mal voyant.

#### **- Électricité**

- travaux en régie municipale - 48 chantiers entrepris en 1989 auxquels viennent s'ajouter les chantiers confiés à l'entreprise.

- **Éclairage public** : 34 chantiers de travaux d'extension ou rénovation en 1989 ainsi que des travaux de mise en conformité avec EDF (15 postes entrepris en 1989).

### **XX - Architecture**

#### **- Services administratifs**

- études pour la restructuration des bureaux de la Mairie dans le secteur de l'entrée C du 2 rue Mégevand.

#### **- Équipements sportifs**

- aménagement salle polyvalente et vestiaires sanitaires complexe sportif de la Malcombe : poursuite et fin des travaux,

- piscine-patinoire à Planoise : dossier d'exécution déposé par l'équipe de concepteurs et réalisation de la galerie technique d'amenée des fluides au droit de la propriété,

- Cercle sportif de l'Institution Nationale des Invalides : aménagement de deux bureaux au bâtiment foyer et du bâtiment hébergement,

- Besançon Racing Club : réalisation d'un court de tennis couvert.

#### **- Secteur culturel**

- Palais Granvelle - Musée du Temps : dossier d'étude,

- Maison de Quartier polyvalente - Bibliothèque à Montrapon : fin des travaux et réception du bâtiment. Bibliothèque Jean Moulin suite et fin des travaux,

- Citadelle - Bâtiments des Cadets : réfection de la toiture,

- Salle Montjoye : création de loges et aménagement de la grande salle,

- réalisation d'un abri pour boulistes à Saint-Claude,

- aménagement d'une halte-garderie - micro-crèche à Palente : fin des travaux.

#### **- Divers**

- IEN - Espace Industriel de Palente : travaux complémentaires - Chauffage

- Usine-Relais 3 rue Violet : travaux de démolition et d'aménagement divers,

- CTB : aménagement de bureaux,

- Église Sainte-Madeleine : réfection de la couverture (7<sup>ème</sup> tranche),

- Fort de Chaudanne : divers aménagements intérieurs réalisés par Alternative et Chantiers.

### **XXI - Gestion et entretien des bâtiments communaux**

En 1989, 6 000 demandes de travaux ont été traitées par le service, en régie municipale.

A ces travaux s'ajoutent les opérations suivantes :

**- Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs**

- aménagement partiel du local pupitreur au Service Informatique, des locaux recensement avenue de Montrapon et des sanitaires à la Caserne des Sapeurs-Pompiers,

- réfection de la tribune d'orgue et de la chaufferie du Temple du Saint-Esprit.

**- Équipements scolaires et culturels**

- restructuration complète de la maternelle Ronchoux, du restaurant scolaire Bourgogne, des locaux Francas (rue Dürer),

- aménagement d'une salle polyvalente et d'une salle de classe à l'école maternelle Bourgogne, d'un magasin pour les restaurants scolaires et les affaires scolaires à l'école Brossolette,

- modernisation des sanitaires des écoles primaires Fontaine Ecu, chemin Français et mise en place de 650 robinets poussoir dans d'autres équipements (économie d'eau),

- mise en place de plafonds acoustiques dans les écoles primaires Condorcet, Jean Macé et dans d'autres bâtiments pour une surface d'environ 2 000 m<sup>2</sup>,

- réfection en peinture des écoles Jean Macé, Pierre et Marie Curie, Madeleine, Artois, Fribourg et Fontaine Ecu,

- réfection des couvertures des écoles primaires Rivotte et Saint-Ferjeux,

- réfection de la couverture du bâtiment bibliothèque méridienne de l'Observatoire,

- remplacement des châssis vitrés des façades Sud et Ouest de la piscine couverte,

- réfection de l'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique du gymnase Diderot,

- étanchéité des gradins de la tribune du stade de Montrapon,

- réfection des réseaux d'assainissement et d'eau (1<sup>ère</sup> tranche), restructuration des sanitaires publics du Front Royal et aménagement d'un local de désinfection des livres dans l'ancienne poudrière à la Citadelle,

- aménagement d'une loge et de vestiaires sanitaires pour le personnel à la bibliothèque municipale,

- réfection de salles de cours du premier étage du Conservatoire National de Région,

- réfection de la verrière de la toiture centrale du Musée des Beaux-Arts,

- restructuration de bureaux administratifs et étanchéité de 3 terrasses à l'École des Beaux-Arts,

- réfection des locaux de l'audiovisuel (suite sinistre) au Centre Culturel Pierre Bayle,

- remplacement de fenêtres (2<sup>ème</sup> tranche) et réfection d'une couverture au Centre International de Séjour.

**- Action sociale - Équipements sanitaires et sociaux**

- réfection de la couverture de la halte-garderie des Clairs-Soleils et du Centre Social de Montrapon (2<sup>ème</sup> tranche),

- construction d'une passerelle permettant l'accès aux salles de ventes du Fort de Planoise.

**- Urbanisme - Habitation**

- restructuration des locaux voirie-nettoisement sur les sites du Port Fluvial et place de la Liberté,
- aménagement des locaux du Comité des Fêtes au Port Fluvial,
- réfection de l'étanchéité des façades de l'immeuble rue Lavoisier pour l'installation de Meca Control,
- réfection de la couverture (1<sup>ère</sup> tranche) de l'immeuble 6 rue de la Madeleine.

**- Gestion du patrimoine**

- poursuite de l'élaboration des carnets d'identité et création de micro-plans pour 35 bâtiments.

**XXII - Corps des Sapeurs-Pompiers**

En 1989, hormis les différentes tâches préventives menées habituellement dans les 67 communes rattachées en premier appel (mise à jour de plans d'intervention, dépannages, prêts de matériels, visites et manœuvres en établissements répertoriés...) les sapeurs-pompiers de Besançon ont effectué 6 118 interventions se décomposant comme suit :

Incendies	586
Accidents	930
Asphyxies	53
Animaux (dont 1 056 nids d'hyménoptères)	1 232
Pollution	9
Malades voie publique	1 487
Malades à domicile (sur demande SAMU principalement)	611
Opérations diverses (ouverture porte ascenseur, etc.)	1 210

**Analyse générale du budget primitif de 1990**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Avant d'analyser plus en détail les différents budget et en particulier le budget principal, quelques réflexions s'imposent d'emblée.

Le budget général de la Ville (budget principal et budgets annexes) progresse de plus de 6,4 % par rapport à celui de 1989, soit nettement plus que l'inflation constatée en 1989 (+ 3,6 %). Cette progression est principalement due à l'importante évolution des budgets annexes et plus particulièrement du budget d'assainissement qui augmente de plus de 48 % par suite de lourdes réalisations d'investissement. Le budget principal augmente plus modestement (+ 4,7 %) soit sensiblement plus que l'inflation.

Si les dépenses augmentent, et en particulier les dépenses d'investissement (dans le budget principal comme dans les budgets annexes), cela signifie que les recettes augmentent elles aussi. Deux recettes prépondérantes du budget principal, qui représentent à elles seules les 2/3 des recettes de fonctionnement de ce budget (la DGF et la fiscalité locale) progressent en effet très favorablement.

Si cela était attendu pour les recettes fiscales, compte tenu d'une part de l'indexation de la pression fiscale sur le montant de l'inflation (+ 3,6 %) après 3 années de pause totale, et d'autre part de l'évolution positive des bases d'impositions, comme ce fut déjà le cas en 1988, il n'en était pas de même pour la DGF dont les premières estimations fixaient le pourcentage d'évolution nettement en dessous du montant de

l'inflation de 1989. La décision finale du Gouvernement nous permet heureusement d'inscrire un montant de DGF en nette augmentation par rapport à nos prévisions initiales.

Ces quelques réflexions, qui mettent en évidence l'effort fait en direction des investissements, le relèvement significatif de nos recettes malgré une limitation de la pression fiscale, m'autorisent à vous dire que le budget qui vous est présenté est un bon budget.

Il va sans dire que nous nous attarderons plus longuement sur le budget principal, qui avec un montant de 879 MF, représente près de 90 % du budget général de la Ville.

S'agissant du budget principal, ses dépenses peuvent être répertoriées en 4 grandes catégories :

- la dette,
- les investissements (acquisition et travaux),
- les frais de personnel,
- les autres dépenses de fonctionnement : subventions, crédits de gestion courante.

## **I - La dette**

L'annuité de dette (intérêts et capital) progresse de 5,5 % (de 110,2 MF à 116,3 MF). Le relatif tassement des investissements réalisés en 1989, année de renouvellement du Conseil Municipal, devrait être compensé par une activité plus soutenue en 1990 qui ne sera pas sans incidence sur l'annuité de 1991.

Bien que l'essentiel des opérations de réaménagement de dette ait été réalisé auprès de nos partenaires, la gestion active de la dette, appliquée par nos services, permettra d'en atténuer encore l'incidence financière. C'est dans un souci de plus grande efficacité que vous m'avez par ailleurs autorisé, par délibération du 5 février 1990, à intervenir sur notre dette à l'occasion des échéances de nos contrats de prêts.

Ces opérations, d'une très grande technicité, menées par nos services en concertation avec nos principaux partenaires et notamment avec le Crédit Local de France auront permis depuis 1986 de réduire notre annuité de dette de plus de 8 MF (4,6 MF résultant d'opérations de renégociation de prêts et 3,5 MF résultant d'une opération de compactage de prêts réalisée en 1989). Notre taux moyen d'endettement qui dépassait 10 % (exactement 10 % en 1986) est à présent de 9,2 %.

Il convient de souligner que cette évolution favorable de notre taux moyen d'endettement, sans allongement notable de la durée moyenne de nos prêts, est intervenue alors que les taux pratiqués étaient en constante augmentation depuis 1988.

L'action menée en ce domaine méritait d'être soulignée.

## **II - Les investissements (acquisitions et travaux)**

Les dépenses d'investissement, hors mouvements financiers, c'est-à-dire les dépenses d'équipement, représentent 13,2 % des dépenses totales du budget principal (116 MF sur 879 MF). Ce pourcentage était de 12,8 % dans le budget de 1988 et de 12,5 % dans le budget de 1989.

Cet effort, pour limité qu'il soit, mérite néanmoins d'être souligné, car il témoigne de la volonté municipale de réduire progressivement la part des dépenses de fonctionnement au profit des investissements.

Cet effort apparaît beaucoup plus nettement si on considère l'ensemble des dépenses d'équipement du budget général. Comme nous le verrons par la suite, les investissements lourds engagés dès 1990 par le budget assainissement (extension du réseau et de la station de Port Douvot pour

200 000 équivalents habitants) portent ce pourcentage à 15,6 % de dépenses d'équipement tous budgets confondus (de 128 MF en 1989 à 156 MF en 1990).

Pour en rester au seul budget principal, un autre élément positif mérite d'être souligné : il s'agit de la progression importante de la part des investissements autofinancés, c'est-à-dire financés par des ressources propres de la commune et non par l'emprunt ou les subventions, cette part représentant 15 % des dépenses d'équipement dans le budget principal de 1989 (15,8 MF sur un total de 105,2 MF).

Dans le budget qui vous est proposé, ce pourcentage s'élève à 22 % (25,5 MF d'investissements autofinancés sur un total de 115,7 MF), la différence étant financée à hauteur de 87 MF par le recours à l'emprunt et pour 3,2 MF par des subventions ou participations (crématorium et ZAC Diderot).

Parmi les principales dépenses d'investissement financées par l'emprunt, citons quelques opérations d'envergure :

- le solde du financement du pont Denfert Rochereau pour 13 MF,
- la participation de la Ville au bilan de la ZAC de Planoise pour 10 MF,
- les dépenses consacrées à la viabilité et à la construction du lycée des Montboucons, pour un montant total de 6,2 MF,
- la participation de la Ville à des travaux de voirie engagés par l'État (carrefour Châteaufarine - élargissement de la RN 73) pour 4,9 MF.

A elles seules, ces opérations représentent plus du tiers de l'emprunt prévu pour 1990.

### **III - Les dépenses de personnel**

La quasi-totalité de ces dépenses concernent le personnel permanent. Nous reviendrons plus longuement sur ce point lors de l'examen du chapitre 931.

### **IV - Les autres dépenses de fonctionnement**

#### ***a) Les subventions***

Leur progression globale est sensiblement plus importante que l'inflation constatée en 1989. Si dans la quasi-totalité des cas les montants de 1989 ont été reconduits en 1990, un effort significatif a été réalisé dans divers secteurs.

#### ***- Le secteur sportif tout d'abord***

- l'enveloppe réservée aux sports amateurs progresse de près de 22 % (de 1,11 MF à 1,35 MF),
- les subventions relatives à l'animation sportive passent de 106 KF à 159 KF, soit une majoration de 50 %,
- l'enveloppe réservée aux clubs amateurs qui participent à des épreuves nationales de haut niveau passe de 400 KF à 1,5 MF. Je précise qu'un montant analogue avait déjà été réparti en 1989 mais avec vote d'un crédit complémentaire,
- une subvention exceptionnelle de 296 KF sera versée à la Société du Tour de France pour l'organisation d'une étape à Besançon.

\* *Le secteur prévention et animation socio-culturelle* qui bénéficie de moyens accrus correspondant à des activités beaucoup plus diversifiées.

\* enfin, *le secteur culturel* dont l'enveloppe destinée aux mouvements culturels divers progresse de 9,7 %, une majoration sensible (+ 50 KF) de la subvention versée au Festival de Musique étant également à souligner.

**b) Les crédits de gestion courante** (fournitures, locations, prestations à l'entreprise, etc.) évoluent globalement comme le budget principal, c'est-à-dire sensiblement plus que l'inflation de 1989.

Comme l'ensemble des crédits de fonctionnement, ils sont calculés au plus juste.

Depuis de nombreuses années, une gestion rigoureuse a permis de réduire progressivement la part des crédits de fonctionnement et notamment des crédits gérés directement par les délégations et les services (crédits de subventions et crédits de gestion courante).

Ces crédits représentaient 42,1 % des dépenses de fonctionnement du budget principal en 1987 (268 MF sur 636 MF de dépenses de fonctionnement). Ils ne représentaient plus que 41,3 % en 1988 (276 MF/668 MF). En 1989, ce pourcentage était tombé à 40,6 % (279 MF sur 687 MF).

Dans le projet de budget 1990, ce pourcentage est maintenu à 40,6 % (288 MF sur 710 MF). Il y a donc bien maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Analysons à présent **l'évolution des principales recettes** :

Je vous ai déjà indiqué que le montant de la DGF que vous versera l'État sera nettement plus important que ne le laissent prévoir les intentions premières du Gouvernement. En effet, au lieu d'une progression de 1,37 % (55 % de 2,5 % soit le taux de progression minimum correspondant à l'inflation prévue en 1990 par le Gouvernement), c'est un taux de progression de 5,37 % qui s'appliquera à la DGF perçue en 1989 (1,37 % + 4 % correspondant au rattrapage de la DGF de 1989).

Cette dotation représentera 23,8 % des recettes de fonctionnement.

Pour ce qui concerne les **recettes fiscales**, la pression fiscale que devront supporter les contribuables bisontins en 1990, conformément aux engagements que j'ai pris, sera limitée à 3,6 %. Elle dégagera une recette supplémentaire d'environ 10 MF. Cet effort demandé aux Bisontins fait suite à une pause totale appliquée pendant 3 années au cours desquelles les contributions des Bisontins auront diminué chaque année du montant de l'inflation. Pour séduisante qu'elle soit, cette formule ne pouvait toutefois être indéfiniment reconduite.

La bonne surprise, même si elle était attendue, provient en ce domaine de l'évolution très favorable des bases d'imposition locales. L'élargissement de ces bases et notamment des bases de taxe professionnelle permet à la commune d'inscrire une recette supplémentaire de 12,6 MF au chapitre des contributions locales. Nous reviendrons plus longuement sur ce point particulier de la fiscalité locale.

Retenons toutefois que pour la taxe d'habitation comme pour la taxe professionnelle, c'est-à-dire les 2 taxes qui ensemble représentent les  $\frac{3}{4}$  des recettes fiscales totales, l'évolution favorable des bases d'imposition constatées en 1988 s'est confirmée et même amplifiée en 1989.

Nous ne pouvons que nous réjouir de la reprise économique qui heureusement ne touche pas que notre Ville mais l'ensemble de la France. S'il faut se garder de tout triomphalisme, il m'est néanmoins agréable de faire état du dynamisme de notre ville.

Enfin, comme ce fut le cas au cours des années précédentes, l'équilibre budgétaire du budget principal est réalisé en procédant une **reprise de 15 MF** sur le solde du compte administratif de 1989. Ce solde s'élève à 33,2 MF. Les disponibilités du budget principal en ce début d'exercice s'élèvent donc à 18 MF. Au début de l'exercice précédent, ces disponibilités s'élevaient à 10 MF (20 MF de reprise sur un solde de 30 MF).

Je terminerai mon analyse par l'examen des **budgets annexes**.

Ils progressent globalement de 23,2 %, augmentation due principalement à la très forte évolution du budget de l'assainissement.

- Le budget des **Eaux** augmente de 3 %. L'effort d'investissement réalisé par ce secteur d'activités est maintenu (11,7 MF sur un budget de 44,4 MF). 2 MF de travaux seront financés par l'emprunt.

- Le budget **Assainissement** est en très forte augmentation (+ 48,6 %). L'effort est porté essentiellement sur la section d'investissement compte tenu des travaux projetés sur le réseau et à la station de Port Douvot. Ces dépenses d'investissement passent de 15,9 MF en 1989 à 33,3 MF en 1990, soit une progression spectaculaire de 110 %.

- Le financement de ces travaux sera réalisé à hauteur de 15,4 MF par l'emprunt (8 MF d'emprunt globalisé et 7,4 MF d'emprunt auprès de l'Agence de Bassin), pour 3,3 MF grâce à des subventions de l'Agence de Bassin et enfin par un autofinancement important s'élevant à 11,06 MF.

- Le budget **Forêts** n'appelle pas de commentaires particuliers. Il progresse de 3,1 %.

- Le budget **SSADPA** (Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées) progresse lui aussi de manière significative (+ 26 %). Cette augmentation est principalement due à la progression des frais de personnel, compte tenu de l'accroissement des activités de ce service.

Nous allons à présent procéder à un examen détaillé du budget principal et des budgets annexes.

## BUDGET PRINCIPAL

### Les recettes

Les recettes globales (investissement et fonctionnement) s'élèvent à 878 765 728 F (produit des contributions directes et reprise anticipée inclus), soit une augmentation de 4,7 % par rapport à 1989.

Hors contributions directes et reprise anticipée, leur montant est de 546 165 728 F contre 524 448 005 F (+ 4,14 %).

Comme les années précédentes, nous analyserons successivement :

- les principales recettes d'investissement,
- les principales recettes de fonctionnement,
- la DGF,
- le produit des contributions directes et les données fiscales.

### I - Les recettes d'investissement

La prévision 1990 s'élève à 118 667 954 F contre 109 898 854 F en 1989 (+ 7,97 %).

L'emprunt globalisé figure pour 87 millions de francs.

Figurent également à cette section les subventions notifiées à hauteur de 3 240 000 F.

Les autres recettes d'investissement évoluent comme suit :

	1989	1990	Variation
DGE (Dotation Globale d'Équipement)	2 200 000 F	2 300 000 F	+ 4,55 %
Produits des amendes de police	2 200 000 F	2 200 000 F	+ 0,00 %
Fonds de compensation de la TVA	10 000 000 F	13 500 000 F	+ 35,00 %
Taxe Locale d'Équipement	700 000 F	1 000 000 F	+ 42,86 %
Emprunt globalisé	80 000 000 F	87 000 000 F	+ 8,75 %
Emprunt hors globalisation	7 100 000 F		- 100,00 %

Le prélèvement sur les recettes ordinaires nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement, et qui constitue l'épargne brute est de 49 691 266 F (42 041 865 F en 1989).

## II - Les recettes de fonctionnement

Leur montant global est prévu à hauteur de 760 097 774 F contre 729 409 151 F en 1989 (+ 4,21 %).

Hors produit des impôts et reprise anticipée sur l'excédent du compte administratif 1989, elles s'élèvent à 427 497 774 F contre 414 549 151 F en 1989 (+ 3,12 %).

Nous examinerons ci-après :

- les principales recettes de fonctionnement (hors DGF, reprise anticipée et produit des impôts),
- la DGF,
- puis seront précisées les conditions selon lesquelles le budget sera équilibré grâce à la reprise anticipée et au recours à la fiscalité communale,
- enfin divers éléments seront communiquées concernant les impôts locaux.

### a) Les principales recettes de fonctionnement

Leur évolution est retracée dans le tableau suivant :

	1989	1990	Variation 1990/1989
Produits de l'exploitation	58 767 300 F	60 313 900 F	+ 2,63 %
dont taxe d'enlèvement des ordures ménagères	22 965 000 F	23 790 000 F	+ 3,59 %
Produits domaniaux (non compris loyers du CCAS)	17 490 937 F	17 903 501 F	+ 2,36 %
Versement-transport	36 000 000 F	38 000 000 F	+ 5,56 %
Subventions et participations (État, Région, Département, y compris DGD, transports scolaires, hygiène, bibliothèques, urbanisme)	12 249 956 F	12 043 329 F	- 1,69 %
Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière	4 500 000 F	4 500 000 F	-
Impôts sur les spectacles	350 000 F	400 000 F	+ 14,29 %
Taxe sur le chauffage et l'éclairage par l'électricité (BT)	7 150 000 F	7 470 000 F	+ 4,48 %
Taxe sur l'électricité moyenne et haute tension	1 150 000 F	1 230 000 F	+ 6,96 %

	1989	1990	Variation 1990/1989
Taxe sur les emplacements publicitaires	530 000 F	560 000 F	+ 5,66 %
Subvention fiscale compensatrice des exonérations pour constructions neuves	6 652 717 F	7 783 401 F	+ 17,00 %
Attribution du Fonds National de Compensation de Taxe Professionnelle			
* Compensation salaires	5 460 602 F	5 831 377 F	
* Compensation allègement (allègement des bases de 16 % article 6 de la loi de finances pour 1987)	22 780 135 F	24 326 906 F	
* Nouvelle compensation REI (réduction pour embauche ou investissement, article 6 de la loi de finances pour 1987) (1)	5 196 118 F	6 213 769 F	
	33 436 855 F	36 372 052 F arrondis à 36 370 000 F	+ 8,77 %
Attribution du Fonds National de Péréquation de la taxe professionnelle	2 400 000 F	3 000 000 F	+ 25,00 %
Impôts locaux - Rôles complémentaires	2 500 000 F	2 000 000 F	- 20,00 %

(1) Cette compensation correspond **aux réductions de bases pour embauche ou investissement**, soit :

- réduction de 50 % de toute augmentation des bases brutes résultant de l'investissement ou de l'embauche de personnel, après pondération par l'indice de variation des prix,

- réduction de 50 % de la base du nouvel exploitant en cas de création d'entreprise, et pour la première année d'imposition.

### **b) La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)**

L'article 47 de la Loi de Finances pour 1990 a modifié les modalités d'évolution de la DGF.

Précédemment indexée sur les recettes nettes de TVA à taux constant (sur la base des taux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 1979), cette ressource augmentait plus vite que les recettes réelles de l'État, contraint à des baisses de taux dans le cadre communautaire. Un autre mode d'exonération fut alors envisagé.

Les propositions du Gouvernement et les modifications apportées dans le cadre du débat parlementaire ayant fait l'objet, à l'automne dernier d'une large publicité, nous nous bornerons à rappeler rapidement le nouveau dispositif mis en place par le Loi de Finances.

Pour 1990, le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement est fixé sur la base du taux d'évolution prévisionnel de la moyenne annuelle du prix de la consommation des ménages. Elle s'élève donc, au niveau national, à 82 150 millions de francs, soit **une progression de 2,5 %** par rapport au montant inscrit en loi de finances initiale pour 1989.

Le nouveau mode de calcul pour 1990 conserve l'ensemble des mécanismes de répartition et de garantie actuellement en vigueur (garantie de progression minimale, garantie de référence à l'indice 100 majoré de la fonction publique et régularisation versée au prorata du principal perçu au cours de l'exercice correspondant).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991, la DGF évoluera chaque année en fonction d'un indice associant le taux d'évolution des prix à la consommation des ménages et le taux d'évolution du produit intérieur brut

(PIB) total en volume. En 1991, le calcul de la DGF tiendra compte de la hausse des prix et de 50 % de la croissance du PIB. Pour 1992 et les années suivantes, l'indexation se fera en prenant en compte le taux d'évolution des prix et 2/3 de celui du PIB total en volume.

Pour la détermination de la DGF prévisionnelle inscrite dans le projet de loi de finances, il sera tenu compte du versement de la régularisation opérée au titre de l'année précédente.

- *Les montants de la DGF 1990* n'ayant pas encore été notifiés par M. le Préfet, les inscriptions budgétaires ont été faites sur la base de la progression minimale garantie (soit + 2,50 % x 55/100 = + 1,37 %) de la notification 1989 qui s'élevait à 171 315 663 F. **La prévision s'élève ainsi à 173 679 819 F.**

- *Pour la DGF instituteurs*, l'année 1990 apporte là aussi une modification importante liée au versement par la commune de l'indemnité représentative de logement aux instituteurs. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990, ces indemnités seront versées au personnel enseignant non plus par la Ville mais par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) qui recevra directement de l'État les crédits à verser aux ayants-droit sur la base d'un montant fixé par le représentant de l'État dans le Département.

La Ville conservera la charge de régler, au titre des droits acquis, à quelques enseignants occupant des postes de direction ou de maîtres de classes d'application, le complément d'indemnité auquel ils peuvent prétendre (montant annuel estimé à 110 000 F).

Au titre de la DGF instituteurs, la Ville ne recevra donc plus que la part destinée à compenser les charges afférentes aux logements communaux effectivement occupés par les instituteurs. La prévision de recette est de 840 000 F pour 1990.

- *Régularisation 1989 de la DGF*

Compte tenu de la sous-estimation des recettes nettes de TVA sur lesquelles était opéré le prélèvement de DGF dans le régime antérieur, le Gouvernement a prévu d'autoriser l'inscription, dès le budget primitif, d'un acompte de 4 % par anticipation sur la régularisation de la DGF 1989.

Cette disposition qui figurait à l'alinéa VIII de l'article 47 de la loi de finances, a été déclarée non conforme à la Constitution (décision n° 89.268 DC du 29 décembre 1989), en ce sens qu'elle prévoyait une répartition de cet acompte selon les mêmes règles de péréquation que la dotation initiale. Le Conseil Constitutionnel a estimé que cette nouvelle modalité de répartition n'avait pas à figurer dans la loi de finances. L'acompte sur régularisation de 4 % n'est toutefois pas remis en cause. Il sera réparti selon les dispositions antérieures, à savoir uniformément au prorata des sommes perçues en 1989. **Pour la Ville de Besançon, cet acompte correspond à une recette de 6 850 000 F.**

Rappelons qu'au titre de la régularisation 1988, un acompte de 2 540 000 F avait été inscrit au BP 1989, et que la régularisation notifiée le 18 août 1989 s'est élevée à 8 952 638 F.

**c) L'équilibre budgétaire et les impôts locaux**

La différence entre les dépenses totales (878 765 728 F) et les recettes (hors impôts locaux et reprise anticipée) correspond à un besoin de financement de 332 600 000 F. Le montant des fonds disponibles à la clôture de l'exercice 1989 étant de 33 200 000 F, **je vous propose de procéder à une reprise anticipée de 15 000 000 F (20 000 000 F en 1989).**

**Le produit global des contributions directes à mettre en recouvrement en 1990 serait de 317 600 000 F (294 860 000 F votés en 1989 - encaissé : 294 159 672 F).**

**Compte tenu de l'évolution favorable des bases qui nous ont été notifiées par les Services fiscaux, notamment au niveau de la taxe professionnelle pour lesquelles on constate une progression de 11,62 %, et après 3 années de pause fiscale totale, ce produit d'impôt se traduira,**

au niveau de la pression fiscale supportée par les ménages, par une majoration limitée strictement à l'inflation constatée l'an passé (+ 3,60 %).

#### d) La fiscalité

Dans une délibération figurant au point suivant de l'ordre du jour, le Conseil Municipal aura, comme chaque année, à voter le taux de chacune des 4 taxes directes locales.

Préalablement, et à ce niveau de l'exposé budgétaire, je tiens à vous communiquer quelques éléments fiscaux particulièrement encourageants pour les élus en charge de la gestion de cette ville, car ils sont le résultat concret et indéniable de la politique volontariste menée dans la capitale comtoise sur les plans de l'économie et du développement urbain.

### 1. Évolution du nombre d'assujettis à l'impôt local à Besançon

	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Taxe d'habitation	49 463	50 200	50 229	50 878	51 390	52 562	53 013	53 517	53 857	54 934
Foncier bâti	10 559	11 754	12 828	13 527	20 347	21 132	22 450	23 897	25 073	24 273 (1)
Foncier non bâti	3 370	3 401	3 439	3 478	3 521	3 528	3 572	3 645	3 542	3 511
Taxe professionnelle	4 252	4 290	4 289	4 424	4 416	4 567	4 548	4 845	4 874	5 090

(1) Des explications ont été demandées aux Services Fiscaux concernant ce chiffre en baisse de 800 unités.

Ces chiffres n'appellent pas de commentaires particuliers, leur croissance au niveau de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle est, cette année, une des plus importantes des 5 derniers exercices.

### 2. Évolution des bases d'imposition

	Base 1989	Bases notifiées en 1989	Bases réelles 1989	Bases 1989 actualisées	Baes notifiées pour 1990	Variation 1990/1989	
						en valeur absolue	Varitaion physique (après actualisation)
Taxe d'habitation	592 967 870	587 680 000	592 934 090	(bases 89 x 102,27) 606 393 693	<b>611 602 000</b>	<b>+ 18 667 910</b> <b>+ 3,15 %</b> <b>sur bases réelles 89</b>	+ 5 208 307 (+ 0,86 %)
Foncier bâti	391 294 810	410 800 000	402 012 880	410 000 000	<b>418 380 000</b>	<b>+ 16 367 120</b> <b>+ 4,07 %</b> <b>sur bases réelles 89</b>	+ 8 380 000 (+ 2,04 %)
Foncier non bâti	2 448 540	2 330 000	1 955 280	(base 89 x 101,27) 1 980 112	<b>1 869 000</b>	<b>- 86 280</b> <b>- 4,41 %</b> <b>sur bases réelles 89</b>	- 111 112 (- 5,6 %)
Taxe professionnelle	714 640 070	767 573 000	767 563 330		<b>856 788 940</b>	<b>+ 89 225 610</b> <b>+ 11,62 %</b> <b>sur bases réelles 89</b>	

**1) Coefficients d'actualisation 1989**

*Propriétés bâties* : 1,01 soit + 2,27 % avec coefficients déflateurs (0,960 pour 1990 ; 0,948 pour 1989).

*Bâti industriel* : 1 soit + 1,27 % avec coefficients déflateurs (0,960 pour 1990 ; 0,948 pour 1989).

*Foncier non bâti* : 1 soit + 1,27 % avec coefficients déflateurs (0,960 pour 1990 ; 0,948 pour 1989).

**2)** La subvention compensatrice des exonérations de foncier bâti passe de 6 652 717 F à 7 783 401 F (+ 1 130 684 F).

**3)** Les allocations compensatrices des allègements de taxe professionnelle passent de 33 436 855 F à 36 372 053 F (+ 2 935 197 F).

- 5 831 377 F au titre de la réduction de la fraction imposable des salaires (loi du 28 juin 1981),

- 24 326 906 F au titre de l'abattement général de 16 % des bases,

- 6 213 769 F au titre de la réduction des bases pour embauche ou investissement.

**4)** Le montant des bases de taxe professionnelle, exonérées par suite des décisions prises par le Conseil Municipal est de 3 818 040 F (contre 2 967 410 F en 1989).

**Je tiens à souligner tout particulièrement la progression remarquable des bases de taxe professionnelle qui croissent cette année de 11,62 %, représentant près de 90 000 000 de bases supplémentaires.**

A titre de comparaison, je vous rappelle que cette variation des bases de taxe professionnelle fut de + 0,61 % en 1988 et de + 7,40 % en 1989 ; si l'on sait que les bases brutes d'imposition à cette taxe sont constituées globalement à Besançon à hauteur de 45 % par les salaires et 40 % par les investissements matériels, on peut affirmer que les entreprises bisontines ont participé largement à la croissance économique nationale.

Ce constat, dont nous nous réjouissons tous, est riche de promesses pour l'avenir et encouragera les élus, et tous les décideurs qui travaillent avec eux à l'essor de l'agglomération bisontine, à poursuivre leurs efforts.

**3. Taxe d'habitation - Abattements et dégrèvements**

Avant de passer à l'examen des dépenses d'investissement et de fonctionnement, j'ai souhaité, à titre d'information, rappeler au Conseil Municipal et aux Bisontins quels sont les abattements institués à Besançon en matière de taxe d'habitation, et souligner l'effort important fait par l'État en ce domaine par les dégrèvements accordés aux contribuables à revenus modestes.

**A - Abattements décidés par le Conseil Municipal (non compensés par l'État)**

- ces abattements ont pour effet de réduire la valeur locative servant de base au calcul de l'impôt, au titre de l'habitation principale seulement.

- le montant de l'abattement correspond à un pourcentage de la valeur locative moyenne communale (VLMC), donc identique pour tous les contribuables placés dans des situations équivalentes. Pour 1990, la valeur locative moyenne communale à Besançon est de 12 790 F (12 640 F en 1989).

- 3 types d'abattements sont prévus par le Code Général des Impôts :

**\* Abattement pour personnes à charge :**

Il est appliqué à Besançon au taux minimum légal, soit :

- . 10 % de la VLMC pour chacune des 2 premières personnes à charge,
- . 15 % pour chacune des personnes suivantes.

Ces taux peuvent être majorés de 5 ou 10 points sur décision du Conseil Municipal.

**En 1989, 16 921 contribuables ont bénéficié de cet abattement.**

**\* Abattement général à la base**

Il est institué à Besançon depuis 1989 au taux de 5 % (le Code Général des Impôts permet de fixer ce taux à 5, 10 ou 15 %).

**48 275 contribuables ont bénéficié en 1989 de cet abattement, correspondant à une réduction de valeur locative de 630 F.**

**\* Abattement spécial à la base**

Cet abattement, qui concerne les contribuables n'acquittant pas l'IRPP, n'est pas appliqué à Besançon, la plupart des contribuables susceptibles d'en bénéficier relevant des dégrèvements pris en charge par l'État (13 758 contribuables en 1989 auraient rempli les conditions pour bénéficier de cet abattement, alors que 17 402 dégrèvements totaux ou partiels ont été accordés par l'État).

*B - Dégrèvements de taxe d'habitation (décidés et à la charge de l'État)*

a) Dispositif précédent	b) Dispositif mis en place par la Loi de Finances pour 1990
<p><b>1) Exonération totale de TH</b> (au titre de l'habitation principale) pour les contribuables de plus de 60 ans ou veufs ou veuves (sans condition d'âge), non imposables à l'IRPP.</p> <p>D'autres exonérations totales sont accordées à d'autres catégories de contribuables : invalides, titulaires de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité, titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.</p> <p><b>En 1989, ces exonérations ont concerné 7 414 contribuables.</b></p>	<p><b>1) Exonération totale de TH :</b> sans changement</p>
<p><b>2) Dégrèvements partiels de TH</b> (au titre de l'habitation principale)</p> <p>2.1 - Personnes âgées de moins de 60 ans, non imposables à l'IRPP : <b>dégrèvement d'office de 30 %</b> de la part de la TH excédant une somme fixée à 1 305 F.</p> <p><b>Pour l'année écoulée, 8 789 contribuables ont bénéficié de ce dégrèvement partiel.</b></p>	<p><b>2) Dégrèvements partiels de TH :</b></p> <p>2.1 - Personnes âgées de moins de 60 ans et non imposables à l'IRPP : <b>dégrèvement total d'office</b> de la part de la TH excédant une somme de 1 370 F.</p> <p>- Pour les bénéficiaires du RMI, ce montant, sur leur demande, peut être réduit des deux tiers (soit 456 F).</p>

a) Dispositif précédent	b) Dispositif mis en place par la Loi de Finances pour 1990						
<p>2.2 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1988 est inférieur à 1 500 F : <b>dégrèvement d'office de 15 %</b> de la part de TH excédant la somme de 1 305 F.</p> <p><b>En 1989, 1 199 contribuables ont bénéficié de ce dégrèvement partiel.</b></p>	<p>2.2 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1989 est inférieur à 1 550 F : <b>dégrèvement d'office à hauteur de 50 %</b> du montant de la TH excédant 1 370 F.</p> <p>2.3 - Contribuables dont l'impôt sur le revenu de 1989 n'excède pas 15 000 F : <b>dégrèvement d'office de la TH pour la fraction dépassant 4 % du revenu imposable.</b></p> <p>Ce dégrèvement ne peut toutefois excéder 50 % du montant de l'imposition qui excède 1 370 F. Il n'est pas effectué de dégrèvement d'un montant inférieur à 30 F.</p> <p>2.4 - Le financement de la nouvelle mesure exposée en 2.3, estimée à 2,3 milliards de francs, sera assuré par l'État pour 1,8 milliard de francs. Pour le complément, l'État percevra <b>un prélèvement assis sur les valeurs locatives</b> servant de base à la TH diminuées des abattements votés par la commune.</p> <p>Le taux de ce prélèvement est fixé comme suit :</p> <p>Locaux d'habitation non affectés à l'habitation principale dont la valeur locative est :</p> <table data-bbox="798 1064 1356 1243"> <tr> <td>- supérieure à 50 000 F</td> <td>1,7 %</td> </tr> <tr> <td>- inférieure ou égale à 50 000 F et supérieure à 30 000 F</td> <td>1,2 %</td> </tr> <tr> <td>Autres locaux dont la valeur locative est supérieure à 30 000 F</td> <td>0,2 %</td> </tr> </table> <p>Concernant les dispositions des points 2.3 et 2.4, les Services Fiscaux ne sont pas actuellement en mesure de donner une estimation du nombre de contribuables concernés par ces nouvelles mesures.</p>	- supérieure à 50 000 F	1,7 %	- inférieure ou égale à 50 000 F et supérieure à 30 000 F	1,2 %	Autres locaux dont la valeur locative est supérieure à 30 000 F	0,2 %
- supérieure à 50 000 F	1,7 %						
- inférieure ou égale à 50 000 F et supérieure à 30 000 F	1,2 %						
Autres locaux dont la valeur locative est supérieure à 30 000 F	0,2 %						

#### 4. Autres dispositions fiscales nouvelles

a) La Loi de Finances pour 1990 prévoit qu'à compter de 1991, la taxe d'habitation perçue au profit des départements sera remplacée par une **taxe départementale proportionnelle au revenu**. Des simulations seront présentées au Parlement au printemps sur ce nouveau dispositif.

b) La même loi prévoit enfin qu'une notice sera annexée à l'avis d'imposition, faisant apparaître pour chaque taxe les variations décidées par chacune des collectivités concernées.

c) Taxe professionnelle : le plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle est abaissée à 4 % de la valeur ajoutée (contre 4,5 % précédemment).

### Les dépenses

#### I - Section d'investissement

##### A. La dette

Les dépenses du chapitre 925 passent de 46,7 MF à 52,6 MF, soit + 5,9 MF. Elles concernent :

- le remboursement de la dette en capital : 50,4 MF contre 44,5 MF, soit + 5,9 MF,

- la dette récupérable : diverses avances consenties à des syndicats mixtes (0,53 MF contre 1 MF en 1989),

- les subventions accordées en annuités pour un montant de 1,045 MF comme l'an dernier.

Nos remboursements de prêts interviennent par annuité constante. De ce fait, au cours des premières années, nous remboursons une part importante d'intérêt et peu de capital, cette proportion s'inversant au fur et à mesure du vieillissement du prêt. Ainsi, l'accroissement du remboursement de dette en capital doit être interprété comme résultant du vieillissement de notre dette et non comme un alourdissement de celle-ci.

### ***B. Les opérations d'investissement***

Les dépenses d'équipement du budget principal passent de 105,2 MF à 115,7 MF (+ 10 %) sur lesquels 87 MF sont financés par recours à l'emprunt globalisé.

Par ailleurs, le financement des investissements des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement sera assuré à hauteur de 10 MF, par recours à l'emprunt globalisé.

La liste ci-après regroupe les opérations du budget principal et des budgets annexes.

#### ***L'urbanisme***

- *Travaux dans les ZAC*

La ZAC de Planoise : l'inscription 1990 (10 MF soit 1 MF de plus qu'en 1989) permettra de mieux maîtriser l'équilibre financier de cette opération, ce qui n'exclut pas les nécessaires mesures d'étalement des dépenses dans le planning des travaux des années à venir.

Les autres ZAC : poursuite des travaux d'aménagement (viabilités) des ZAC Combe Saragosse (700 000 F) et Diderot (3,1 MF dont 2,5 MF concernent la participation de l'aménageur, somme inscrite également en recettes).

- *Opération Montrapon-Fontaine Ecu*

Une somme de 2,3 MF est prévue pour l'aménagement d'espaces extérieurs (contre 1 MF en 1989).

- *Actions à caractère social sur divers quartiers*

Un crédit de 1 MF a été inscrit dont 900 000 F pour le quartier de Palente Orchamps, opération prioritaire pour 1990.

- *Réhabilitation Battant et centre-ville* : poursuite des opérations de réhabilitation dans ces quartiers avec pour 1990 un crédit de 1,2 MF dont 900 000 F pour la rénovation de l'Hôtel de Champagny.

#### ***La Citadelle - le tourisme***

Maintien de la tranche annuelle de 650 000 F pour des travaux de bâtiments et de voirie à la Citadelle.

#### ***L'économie***

- poursuite de la participation de la Ville au déficit de la ZI des Tillereoyes, soit 1,5 MF,

- poursuite également de l'aménagement primaire de la Zone Artisanale des Montarmots (150 000 F) et de la Zone d'Activités La Fayette (1 MF),

- mise en place des premiers financements pour le Parc Scientifique des Montboucons avec les viabilités du futur 5<sup>ème</sup> Lycée (2,7 MF) et la participation de la Ville à la construction de ce 5<sup>ème</sup> Lycée (1,5 MF).

### ***L'action sociale***

Dernière tranche de la transformation du Centre Social de Palente (300 000 F) et aménagement du Centre Social de Planoise, rue Dürer (300 000 F).

### ***La voirie et la circulation***

Les tranches annuelles de voirie sont les suivantes :

- \* 4,7 MF pour l'aménagement des voies et parkings,
  - \* 2,2 MF pour les revêtements de chaussées,
  - \* 550 000 F pour l'entretien des ponts,
  - \* 250 000 F pour le secteur circulation,
- solde du financement du pont Denfert Rochereau (13 MF),  
- poursuite du plan de jalonnement (1,3 MF),  
- poursuite de la gestion centralisée de la signalisation lumineuse (700 000 F),

- participations de la Ville à des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'État (carrefour Châteaufarine, RN 73, voie de contournement des Mercureaux et voie de contournement de la rocade Ouest) pour un montant total de 5 MF,

- une opération nouvelle, la construction du tunnel sous la Citadelle, avec l'inscription d'un crédit de 500 000 F pour les études.

### ***L'environnement et les espaces verts***

- un crédit de 200 000 F est consacré à l'entretien et à la création d'espaces verts directement à proximité des berges du Doubs,

- de plus, un crédit de 300 000 F est prévu pour divers aménagements sur le Doubs (navigation de plaisance, base nautique, etc.),

- une somme de 2 MF est prévue pour la construction du crématorium de Saint-Claude,
- une tranche annuelle de 200 000 F est consacrée aux travaux divers d'aménagement d'espaces verts.

### ***La maîtrise de l'énergie***

L'effort dans ce domaine est maintenu avec l'inscription d'un crédit de 600 000 F pour les interventions sur le bâti et les installations de chauffage.

### ***Les déchets urbains***

- inscription d'un crédit de 500 000 F pour parfaire le financement de la séparation des cendres à l'usine d'incinération des ordures ménagères (un crédit de 350 000 F avait été prévu en 1989),

- poursuite de l'aménagement de la 2<sup>ème</sup> déchetterie (150 000 F).

### ***Le secteur culturel***

- la première tranche de restructuration générale du Palais Granvelle, en vue de la réalisation d'un Musée du Temps, devrait débuter avant la fin de l'année ; un crédit de 1,4 MF a été inscrit pour compléter le financement Ville déjà mis en place,

- inscription des tranches annuelles relatives à l'entretien et aux grosses réparations ou restructuration à la Bibliothèque Municipale (400 000 F) et à l'École Régionale des Beaux-Arts (500 000 F).

### **Les sports**

- un crédit de 1,25 MF a été inscrit pour le gros entretien et l'amélioration des bâtiments existants,

- une opération nouvelle devrait être lancée en 1990 : un crédit de 2 MF est prévu pour la construction d'un gymnase (gymnase du 5<sup>ème</sup> Lycée ou gymnase Jules Haag).

### **Les équipements scolaires**

- la tranche annuelle de 2,44 MF (électricité : 410 000 F ; bâtiments : 2,03 MF) sera cette année encore entièrement consacrée à des travaux d'aménagement, de restauration ou d'entretien dans les écoles communales,

- la participation de la Ville pour les travaux dans les établissements du second degré (maîtrise d'ouvrage assurée par le Département) atteint 2,5 MF pour les travaux de restructuration du collège du Centre, et 700 000 F pour les autres collèges.

### **L'informatique**

La tranche annuelle 1990 est de 2,4 MF, comprenant l'équipement informatique de gestion, le matériel logiciel bureautique ainsi que le matériel logiciel cartographie.

### **Le service d'Incendie**

Une tranche de 500 000 F est prévue pour financer l'achat et le renouvellement de matériels de transport routier.

### **Les bâtiments administratifs et le parc communal**

- poursuite de l'effort sur le renouvellement des véhicules, engins divers et matériels nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux (5,6 MF),

- poursuite également des travaux résultant des différents transferts de services, ou permettant l'amélioration et la réalisation de grosses réparations notamment de restructuration dans les bâtiments existants (3,58 MF),

- 2<sup>ème</sup> tranche de rénovation des locaux du service Nettoyement (300 000 F),

- une tranche de 550 000 F est inscrite pour des travaux de bâtiments dans divers édifices culturels non classés,

- solde des travaux d'électricité à l'Église de la Madeleine (230 000 F).

### **Les transports urbains**

- un crédit de 2,1 MF a été affecté pour le renouvellement d'autobus pour la CTB, montant auquel s'ajouteront 2,569 MF de crédit d'investissement courant et 661 000 F provenant du produit du versement transport, soit globalement la possibilité de renouveler le parc d'autobus à hauteur de 5,33 MF,

- une somme de 300 000 F sera consacrée à une étude de développement des transports collectifs.

De plus, il convient de signaler que l'excédent de versement transport 1989, s'élevant à plus de 3,2 MF servira à compléter les investissements ci-dessus indiqués.

**L'eau et l'assainissement**

- un crédit de 3,6 MF est prévu pour la construction et l'entretien des réseaux d'eau et d'assainissement,

- une participation du budget de l'assainissement est inscrite pour l'aménagement de la ZA La Fayette (350 000 F), de la ZAC de Châteaufarine (1,1 MF pour le collecteur primaire), les viabilités du 5<sup>ème</sup> Lycée (260 000 F) et les travaux d'élargissement de la RN 73 (290 000 F),

- une somme de 4,4 MF servira à financer la première tranche des travaux d'extension et de restructuration de la station d'épuration de Port Douvot.

**Récapitulatif de la section d'investissement**

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes	
		1989	Propositions 1990	1989	Propositions 1990
900	Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs	5 893 395	6 909 670		
901	Voirie	34 605 000	32 750 000	500 000	980 000
902	Réseaux	260 000	260 000	1 000	
903	Équipement scolaire et culturel	18 158 534	19 347 250	1 515 234	560 000
904	Équipement sanitaire et social	2 177 300	5 256 100	556 300	1 617 300
905	Transports et communications	9 060 000	7 860 000		
906	Services industriels et commerciaux autres que transports	6 220 000	5 520 000	50 000	
907	Équipement rural				
908	Urbanisme et habitation	20 377 900	28 389 950	673 600	2 190 000
909	Autres équipements	100 000	100 000		
910	Prog. pour l'État et les Ets Publics Nationaux, etc.	6 875 000	5 093 000	6 800 000	
913	Prog. pour les autres établissements publics	70 000			
914	Prog. pour autres tiers, particuliers, associations, etc.	860 000	1 302 080		
915	Prog. pour Régions, Ententes Interrégionales, Ets publics		1 500 000		
922	Opérations immobilières et mobilières hors programme	582 503	1 167 503	1 450 000	1 486 550
925	Mouvements financiers	46 657 087	52 593 667	3 236 720	5 794 104
927	Financement globalisé de la section d'investissement	44 000	310 000	95 116 000	106 040 000
TOTAL INVESTISSEMENT		151 940 719	168 359 220	109 898 854	118 667 954

1) Amendement de M. TOURRAIN tendant à prélever 1,5 MF sur les crédits de la délégation communication et plus spécialement BVV pour les destiner à l'extension d'IEN : amendement repoussé à la majorité (13 Conseillers seulement ont voté pour).

2) Amendement de M. VIALATTE tendant à réduire de 300 000 F à 150 000 F le crédit destiné à une étude de développement des transports collectifs et à affecter les 150 000 F ainsi économisés à des actions de prospective économique, notamment en direction d'entreprises susceptibles de s'implanter dans la ville : amendement repoussé à la majorité (10 Conseillers ayant voté pour, 3 n'ont pas pris part au vote).

3) Vote sur l'ensemble de la section investissement : la section investissement est adoptée à la majorité (13 abstentions).

## Financement par emprunt des investissements prévus en 1990

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1990 par emprunt globalisé	Imputations
<b>Mme VIEILLE-MARCHISET</b>	- Entretien des berges du Doubs	200 KF	901 9 235 84002 30800
	- Aménagements sur le Doubs	300 KF	905 4 235 90022 30100
	- Construction du crématorium de Saint-Claude	2 000KF	904 93 232 88010 31000
<b>M. PONÇOT</b>	- Réhabilitation quartier Palente - Les Orchamps	800 KF	908 0 235 88026 30300
	- Actions à caractère social sur divers quartiers	200 KF	908 0 235 89038 30100
	- Réhabilitation quartier Battant II	500 KF	908 0 232 80019 30100
	- Aménagement ZAC Combe Saragosse	700 KF	908 0 233 89121 30300
	- ZAC de Planoise - Travaux d'aménagement	10 000 KF	908 0 233 78005 30300
	- Aménagement ZAC Diderot	3 100 KF	908 0 233 88028 30300
	- Actions diverses quartiers Battant et centre-ville	300 KF	908 0 237 87010 30100
	- Espaces extérieurs - Montrapon/Fontaine Ecu :	300 KF	908 6 235 85113 30300
	* cités Observatoire, Bouloie, Montboucons	1 050 KF	908 6 235 85114 30300
	* Place de Coubertin	950 KF	908 6 235 85118 30300
	- Rénovation Hôtel de Champagney	900 KF	908 61 232 80025 30100
	- Action foncière :	200 KF	901 10 210 501 30400
	* voiries, terrains	400 KF	908 0 212 501 30400
* Acquisitions en ZAD - DPU			
<b>M. FOUSSERET</b>	- Citadelle - Travaux de bâtiments et de voirie	650 KF	903 61 232 89056 33000 pour 500 KF
			903 61 232 89056 30900 pour 50 KF
			903 61 233 89056 35000 pour 100 KF
	- Kursaal - Travaux de bâtiments	300 KF	903 64 232 79009 33000

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1990 par emprunt globalisé	Imputations
<b>M. de SURY</b>	- ZI des Tilleroyes - Participation au déficit	1 500 KF	908 0 130 86003 30000
	- Aménagement ZA La Fayette	1 000 KF	908 0 233 88016 30300
	- Aménagement ZA Montarmots	150 KF	908 0 235 87023 30300
	- Parc Scientifique des Montboucons * Viabilités 5 <sup>ème</sup> Lycée	2 700 KF	908 0 235 90009 30300
	* Participation Ville au 5 <sup>ème</sup> Lycée	1 500 KF	915 130 90025 30300
<b>M. JEANNEROT</b>	- Transformation de la halte de Palente	300 KF	904 6 232 87007 31000
	- Centre Social de Planoise - CEM rue Dürer	300 KF	904 9 232 90005 31000
	- Aménagement de voies et parkings	4 700 KF	901 10 233 508 30300
	- Revêtements de chaussées et autres travaux de voirie	2 200 KF	901 10 2331 508 35000
			pour 2 000 KF
			901 10 235 508 30400
			pour 200 KF
<b>M. RÉGNIER</b>	- Tunnel sous la Citadelle - Études	500 KF	901 11 132 90024 30300
	- Pont Denfert Rochereau - Solde	13 000 KF	901 11 235 87008 30300
	- Gros entretien des ponts	550 KF	901 11 235 508 35000
	- Aménagement du carrefour Châteaufarine - Participation	2 500 KF	910 130 84014 30300
	- Élargissement RN 73 - Participation	2 400 KF	910 130 90010 30300
	- Voie de contournement des Mercureaux - Participation	50 KF	910 130 90014 30300
	- Voie de contournement Rocade Ouest - Participation	50 KF	910 130 90015 30300
	- Circulation travaux de voirie	250 KF	910 10 2330 508 35000
	- Rénovation et gestion centralisée de la signalisation lumineuse	700 KF	901 12 235 89037 35000
	- Plan de jalonnement	1 300 KF	901 12 235 87014 35000
	<b>Mme BULTOT</b>	- Travaux divers d'espaces verts	200 KF
- Maîtrise de l'énergie - Intervention sur le bâti		600 KF	908 6 232 85015 33000
- UIOM - Séparateur de cendres		500 KF	906 90 2147 89112 32000
- Aménagement d'une deuxième déchetterie		150 KF	906 90 235 507 32000

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1990 par emprunt globalisé	Imputations
<b>M. LIME</b>	- Palais Granvelle - Musée du Temps - Bibliothèque Municipale - Travaux de bâtiments - École des Beaux-Arts - Travaux de bâtiments	1 400 KF	903 61 232 86021 31000
		400 KF	903 63 232 86011 33000
		500 KF	903 69 232 509 33000
<b>M. FUSTER</b>	- Équipements sportifs - Grosses réparations - Boulodrome ES Rosement - Isolation - Construction du gymnase 5 <sup>ème</sup> Lycée	1 250 KF	903 50 235 506 30000
		300 KF	903 51 232 84010 31000
		2 000 KF	903 51 232 90002 31000
		2 440 KF	903 1 232 502 30900 pour 410 KF
<b>M. VUILLEMIN</b>	- Écoles du premier degré - Travaux de bâtiments et d'électricité  - Écoles du second degré : * participation Collège du Centre * participation autres collèges	2 500 KF	903 2 136 89012 33000
		700 KF	903 2 136 502 33000
		50 KF	900 0 2147 505 10100 pour 36 KF
<b>M. GALLAT</b>	- Matériel informatique divers  - Équipement informatique de gestion - Matériel logiciel bureautique - Matériel logiciel cartographie - Service Incendie - Matériel de transport routier	50 KF	900 0 2147 505 10100 pour 36 KF
		800 KF	900 0 2147 89018 10100
		750 KF	900 0 2147 89019 10100
		800 KF	900 0 2147 89020 10100
		500 KF	900 1 2150 517 56000
<b>M. BARETJE</b>	- Services administratifs - Grosses réparations et restructuration - Édifices culturels - Travaux de bâtiments - Église Sainte-Madeleine - Travaux d'électricité - Rénovation locaux service Nettoyement - Bâtiments communaux - Travaux de bâtiments et d'électricité	1 230 KF	900 0 232 89134 31000
		550 KF	900 4 232 89133 33000
		230 KF	900 4 232 89133 30900
		300 KF	906 4 232 88029 33000
		1 250 KF	908 6 232 510 33000 pour 700 KF
			908 6 232 510 30900 pour 550 KF

Délégations	Opérations	Total du financement à assurer en 1990 par emprunt globalisé	Imputations
	- Parc et Ateliers - Renouvellement véhicules, engins divers	5 600 KF	901 0 2147 511 32000 pour 1 500 KF
<b>M. BARETJE (suite)</b>	- Ateliers municipaux - Travaux de restructuration	1 100 KF	901 0 2150 511 32000 pour 4 100 KF
			906 4 232 76128 30000 pour 1 040 KF
			906 4 235 510 30900 pour 50 KF
			906 4 235 511 32000 pour 10 KF
<b>M. JUSSIAUX</b>	- Étude de développement des transports collectifs	300 KF	905 1 132 508 35000
	- Transports - Achat de bus	2 100 KF	905 1 2150 508 35000
	<b>TOTAL BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>87 000 KF</b>	
<b>M. GALLAT (Eaux)</b>	- Construction de réseaux d'eau	2 000 KF	892 2361 512 30700
<b>M. GALLAT</b> (Assainissement)	- Construction de réseaux d'assainissement	1 000 KF	893 2364 513 30300
	- Aménagement ZA La Fayette	350 KF	893 2364 88016 30300
	- Collecteur primaire ZAC de Châteaufarine	1 100 KF	893 2364 89148 30300
	- Parc Scientifique - Viabilités 5 <sup>ème</sup> Lycée	260 KF	893 2364 90009 30300
	- Travaux d'élargissement RN 73	290 KF	893 2364 90010 30300
	- Station d'épuration de Port Douvot - Extension	4 400 KF	893 2364 88800 30800
	- Travaux neufs, grosses réparations aux égouts	600 KF	893 2364 89117 30800
	<b>TOTAL BUDGETS ANNEXES EAUX ET ASSAINISSEMENT</b>	<b>10 000 KF</b>	
	<b>TOTAL BUDGET GÉNÉRAL</b>	<b>97 000 KF</b>	

## II - Section de fonctionnement

### Chapitre 930 - Service Financier

Hors prélèvement, ce chapitre passe de 66,7 MF à 69,7 MF, soit + 3 MF (+ 2,78 MF en 1989).

Cette évolution résulte :

1. du volume des prêts réalisés au cours de l'exercice 1989 dont le remboursement de la première annuité interviendra en 1990 :

- emprunt globalisé	66 160 KF
- emprunt pour la construction d'une Maison de Quartier polyvalente et d'une Bibliothèque quartier de Montrapon	300 KF
- financement ZAC de Planoise	1 674 KF
- acquisition immeuble pour le GARE	1 050 KF
- financement travaux de modernisation et d'amélioration de l'accueil des voyageurs gares Viotte et Mouillère (1)	6 800 KF
	-----
	75 984 KF

(1) Les annuités de remboursement de ce prêt seront couvertes par le produit d'une surtaxe locale temporaire instituée sur les recettes voyageurs perçue dans les gares de Besançon.

2. des conditions de taux obtenues pour l'ensemble de ces prêts :

\* 27 800 KF sur 75 984 KF sont des prêts à taux fixes à un taux moyen de 8,79 % et une durée moyenne de 9,8 ans,

\* 12 134 KF ont été réalisés à des taux révisables avec un taux moyen de 9,06 %,

\* 36 050 KF ont été réalisés à des taux variables dont le taux moyen au moment de la signature des contrats est de 8,85 %.

Par taux variable, il faut entendre des prêts dont les taux postfixés et par taux révisables des prêts dont les taux sont préfixés (l'annuité à venir est connue).

La structure de l'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 1990 est la suivante :

- taux fixes	74,8 %
- taux révisables	14,5 %
- taux variables	10,7 %

3. de la renégociation d'un prêt à taux élevé de 9 940 KF pour construction du nouvel abattoir générant une économie de 120 KF.

Des points 1 et 2 ci-dessus résulte une prévision d'intérêts nouveaux de 5,6 MF pour 1990.

Pour parvenir au montant de + 3 MF précité, qui correspond à la différence entre les deux budgets primitifs, il faut tenir compte des éléments techniques suivants :

- les annuités étant constantes, chaque année la part affectée au remboursement des intérêts diminue au profit de la part en capital (- 1,40 MF),

- des renégociations intervenues,

- de la baisse des taux d'intérêts constatée sur les prêts à taux révisables,
- du volume des prêts totalement amortis au cours de l'exercice 1989.

Depuis 1989, afin d'alléger la charge des frais financiers, nous réalisons lorsque cela est possible des prêts à remboursements infra-annuel (trimestriel ou semestriel). Pour permettre de couvrir d'éventuelles échéances intervenant en 1990 pour des prêts réalisés cette même année, une provision a donc été constituée à hauteur de 1,4 MF pour le règlement des intérêts.

De même, un crédit de 200 KF est prévu pour régler les intérêts dus sur l'utilisation des lignes de trésorerie décidées par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre dernier.

### **Chapitre 931 - Personnel**

Malgré l'ampleur et l'augmentation régulière des missions que la Ville assure avec son propre personnel, l'effort de rigueur de gestion appliqué depuis plusieurs années apparaît pleinement à l'examen de l'évolution des crédits consacrés à ce chapitre.

Ces crédits, en effet, n'augmentent que de 3 %, pourcentage qui correspond aux augmentations globales de salaires (Glissement Vieillesse Technique compris) retenues par le Gouvernement pour ses fonctionnaires en 1990.

Cette variation du chapitre 931 est faible par rapport aux augmentations constatées dans les budgets précédents (+ 5,06 % en 1988 et + 4,17 % en 1989). Ce relatif tassement malgré une légère progression du montant de l'inflation (+ 3,6 % en 1989 contre + 3,1 % en 1987 et 1988) est grandement facilité par l'absence d'augmentation en 1990 de la cotisation CNRACL contrairement à ce qui s'était passé en 1987, 1988 et 1989. En outre, la cotisation Allocations Familiales appliquée sur les salaires passe de 8 % à 7 % dès le 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Les dépenses de personnel permanent représentent certes une part importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent en 1990, 49,5 % des dépenses de fonctionnement. En 1987, 1988 et 1989, ces pourcentages étaient respectivement de 49,1 %, 49,1 % et 49,7 %.

La nature même des structures bisontines (la quasi-totalité des services sont assurés en régie, c'est-à-dire avec notre propre personnel) entraîne obligatoirement une charge salariale importante.

L'évolution du chapitre 931 par rapport aux dépenses de fonctionnement montre à l'évidence que ce poste de dépenses est maîtrisé. Pour ce faire, les grands axes de la politique municipale en ce domaine sont demeurés constants depuis plusieurs années :

- réduction progressive et limitée des effectifs au fur et à mesure de la libération d'emplois, notamment par suite de cessation d'activité. Ces réductions qui ont porté sur 80 emplois depuis 1986 (21 en 1986 ; 24 en 1987 ; 6 en 1988 et 29 en 1989) seront complétées par 15 nouvelles suppressions d'emplois en 1990,

- maintien de l'effort entrepris dans le domaine de la formation et de l'équipement en moyens informatiques et bureautiques,

- 40 000 heures de formation ont été octroyées au cours de l'année scolaire 1988-1989 à plus de 1 000 agents. C'est une dépense directe de 2,66 MF (2,33 MF de cotisation au Centre National de la Fonction Publique Territoriale et 330 KF de frais de stage auprès d'autres organismes de formation) qui a été supportée par le budget municipal en 1989. La qualification de plus en plus grande de notre personnel compense avantageusement la réduction sensible des effectifs,

- s'agissant des outils informatiques et bureautiques, le parc municipal s'élève à 350 terminaux, 150 micro-ordinateurs et une centaine de minitels reliés à un ordinateur central de grande capacité.

Cet effort consenti tant en formation qu'en équipement place la Ville de Besançon parmi les villes les mieux équipées de France. La qualité de gestion maintes fois reconnue à notre ville au plan national n'est pas étrangère à la qualité des personnels et des outils dont disposent les responsables municipaux.

Parallèlement à ces actions, le processus de management participatif mis en place en 1988 et concrétisé par les groupes de réflexion, sera poursuivi. A ce jour, près de 400 agents volontaires répartis dans une vingtaine de groupes se sont directement impliqués dans cette démarche qui s'appuie sur un projet de ville dénommé «plan d'amélioration de la qualité».

Ce processus sera complété en 1990 par diverses actions dans le domaine de la communication interne dont la plus significative portera sur la transformation du Bulletin d'Information du Personnel en un véritable journal d'entreprise. La phase d'étude réalisée en 1989 permettra le lancement de la phase opérationnelle en ce domaine dès le deuxième trimestre de cette année. A cet effet, un crédit de 100 000 F a été prévu au budget (secteur communication).

En outre, la réorganisation générale de nos services, qui intervient traditionnellement après tout renouvellement du Conseil Municipal et que nous avons adoptée par délibération du 5 février 1990, permettra, grâce à une sensible augmentation des directions de service, une plus grande efficacité de nos structures.

### **Chapitre 932 - Ensembles immobiliers et mobiliers**

Les prévisions 1990 croissent de 4,6 %, soit sensiblement plus que l'inflation constatée en 1989. Les principales augmentations concernent :

- les ateliers de réparations automobiles (augmentation sensible du prix des pièces détachées),
- les bâtiments administratifs (contrat passé pour le nettoyage des vitres de l'Hôtel de Ville précédemment assuré par le concierge),
- le patrimoine (nouveaux bâtiments) :
  - \* MPT Montrapon-Fontaine Ecu
  - \* logements sapeurs-pompiers
  - \* locaux pépinières d'entreprises
- les dépenses de véhicules :
  - \* carburants + 16 %
  - \* vignettes + 8 %.

Les dépenses d'énergie restent stables (14 MF contre 13,98 MF en 1989).

### **Chapitre 934 - Administration Générale**

Globalement en accroissement de 1 MF (+ 8,2 %), ce chapitre prend en compte les dépenses supplémentaires dues à l'augmentation du nombre des adjoints (+ 325 KF).

Les augmentations générées par l'activité municipale concernent essentiellement les assurances (responsabilité civile + 93 KF), l'affranchissement (+ 60 KF), le Service Informatique (+ 417 KF). Cette dernière augmentation englobe à hauteur de 250 KF le transfert du contrat Bisontel réglé précédemment sur les crédits du service communication.

**Chapitre 936 - Voirie**

Après une légère baisse en 1989, ce chapitre enregistre une hausse de 3,2 %, correspondant pour l'essentiel à l'entretien des espaces verts (+ 81 KF) et à l'éclairage de la voirie communale (+ 132 KF).

L'augmentation de la prévision de recettes résulte de la prévision inscrite pour l'encaissement des indemnités de sinistres par suite des dégradations causées à l'éclairage public (accidents).

**Chapitre 937 - Réseaux communaux**

Les dépenses croissent de 1,2 % et les recettes de 3 %.

Ce chapitre retrace les relations financières entre le budget Assainissement et le budget Ville.

**Chapitre 940 - Relations publiques**

Les dépenses de ce chapitre évoluent de + 4,1 % et les recettes de + 13,9 %.

Les évolutions réelles sont perturbées par des actions ponctuelles comme par exemple les élections en 1989 et le recensement en 1990. Après exclusion de ces crédits, l'évolution des activités permanentes ressort à + 15,3 % en dépenses et + 1,1 % en recettes.

La priorité donnée aux actions de communication et en particulier à la communication interne, se traduit budgétairement par les hausses précitées.

**Chapitre 942 - Sécurité et police**

Après une forte hausse constatée en 1989 (+ 22 %), l'évolution 1990 est modérée (+ 3,3 %) et concerne l'ensemble de ce secteur.

L'augmentation des recettes (+ 4,8 %) découle uniquement de l'évolution des activités de la fourrière (véhicules).

**Chapitre 943 - Enseignement**

La réduction apparente des dépenses est due à la modification de la réglementation concernant les indemnités de logement des instituteurs. En effet, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990, les indemnités de logement dues aux instituteurs seront versées par le CNFPT, la commune continuant seulement à prendre en charge la différence éventuelle entre la réglementation nationale et la réglementation locale lorsque cette dernière était plus favorable aux bénéficiaires. A ce titre, le crédit prévu en 1990 ressort à 110 KF contre 7 150 KF en 1989.

Après réfaction de ces sommes, l'augmentation de ce chapitre est de 877 KF, soit + 8,6 % et correspond essentiellement à l'enseignement du premier degré par suite de la mise en place des actions de soutien scolaire.

Les recettes augmentent de près de 4 %. Elles concernent :

- la participation des communes (enseignement du premier degré),
- les droits d'entrée ou de scolarité (Conservatoire et École des Beaux-Arts),
- les subventions du Département et de l'État pour les deux établissements précités.

**Chapitre 944 - Œuvres sociales scolaires**

Les dépenses varient de près de + 10 % et les recettes de + 13,1 %.

L'augmentation moyenne des tarifs des restaurants scolaires votée le 18 décembre dernier est de 3 %.

### **Chapitre 945 - Sports et Beaux-Arts**

L'évolution des crédits du chapitre atteint + 14,2 % en dépenses (28,1 MF contre 24,6 MF) et + 15 % en recettes (9,1 MF contre 7,9 MF).

Les dépenses intéressent pour 16 % le domaine sportif et 84 % les secteurs culturels.

a) Les crédits alloués au **domaine sportif** augmentent de 61 %. Ils passent de 2,8 MF à 4,49 MF. Cette forte variation est due essentiellement aux crédits de subvention. En effet, ils atteignent 13,5 MF contre 1,11 MF en 1989 pour le sport amateur, 1,5 MF contre 0,4 MF en 1989 pour le sport de haut niveau et 159 KF contre 106 KF en 1989 pour l'animation sportive.

De plus, cette année, nous avons inscrit une subvention de 296,5 KF pour le Tour de France Cycliste, Besançon étant une ville étape.

Il convient cependant de préciser que le sport de haut niveau a bénéficié l'an dernier d'une dotation complémentaire de 985 KF par reprise sur les dépenses imprévues. Globalement, les autres crédits de fonctionnement restent stables.

Les recettes évoluent de + 11,5 %.

b) Les dotations affectées aux **affaires culturelles** se chiffrent à 16,35 MF au lieu de 15,99 MF en 1989, soit + 2,25 %.

L'évolution par grands secteurs d'activités est la suivante :

- lecture publique : 1,89 MF pour 1,67 MF en 1989 (+ 13,2 %)
- musées : 1,10 MF pour 0,94 MF en 1989 (+ 17 %)
- orchestre municipal : 0,88 MF pour 1,16 MF (- 24,1 %)
- activités théâtrales : 9,84 MF pour 9,63 MF en 1989 (+ 2,2 %)

La diminution des crédits relatifs à l'orchestre municipal provient du fait que seuls les crédits permettant un fonctionnement de l'orchestre jusqu'à la fin de la saison 1989-1990 ont été prévus. L'étude en cours devra permettre une prise de décision ultérieure quant au devenir de cet orchestre.

c) 0,81 MF d'augmentation des crédits réservés à l'**animation des quartiers** qui atteignent 5,81 MF en 1990 (+ 16,2 %).

d) Forte augmentation également des crédits attribués au **secteur prévention** dont le montant double pratiquement par rapport à l'an dernier, il passe de 0,77 MF à 1,41 MF en 1990. De nombreuses activités jusqu'alors assurées par d'autres délégations justifient pour partie cette évolution.

### **Chapitre 951 - Services sociaux sans comptabilité distincte**

Les dépenses et les recettes de ce chapitre augmentent légèrement (3,7 % et 4,7 %).

Une partie des hausses des dépenses est due au fonctionnement du service municipal d'Hygiène, notamment par le développement des actions, de protection de l'environnement, de lutte contre les nuisances, de contrôle de la qualité de l'eau.

Les opérations de liaison entre la Ville et le CCAS pour la gestion des centres sociaux sont répertoriées à ce chapitre. Si la subvention pour les crèches collectives baisse, les subventions pour les haltes, les Centres d'Initiation à l'Économie Sociale et Familiale et les crèches familiales sont en hausse (en contrepartie les recettes provenant du recouvrement des traitements augmentent également). A noter une nouvelle subvention (271 KF) compensée partiellement par des recettes (217 KF) pour le contrat petite enfance signé entre le CCAS et la CAF : projet d'ouverture d'une halte garderie en juillet 1990 en liaison avec l'Association «Antenne Petite Enfance».

**Chapitre 955 - Aide sociale**

La subvention au CCAS pour le fonctionnement de ses services généraux a une hausse limitée à 1,6 % : 29 857 KF contre 29 382 KF. Le contingent d'aide sociale à verser au Département est encore en augmentation : 13 400 KF contre 12 600 KF en 1989. Le département, dans le cadre de la mise en place du RMI, va certainement participer aux dépenses engagées à cet effet et de ce fait, ce coût supplémentaire se répercutera sur le contingent d'aide sociale.

**Chapitre 961 - Interventions économiques générales**

Ce chapitre regroupe une grande diversité d'activités dont l'évolution diverge selon le secteur concerné.

Le secteur de l'expansion économique régionale est en diminution de 6,8 % du fait de la minoration du crédit prévu pour le fonctionnement du schéma régional des transports (50 KF contre 247 KF en 1989) et de la baisse des subventions consacrées à la formation et à l'emploi des jeunes (1 495 KF contre 1 780 KF en 1989). La subvention pour le fonctionnement de l'aérodrome de Besançon - La Vèze (indemnités suite à expropriations) passe de 369 KF à 580 KF. La hausse du crédit «autres charges exceptionnelles» permettra de faire face éventuellement aux dépenses liées au fonctionnement de la pépinière d'entreprises (288 KF contre 230 KF, + 25 %).

Le secteur de l'urbanisme est en hausse apparente puisqu'un nouveau crédit de cotisations à hauteur de 83 KF est inscrit à ce sous-chapitre. Auparavant, les cotisations à l'ARIM et à l'ADIL étaient payées sous une autre imputation.

Les activités des syndicats de communes sont en hausse de 11,2 %. Cette hausse provient essentiellement des frais de fonctionnement du Syndicat Mixte de Besançon-Chemaudin (40 KF) et des frais d'impression (10 KF).

Le secteur du tourisme est en augmentation (+ 10,5 %) : la subvention à l'Office du Tourisme est de 1 375 KF contre 1 283 KF en 1989 (augmentation des missions de l'Office, établissement d'un plan de communication de 3 ans) ; la subvention pour l'organisation de congrès double quasiment.

Les recettes du chapitre sont en forte croissance. Le recouvrement de traitements du secteur emploi et formation des jeunes passe de 734 KF à 940 KF. Une nouvelle ligne de recette concernant la Zone Industrielle de Besançon-Chemaudin est inscrite à hauteur de 480 KF (elle figurait l'an dernier au chapitre 970).

**Chapitre 965 - Domaine productif de revenus**

Après avoir connu une quasi-stabilité, les dépenses et les recettes de ce secteur augmentent respectivement de 13,3 % et 1,3 %.

En ce qui concerne les dépenses, les loyers représentent un des postes en augmentation cette année ; ceci est dû à la régularisation des charges pour les locaux du CCAS à Planoise et les rez-de-chaussée de l'avenue du Parc, à la nécessité de prévoir des crédits suffisants pour le paiement de la TVA dont la TVA pour IEN, pour un montant de 96 KF et le reversement de la quote-part des loyers dus à la CCI pour certains bâtiments industriels à option TVA (en particulier les locaux de LIP Précision SA). La hausse provient également de la croissance de la redevance due à Via-Stationnement dans le cadre de la gestion par cette société du stationnement au centre-ville (2 800 KF contre 2 500 KF en 1989).

Deux postes de recettes augmentent : les recettes des loyers des bâtiments appartenant à la Ville (2 430 KF contre 1 960 KF en 1989) et les recettes du stationnement payant (5 000 K contre 4 600 KF). Les autres recettes diminuent globalement : certaines recettes de loyers de bâtiments industriels n'ont pas été reconduites cette année en raison des problèmes de règlement judiciaire ou même de liquidation (commissions artisanales de Palente en particulier).

**Chapitre 968 - Services agricoles, industriels et commerciaux gérés directement**

Les dépenses de ce chapitre augmentent de 7,1 % tandis que les recettes progressent de 3,2 %.

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est de 23 790 KF contre 22 965 KF en 1989, soit + 3,6 %, c'est-à-dire le montant de l'inflation de 1989.

Les recettes liées à la collecte des ordures ménagères et à l'incinération des déchets diminuent en raison de la concurrence d'une nouvelle déchetterie installée à Corcelle-Ferrières : un certain nombre de communes voisines n'ont pas renouvelé leur contrat avec l'usine d'incinération.

La redevance pour l'installation du générateur charbon passe de 2 239 KF à 2 277 KF.

Au sous-chapitre des Abattoirs, la taxe de protection sanitaire est désormais perçue au bénéfice exclusif de l'État et n'est plus perçue par les collectivités. La taxe d'usage a désormais deux taux, un taux national uniforme fixé à 0,105 F par kg et un taux local fixé à Besançon à 0,081 F par kg.

Au chapitre 968 figurent également les charges des transports en commun. Il convient donc d'étudier en détail les sous-chapitres concernés qui augmentent globalement de 7,25 % en 1990.

**Chapitre 968.31 - Transports publics**

La participation de la Ville à l'équilibre du compte d'exploitation de la CTB se monte à 14 995 KF contre 14 636 KF en 1989 auxquels s'ajoutent le transport des personnes handicapées pour 860 KF, les cartes à l'usage du personnel communal pour 65,5 KF, la compensation des cartes écoliers pour 1 435,5 KF et les frais de transport des élèves domiciliés à plus de 5 km de leur école pour 2 487 KF.

Ces derniers frais de transport d'élèves sont compensés à hauteur de 1 143 KF par la DGD et 615 KF par une participation du Département.

La participation globale de la Ville au budget CTB est donc de 19 843 KF contre 19 122 KF l'an dernier, soit + 3,8 % auxquels il convient d'ajouter un crédit d'investissement courant de 2 569 KF, contre 2 000 KF l'an dernier.

**Chapitre 968.32 - Emploi du versement transport**

Les encaissements du versement transport ont été supérieurs de 3 115 551,78 F aux prévisions. Aussi, en 1990, les prévisions ont été augmentées de 2 MF. Elles figurent donc pour 38 MF au lieu de 36 MF.

Vous trouverez ci-dessous l'utilisation prévue de cette recette :

- 32 134 KF contre 29 321 KF seront versés à la CTB en compensation des réductions de tarifs accordées aux travailleurs et des améliorations du réseau,

- les remboursements aux employeurs logeant ou transportant tout ou partie de leur personnel passent de 500 KF à 549,87 KF tandis que les compensations de réductions de tarif accordées par les entreprises de transport (SNCF) aux salariés restent identiques à 1989, soit 450 KF,

- les annuités d'emprunts pour le renouvellement du matériel se montent à 4 205 130 F contre 3 939 000 F l'an dernier,

- 661 KF contre 1 790 KF en 1989 financeront partiellement le renouvellement du matériel roulant.

Comme pour la section d'investissement, vous trouverez ci-après, la balance de la section de fonctionnement, comparée aux prévisions 1989 en recettes et en dépenses.

## Récapitulation de la section de fonctionnement

Chapitres	Libellés	Dépenses		Recettes	
		1989	Propositions 1990	1989	Propositions 1990
930	Service Financier	66 740 000	69 713 000	1 648 200	1 449 826
931	Personnel permanent	341 648 800	351 998 950	2 366 000	3 100 000
932	Ensembles immobiliers et mobiliers	35 716 384	37 347 096	3 711 270	3 670 370
934	Administration Générale	12 504 128	13 523 400	736 540	774 000
936	Voirie communale	14 160 850	14 612 300	1 177 300	1 256 500
937	Réseaux communaux	4 185 000	4 235 000	495 650	510 650
940	Relations publiques	5 619 074	5 850 714	939 400	1 070 300
942	Sécurité et Police	2 827 910	2 922 320	1 094 001	1 146 141
943	Enseignement	17 373 360	11 210 630	5 584 513	5 805 500
944	Oeuvres Sociales Scolaires	12 704 450	13 971 650	7 960 000	9 000 000
945	Sports et Beaux-Arts	24 567 424	28 066 300	7 910 563	9 093 500
951	Services Sociaux sans comptabilité distincte	27 475 936	28 484 348	32 145 601	33 655 138
953	Hygiène et protection sanitaire	123 020	134 057	251 800	260 700
955	Aide sociale	42 968 988	44 234 917	365 950	418 700
961	Interventions économiques générales	5 663 680	5 687 690	995 775	1 580 000
964	Interventions socio-économiques	35 904	37 500		
965	Domaine productif de revenus	4 016 168	4 550 610	14 890 012	15 081 294
968	Services agricoles, industriels, commerciaux, gérés directement, concédés ou affermés	64 054 210	68 608 026	85 416 319	88 165 485
970	Charges et produits non affectés	4 611 000	4 793 000	207 704 665	202 654 249
971	Impôts obligatoires	350 000	403 500	5 256 020	5 307 020
977	Service fiscal, impôts complémentaires	21 000	21 500	348 759 572	376 098 401
	<b>Totaux fonctionnement</b>	<b>687 367 286</b>	<b>710 406 508</b>	<b>729 409 151</b>	<b>760 097 774</b>

- Vote sur l'amendement de M. VIALATTE tendant à l'inscription d'un crédit complémentaire de 365 KF pour abonder les forfaits accordés par la Ville en faveur des classes de découverte, et prélevement sur le crédit destiné aux indemnités d'adjoint la somme nécessaire à ces actions en faveur de l'éducation : amendement repoussé à la majorité (9 Conseillers votant pour, 3 s'abstenant).

- Vote sur l'ensemble de la section de fonctionnement : cette section est adoptée à la majorité (10 voix contre, 2 abstentions).  
Après les explications de vote des diverses composantes du Conseil Municipal, le budget principal est adopté à la majorité (10 contre, 3 abstentions).

## **Budgets Annexes**

### ***Service des Eaux - Service Assainissement***

Ces budgets correspondant à des services industriels et commerciaux sont dans le champ d'application de la TVA.

Les dépenses sont intégralement couvertes par les recettes.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal a fixé à :

. 3,84 F HT le prix de vente du mètre cube d'eau en 1989 (+ 3,1 %) (délibération du 19 décembre 1988),

. 2,529 F HT le prix au mètre cube de la redevance d'assainissement (+ 5 % (délibération du 19 décembre 1988).

Une reprise sur excédents des années antérieures à hauteur de 2 400 KF permet l'équilibre du budget des Eaux.

Le budget Assainissement intègre un programme d'investissements ambitieux, comme cela a déjà été indiqué.

Outre un important recours à l'emprunt (15 425 KF), ce budget est également équilibré par des reprises sur les excédents des années antérieures à hauteur de 5 038 KF.

Les budgets qui sont soumis à votre approbation incluent ces données financières. Le budget Eaux augmente de 3,01 %, celui de l'Assainissement de 48,61 %.

### ***Forêts communales***

Ce budget est en hausse de 3,18 %.

Les recettes d'exploitation ne suffisant pas à financer les dépenses, le budget principal lui verse une participation dont le montant prévisionnel pour 1990 s'élève à 1 652 186 F contre 1 475 830 F en 1989, soit une augmentation de près de 12 %.

Le produit de la vente de bois est estimé à 1 261 KF (- 3,99 %).

### ***Service de Soins à Domicile pour Personnes Agées***

Les dépenses de ce secteur sont financées par le forfait de soins fixé par la DDASS et versé par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

## Récapitulation générale budgets annexes

	Eaux		Assainissement		SSADPA		Forêts	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Investissement	11 750 950 (1)	2 191 845 (1)	33 390 000 (2)	23 690 000 (2)	32 576	0	1 121 860
Fonctionnement	28 721 895	38 281 000	16 381 000	26 081 000	1 048 633	1 081 209	2 654 450	3 755 810
Amortissement technique des immobilisations (Investissement (Fonctionnement)	3 960 848	3 960 848	6 093 000	6 093 000	32 576	32 576	581 674	581 674
Totaux mouvements réels	44 433 693	44 433 693	55 864 000	55 864 000	1 113 785	1 113 785	4 357 984	357 984
Prélèvement pour équilibre de la section d'investissement (Investissement (Fonctionnement)	5 598 257	5 598 257	3 607 000	3 607 000	0	0	519 686	519 686
Totaux mouvements budgétaires	50 031 950	50 031 950	59 471 000	59 471 000	1 113 785	1 113 785	4 877 670	4 877 670

(1) Y compris 2 MF emprunt globalisé

(2) Y compris 15,425 MF d'emprunts : 8 MF emprunt globalisé et 7,425 MF emprunts Agence Financière de Bassin

Ces budgets annexes ont été adoptés à l'unanimité.

## Balances et récapitulatifs (opérations réelles)

	Dépenses				Recettes			
	Investissement		Fonctionnement		Investissement		Fonctionnement	
	1989	1990	1989	1990	1989	1990	1989	1990
Budget Principal	151 940 719	168 359 220	687 367 286	710 406 508	109 898 854	118 667 954	729 409 151	760 097 774
Eaux	11 123 980	11 750 950	32 010 828	32 682 743	5 820 808	6 152 693	37 314 000	38 281 000
Assainissement	15 902 000	33 390 000	21 688 500	22 474 000	14 902 000	29 783 000	22 688 500	26 081 000
SSADPA	23 668	32 576	859 314	1 081 209	23 668	32 576	859 314	1 081 209
Forêts	1 199 570	1 121 860	3 024 057	3 236 124	497 133	602 174	3 726 494	3 755 810
Totaux	180 189 937	214 654 606	744 949 985	769 880 584	131 142 463	155 238 397	793 997 459	829 296 793

**Récapitulation 1990 (opérations réelles)**

	DÉPENSES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	168 359 220	11 750 950	33 390 000	32 576	1 121 860
Fonctionnement	710 406 508	32 682 743	22 474 000	1 081 209	3 236 124
Totaux	878 765 728	44 433 693	55 864 000	1 113 785	4 357 984

	RECETTES				
	Budget Principal	Eaux	Assainissement	SSADPA	Forêts
Investissement	118 667 954	6 152 693	29 783 000	32 576	602 174
Fonctionnement	760 097 774	34 281 000	26 081 000	1 081 209	3 755 810
Totaux	878 765 728	44 433 693	55 864 000	1 113 785	4 357 984

Évolution générale du Budget Principal	39 457 723 F	soit + 4,70 %
Évolution générale du Budget des Eaux	1 298 885 F	soit + 3,01 %
Évolution générale du Budget Assainissement	18 273 500 F	soit + 48,61 %
Évolution générale du Budget SSADPA	230 803 F	soit + 26,14 %
Évolution générale du Budget Forêts	134 357 F	soit + 3,18 %

**Récapitulation générale (opérations réelles)**

	1989		1990	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	180 189 937	131 142 463	214 654 606	155 238 397
Fonctionnement	744 949 985	793 997 459	769 880 584	829 296 793
Totaux	925 139 922	925 139 922	984 535 190	984 535 190

Augmentation générale du budget (budgets annexes compris) : 59 395 258 F, soit + 6,42 %.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : En accord avec la Commission du Budget élargie qui s'est réunie la semaine dernière, nous allons procéder de la façon suivante : premièrement l'article du règlement qui prévoit la limitation à deux interventions est mis à l'écart pour cette soirée, deuxièmement je donnerai les grandes lignes du budget et notamment les points qui me paraissent les plus intéressants et les plus positifs pour cette année budgétaire. Ce sera donc quelques réflexions générales.

Tout de suite après, si certains d'entre vous souhaitaient avoir une réflexion générale, politique, d'ensemble du budget, ils pourront intervenir et nous prendrons, alors dans le détail cette fois, d'une part la section d'investissement, recettes et dépenses, d'autre part la section de fonctionnement, recettes et dépenses pour le budget principal. Sur chacune de ces quatre parties, vous pourrez intervenir mais je vous couperai la parole si vous intervenez à côté du sujet, de façon à bien axer les choses sur des chiffres précis, sur des dépenses ou des recettes bien précises également. Nous prendrons ensuite les quatre budgets annexes. Nous aurons enfin une explication de vote à la fin et un vote en tout dernier lieu. Cela vous convient-il ? Monsieur TOURRAIN partage-t-il mon avis ?

**M. TOURRAIN** : Non.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est pourtant le vôtre que je reprends !...

**M. TOURRAIN** : Mais un élément a changé ! Je suis d'accord sur une bonne partie de ce que vous avez dit, notamment sur les questions de prises de parole, etc. mais il y a un point sur lequel je pense qu'il est utile de modifier la position que nous avons adoptée en Conseil Municipal et qui tient à l'affirmation que vous avez faite à la fin de cette réunion de la Commission des Finances. Il ne sert à rien de discuter séparément des recettes ou des dépenses, étant donné que vous nous avez répondu, quand on vous a posé la question de savoir s'il y aurait des votes par chapitre, non et effectivement, c'est une très grande lourdeur dans le déroulement des débats que de voter par chapitre. Vous avez dit : «non c'est un tout qui est préparé par la Municipalité, c'est un paquet qui est prendre ou à laisser».

Dans ces conditions-là, je ne vois pas pourquoi, puisque c'est un paquet à prendre ou à laisser, on va discuter de l'aspect du paquet, de certains points, de ce qu'il peut contenir, de ce qui va ou ce qui ne va pas. Je ne vois pas pourquoi on discuterait séparément des recettes et des dépenses qui sont des problèmes techniques sur lesquels je vous ai habitué à des discussions très longues qui ne passionnaient généralement pas la population, pas plus que la population ne sera passionnée par l'article qui a été fait par M. BOICHARD.

Je crois qu'il vaut mieux discuter globalement de ce budget, plutôt que de le disséquer.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Monsieur TOURRAIN, vous remettez en cause ce qu'ensemble nous avons convenu il y a quelques jours ! Moi je veux bien, ce soir je suis de très bonne humeur, donc on peut prendre le temps qu'il faudra pour faire comme on l'entendra. Je souhaiterais quand même, pour ne pas se disperser un peu partout, qu'au moins recettes et dépenses d'investissement soient discutées d'abord, recettes et dépenses de fonctionnement ensuite parce que sinon on va mélanger l'emprunt globalisé, la fiscalité qui sont deux choses différentes. Pour nos jeunes collègues du Conseil Municipal, c'était à eux que je pensais surtout, il me paraissait plus utile de bien sérier les choses et de ne pas tout mélanger, parce que le tort que nous avons eu ensemble dans les discussions précédentes, c'est de laisser chacun s'exprimer sur l'ensemble du budget, on partait un petit peu dans toutes les directions. Si vous voulez, on peut faire un vote séparé sur les recettes d'un côté, les dépenses, l'investissement, le fonctionnement. Moi je suis là à votre disposition. Je voudrais surtout que cela se passe le mieux possible et que chacun comprenne ce qu'il va voter ou ne pas voter à la fin de cette discussion.

**M. TOURRAIN** : Justement Monsieur le Maire c'est bien parce qu'il faut faire en sorte que tout le monde s'y retrouve au point de vue de la compréhension du budget, que nous avons pensé adopter ces dispositions d'examen par tranche, mais puisque vous avez dit que c'est un tout à prendre ou à laisser, à ce moment-là on ne va pas s'amuser à discuter de chaque point technique.

Vous allez, dans votre présentation, indiquer quels sont les différents éléments des recettes d'investissement, des recettes de fonctionnement, et tous nos collègues, y compris les jeunes élus socialistes, compte tenu du niveau d'études où ils sont, auront parfaitement compris.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je ne sais pas si c'est gentil pour eux, ça.

**M. TOURRAIN** : Il y a une chose : au point de vue de cette procédure qui s'est grandement améliorée au fil des temps et je crois avoir participé à cette amélioration...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Bien sûr, bien sûr, mais oui.

**M. TOURRAIN** : Oh vous pouvez toujours dire...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais nous en sommes tous convaincus et le Maire le premier. Je prends ce qu'il y a de bon chez vous, vous le savez.

**M. TOURRAIN** : D'accord et c'est très bien, je vous en remercie. Alors vous allez prendre encore ce qu'il y a de meilleur dans la proposition que je vous ferai !...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Parce que vous vous êtes amélioré entre temps ?

**M. TOURRAIN** : J'ai expliqué devant la Commission des Finances qu'il serait souhaitable que les adjoints qui ont en charge une délégation, puissent expliquer au Conseil quels sont les éléments qui déterminent leur politique tant en fonctionnement qu'en investissement.

Vous savez que c'est un souhait que je manifeste depuis fort longtemps, et c'est en procédant ainsi qu'on pourra savoir si BVV coûte trop cher par rapport aux autres moyens de communication, si les jumelages, c'est cher ou pas cher par rapport aux festivités qu'on ne peut pas discuter. Vous nous dites souvent «c'est discuté en commission», mais tous les Conseillers ne sont pas à la commission et cependant ce sont eux qui vont décider. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais que chaque Adjoint ayant en charge une délégation s'explique sur son budget.

Certaines commissions ne se sont pas prononcées sur le budget ; par contre j'en vois une qui s'est prononcée, c'est celle que préside M. LIME qui a fait des choix, mais qui, ici, sait que l'Orchestre de Chambre serait supprimé ou on envisage de le supprimer, qui sait que la préférence est donnée à telle activité plutôt qu'à telle autre ? Les membres de la commission, Monsieur le Maire, pas les autres.

Pour réfuter cette proposition -cette procédure se déroule dans les autres assemblées tout à fait normalement et vous le savez- vous avez dit que c'est très lourd pour les Conseillers Municipaux. Mais si cela ne peut pas être discuté dans une journée, que cela soit discuté sur trois ou quatre soirées ! Et il vous appartient aussi, puisque vous déjeunez à l'Élysée et que vous êtes très ami avec le Premier Ministre, de proposer le statut de l' élu local, qui permettra à vos Conseillers d'être traités comme le sont les Conseillers Régionaux dont vous avez parlé l'autre jour, ou les Conseillers Généraux. N'hésitez pas, je suis certain que vous serez encensé par les 55 Conseillers qui sont ici !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On a fait des propositions et cela va peut-être sortir d'ailleurs.

**M. TOURRAIN** : Donc pour les procédures, vous pouvez les améliorer à deux niveaux par votre pratique locale et par vos actions nationales auprès du Gouvernement que vous soutenez et auprès du Président qui vous invite à déjeuner.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ça ne lui a pas fait plaisir cela, je crois !

**Mme FOLSCHWEILLER** : J'avais émis le souhait lors de la commission financière élargie de l'autre jour, contrairement à ce que vient de dire M. TOURRAIN, un vote par chapitre ou par délégation. Ça paraît très lourd mais personnellement je reviens là-dessus car dans un premier temps, il me paraît intéressant de discuter soit par délégation, soit par chapitre, d'une part à titre de formation, parce qu'on a nous, jeunes élus, besoin de se former et puis d'autre part parce que c'est un peu pervers d'être obligé de voter pour contre un budget global parce qu'on peut être pour des choix en matière sociale, des choix en matière d'investissement d'assainissement et contre un excès d'investissement en matière de voirie ou autre. Personnellement, je regrette d'être obligée de voter globalement. Et puis, ce que je souhaiterais aussi, c'est que nous puissions avoir, plutôt qu'une discussion comptable parce que ça je crois qu'il faut faire confiance aux services financiers qui sont là pour régler les problèmes comptables, une discussion politique.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous avez raison, c'est plus une discussion politique qui devrait s'élaborer ce soir, mais nous avons déjà fait précéder cette discussion d'un débat d'orientations

budgétaires le 16 octobre dernier, et le budget qu'on vous présente est la suite logique de ce que nous avons recueilli au cours de cette discussion préparatoire au budget de l'année.

S'il fallait voter par chapitre, nous en avons pour quelques heures. Cela ne me paraît pas utile, d'autant plus que dans certains chapitres se mêlent des délégations différentes. Nous l'avons vu en Commission des Finances dans le personnel par exemple où les chiffres ne correspondent pas exactement parce que dans le chiffre du personnel, il y a celui qui dépend de Jean BOICHARD qui est le salaire des personnels et puis celui de l'habillement qui dépend d'un certain nombre d'autres structures. Ensuite par délégation, ça n'est pas prévu dans le Code des Communes. Le Code des Communes prévoit qu'on peut faire un vote par chapitre ou même par article si l'Assemblée le décide, sinon c'est un ensemble qu'on vote ou qu'on ne vote pas.

**M. TOURRAIN :** Je reviens sur ma proposition. Pour ce soir, je pense qu'on pourrait s'en tenir au vote global qui est un vote essentiellement politique mais pour le prochain budget, il serait intéressant d'avoir au moins la possibilité de discuter avec les Adjointes chargés d'une délégation du contenu de leur budget. Vous dites qu'on en a discuté en orientations budgétaires, mais Monsieur le Maire j'ai essayé de voir quelle était la corrélation entre le budget que vous nous proposez et l'orientation budgétaire. Eh bien, c'est quelque chose d'absolument effarant ! Ce qui est effarant c'est l'orientation budgétaire et d'ailleurs je vous ai envoyé ainsi qu'à tous les collègues, un exemple de ce qui se fait dans d'autres assemblées pour vous montrer ce que c'est qu'une orientation budgétaire.

Ici, je n'ai pas retrouvé dans le fonctionnement la correspondance aux magnifiques envolées que j'avais trouvées dans les feuilles roses de l'orientation : ainsi, sous la plume de M. BOICHARD, je cite «parallèlement maintien de l'effort fait en matière de formation, de dotation d'outils bureautiques et informatiques et de managements participatifs, groupes de réflexion et communication interne, pour les réserves foncières, dans le fonctionnement, les négociations engagées avec l'autorité militaire pour l'acquisition de terrain nécessaire pour les réalisations municipales, notamment le long de la rue Brulard, devront aboutir à la signature d'un protocole d'accord».

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** C'était en octobre, cela se poursuit...

**M. TOURRAIN :** Tout ceci est dans le fonctionnement Monsieur le Maire. Dans les investissements, on a retrouvé, à quelques différences près, les sommes que vous aviez prévues dans l'orientation budgétaire, mais dans le fonctionnement on ne retrouve rien qui soit motivé, qui soit chiffré et c'est bien pourquoi je souhaite, et mes amis aussi, que les Adjointes puissent nous donner des explications comme celles que M. LIME a données à sa commission et qu'il pourrait répéter ici si on le questionne, comme l'Adjoint chargé de la communication et des relations extérieures pourra nous indiquer quels sont les différents postes de son budget. Ce que nous demandons, c'est d'avoir des explications plus approfondies sur le contenu du budget.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Premièrement, rien ne nous empêche de les demander. Deuxièmement j'ai déjà répété maintes fois que c'est un travail de commission que d'éplucher le budget de chaque délégation. Un compte rendu de chaque commission est envoyé à chacun des membres de la commission. Il existe en dehors de ça des groupes politiques dans cette assemblée qui, je l'espère, se réunissent pour mettre au point leur tactique etc. et qui peuvent dans ce cas-là interroger tous les membres qui font partie de telle ou telle commission, et vous pouvez enfin au cours des nombreuses séances de Conseil Municipal, nous interroger sur tel point particulier. Je pense que dans un débat budgétaire, si on demande à chaque adjoint de dire : «voilà dans mon budget il y a ceci, il y a cela», nous y passerons trois jours. Moi, je n'y suis pas opposé mais je pense que beaucoup de nos collègues vont trouver cela quelque peu fastidieux.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je reviens à ce que j'ai dit tout à l'heure. Je voudrais vous signaler que ça se fait quand même un vote budgétaire par chapitre. Même si vous nous dites que c'est long, je peux vous citer la Ville de Quimper qui le fait...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Mais on s'en moque, nous !

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je ne peux pas vous citer d'autres villes car je n'ai malheureusement pas le temps de faire tout cela. Mais on n'a pas tous les éléments en main. C'est vrai que pour tout ce qui concerne les investissements, on a relativement des détails mais j'avais demandé à la dernière commission qu'on puisse avoir la même chose en matière de fonctionnement qui représente quand même quatre fois plus, et ça ce n'est pas possible de nous le donner. Et puis vous nous dites de nous référer aux orientations budgétaires mais là non plus c'est pas possible de faire de comparaisons étant donné que dans les orientations budgétaires, vous parlez par délégation et que cette fois-ci vous nous donnez des explications par chapitre. Alors, on a vraiment bien du mal à s'y retrouver.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je ne veux pas trop allonger ce débat mais c'est la première fois, en tant que nouvel élu de ce Conseil, que j'ai approché les documents que vous remettez au moment de la discussion budgétaire et on a tout de même une impression qui est celle d'une approche très comptable de votre budget. Je le regrette d'autant plus qu'on est en début de mandat, c'est-à-dire que nous avons 5 ans maintenant devant nous, vous avez 5 ans devant vous et il me semble que la discussion budgétaire est l'occasion de définir les politiques et les orientations, d'en discuter.

Vous nous avez proposé un débat d'orientations budgétaires c'est vrai, mais en octobre Monsieur le Maire, encore beaucoup d'éléments nous manquaient, notamment sur le plan financier puisqu'il y a un certain nombre de choses qui sont intervenues depuis et je ne pense pas en réalité d'ailleurs que ce débat d'orientations budgétaires d'octobre ait été malheureusement l'occasion d'un bon débat d'orientations au fond sur les politiques.

C'est comme cela d'ailleurs qu'on a le sentiment qu'effectivement à travers une présentation moins comptable et plus par centres de responsabilités, nous pourrions avoir une discussion plus riche sur la définition de votre politique. Donc le sentiment que nous avons à la lecture de votre présentation budgétaire, c'est que c'est vrai que c'est un paquet un peu ficelé, à aucun moment vos commentaires ne commentent telle ou telle action. Vous ne restituez pas vos dépenses dans un cadre plus général et à aucun moment non plus dans la présentation de vos documents, vous ne laissez l'impression au Conseil qu'il peut y avoir des choix, c'est-à-dire qu'il existe des alternatives à vos choix et aux choix que vous avez écrits.

Autrement dit, on a bien l'impression que les degrés de liberté, tant vos amis à vous que nous-mêmes, eh bien nous n'en avons aucun, qu'il n'y a pas d'alternative au papier que vous nous présentez.

Vous dites : « finalement, c'est très compliqué, c'est comme ça et puis eh bien allons-y, votons », voilà. Je voulais dire mon sentiment car lorsqu'on discute de près d'un milliard de francs, il s'agit de sommes considérables, et autant sur le plan de l'investissement on a un certain nombre d'éléments, encore qu'il nous manque des tableaux d'amortissement dans le temps, autant sur le fonctionnement vous êtes beaucoup plus avare de documents dans le détail.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Cette présentation qui, M. TOURRAIN le signalait, s'est améliorée au fil des ans grâce notamment à son action, est quand même une présentation qui, sur le plan de l'ensemble du budget, montre clairement un certain nombre d'orientations politiques que je vais essayer d'ailleurs d'expliquer dans un instant.

Moi je vous propose simplement de ne pas -tout au moins cette année, on en rediscutera par la suite- voter par chapitre, par article, ce qui nous entraînerait loin. Je ne rejoins pas totalement M. TOURRAIN pour dire qu'on va faire une discussion globale sinon on va partir tous azimuts et les jeunes collègues n'y comprendront plus rien. Je vais essayer de vous donner quelques explications d'emblée et j'essaierai de le faire de façon plus politique que comptable. Puis on essaiera ensuite de prendre par grands secteurs, investissement, fonctionnement.

Si dans le fonctionnement vous avez moins de précisions que dans les investissements -ah si ! vous avez quand même un document qui vous donne quelques idées du fonctionnement- c'est que l'éventail est tellement vaste que finalement il faudrait qu'on y passe pour approfondir les choses davantage de temps que celui dont nous disposons.

Alors je vais déjà vous donner les grandes lignes politiques de ce budget. Elles sont d'ailleurs très clairement indiquées dans les deux pages de BVV. Nous avons globalement un budget qui augmente un peu plus que l'inflation de l'an dernier : 4,7 % pour le budget principal, + 6,42 % pour l'ensemble des budgets. On vous a dit dans le rapport qu'il y avait un budget investissement, c'est une option que nous avons prise dans cette direction-là, d'investir beaucoup cette année et dans les années qui viennent. Donc en gros, 4,7 % d'augmentation du budget principal et parmi tout cela, première direction un investissement qui est en hausse, c'est-à-dire que nous avons jusqu'à présent un emprunt -l'an dernier il était de 87 MF- qui nous permettait d'investir. Cette année, nous reprenons cet emprunt global de 87 MF mais nous y ajoutons un autofinancement très largement supérieur.

Donc, deuxième axe, nous avons souhaité cette année qu'une part plus importante que les années précédentes passe dans les investissements, c'est-à-dire dans les équipements. Donc un investissement en hausse et vous l'avez vu par le détail puisqu'on vous a indiqué à quoi allaient servir ces 87 MF d'emprunt. Vous avez toute la liste, donc là tout est connu, et un autofinancement qui est beaucoup plus important que l'an dernier puisqu'il y a en gros 10 MF de plus d'autofinancement de plus qu'en 1989. Deuxième caractéristique, et cela se poursuit depuis plusieurs années, nous avons souhaité que la dette soit limitée. Donc, nous avons fait la discussion au moment de l'orientation budgétaire : faut-il emprunter 70, 80, 90 MF, nous avons depuis quelques années réaménagé la dette, compacté, géré de façon plus active, etc. c'est-à-dire amélioré les choses et nous arrivons maintenant à un taux moyen de dette qui est de 9,14 % -il était de 10,6 % en 1986- et une durée résiduelle de la dette inférieure à 12 ans. Donc, en direction de la dette, nous avons fait le maximum et nous continuerons quand même avec notamment la Caisse avec laquelle nous traitons le plus souvent, le Crédit Local d'Équipement. Si les investissements sont en hausse, donc c'est un effort qui est fait de l'autofinancement.

Deuxième remarque, le personnel ; là aussi c'est une politique que nous avons établie depuis quelque temps ; nous nous efforçons de mieux maîtriser les dépenses de personnel qui représentent un peu moins de 50 % des dépenses de fonctionnement. On vous a rappelé comment nous avons essayé de ne pas remplacer totalement les départs en retraite afin d'arriver à quelque 80 emplois, 83,5 exactement réduits en quatre ans, ces quatre dernières années. C'est une politique que nous poursuivons en ayant inscrit une diminution de 15 postes pour l'année 1990. On vous a fourni un rapport particulier pour tout vous expliquer sur la façon dont on traitait le personnel municipal. Vous avez reçu des documents qui vous montrent bien qu'il y a là une croissance certes des dépenses de personnel, je crois + 3 % dans ce budget 1990 mais qu'il y a une maîtrise de ces frais de personnel déjà entamée depuis un certain nombre d'années.

Troisième axe politique : en matière de gestion courante, c'est-à-dire de la gestion des postes de dépenses de l'ensemble des services, qui représente à peu près 40 % de l'ensemble des dépenses de fonctionnement, nous sommes, depuis trois ans à peu près, en diminution sur la part du budget prise pour cette gestion courante, car nous avons serré les vis un peu partout. Nous nous sommes aperçus que nous atteignons les limites du souhaitable et que désormais, arrivés à 40 % de dépenses de gestion courante, on peut maîtriser cela mais on ne peut pas descendre au-delà. Ça représentait 42 % en 1987, 41,3 % en 1988, 40,6 % en 1989, nous ne pourrions pas aller en dessous. Donc c'est un poste sur lequel nous ne pourrions plus réaliser tellement d'économies, mais c'est un point aussi important dans les dépenses.

Côté recettes, premièrement une promesse a été faite par l'équipe municipale majoritaire dans cette assemblée, c'est de limiter la hausse de la pression fiscale au niveau exact de l'inflation de l'année précédente. C'est la raison pour laquelle il y a cette année une augmentation de la pression fiscale de 3,6 % très exactement. Cette limitation de la pression fiscale a pu être facile cette année parce que, heureuse surprise qui n'est pas tout à fait une surprise pour ceux qui s'intéressent à la Ville depuis un certain nombre d'années, nous avons une augmentation importante des bases des quatre impôts. On vous a fourni là encore les éléments. Notamment les bases de la taxe professionnelle ont augmenté très substantiellement, ce qui nous permet en limitant donc la hausse du taux, d'avoir une assiette plus large qui donne donc 12,6 millions exactement de produit fiscal supplémentaire, tout en respectant ce que nous avons indiqué de limiter la hausse de la pression fiscale.

Vous avez vu notamment qu'en taxe professionnelle, les bases et le nombre d'assujettis augmentent ; nous avons essayé de voir quelles étaient les entreprises qui payaient beaucoup de taxe professionnelle. Ce sont celles qui paient beaucoup de taxe professionnelle qui ont augmenté leur assiette et en surface et en emploi, en investissement et en emploi et il est intéressant de savoir que les entreprises principales de Besançon se portent bien puisque dans le courant de l'année 1988 -ce sont des chiffres de 1988, nous avons toujours un an de décalage, deux ans même- elles ont très largement augmenté leur potentiel de fiscalité, de même que le nombre d'assujettis. Il y a quelque 200, 216 exactement assujettis de plus à la taxe professionnelle, là c'est plus difficile sur quelque 5 000 assujettis, leur nombre augmente un peu, c'est vrai.

Donc du côté des recettes, nous avons eu cette bonne surprise de la progression de l'assiette fiscale qui nous permet d'avoir une somme rondelette en matière de recettes. Nous avons eu ensuite une surprise par rapport à ce que nous connaissions pour l'évolution de la DGF. On vous l'a expliqué aussi dans le rapport, la DGF a été modifiée par le Ministre du Budget actuel qui voulait baser l'augmentation de cette dotation de l'État aux collectivités locales uniquement sur l'augmentation du coût de la vie. Nous avons réussi à raccrocher d'une part l'augmentation du coût de la vie mais aussi l'augmentation du PIB, pour partie seulement en 1991 et en 1992, et pour compenser la différence, nous avons été autorisés, par le Ministère du Budget, à inscrire dans ce budget 1990 le rappel de 1989 puisqu'il y a deux parties dans la DGF, une partie qui nous est proposée en début d'année et une deuxième partie qui est redonnée avec six mois ou huit mois de décalage lorsque tous les comptes ont été faits de l'année précédente, puisque la DGF se base sur l'année précédente. Donc en matière de DGF nous n'aurons pas comme prévu 2, 37 % d'augmentation mais beaucoup plus.

Enfin, troisième orientation : nous avons été depuis toujours critiqués sur la reprise anticipée de l'excédent du compte administratif de l'année précédente. Lorsque les comptes sont terminés fin janvier, début février, on sait ce qui reste comme possibilité d'excédent pour l'année qui s'est écoulée ; il y avait cette année un peu plus de 33 MF enfin pour 1989 et sur ce pactole, nous faisons d'habitude une reprise assez importante puisqu'elle atteignait 25 MF il y a deux ans et 20 MF l'année dernière ; nous passons à 15 MF cette année ; suivant en cela les conseils éclairés de l'opposition de l'époque, nous nous efforçons de reprendre moins sur ce qui nous reste comme matelas de l'année précédente. Toutefois avec ces 15 MF, il restera 18 MF pour l'instant d'excédent, un peu plus, qu'il sera intéressant d'ici la fin de l'année de pouvoir récupérer en partie seulement ou avec d'autres recettes ou d'autres dépenses imprévues.

Voilà les points les plus importants de ce budget. Certes il y aura sans doute des critiques à faire mais ces points positifs nous permettent de dire et d'affirmer que c'est un bon budget puisqu'il nous permet d'investir un peu mieux que l'année précédente et de faire tourner les services aussi bien que possible. Alors que demande le peuple ? Je vais essayer de l'entendre par votre voix en donnant la parole à Mme FOLSCHWEILLER qui l'a demandée puis à M. TOURRAIN ensuite.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Une première question déjà par rapport au personnel : il y a 2 446 emplois à la Ville de Besançon et je vous ai entendu dire à « franc parler » l'autre jour, qu'il y avait 3 000 salaires, alors je voudrais savoir si la différence, ce sont des emplois précaires ou ce que ça représente exactement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous faites bien de poser la question puisqu'on est là pour s'expliquer. Les 2 400 postes que vous avez dans le rapport concernant le personnel, c'est le personnel strictement municipal. Il faut y ajouter 600 personnes à peu près, un peu plus, du CCAS qui ne sont pas budgétées dans ce budget de la Ville. Vous savez que le CCAS, et vous êtes bien placée pour le savoir, a son propre budget, que dans ce budget les frais de personnel sont inclus, en réalité c'est par la subvention d'équilibre de la Ville que le CCAS peut équilibrer ce budget, et par d'autres recettes aussi, donc lorsqu'on dit nous faisons à notre niveau 3 000 à 3 200 salaires par mois, c'est Ville et CCAS. Il n'y a pas d'emplois précaires, il y a des vacataires mais ils sont dans différents chapitres budgétaires, ils ne sont pas au niveau du personnel qui est là. Alors, les vacataires ça peut être 100, 120, ça dépend des saisons, etc. Donc, voilà rapidement ce qu'il en est, mais l'Adjoint aux Finances veut ajouter quelque chose.

**M. BOICHARD :** C'est uniquement sur la question qui vient d'être posée au sujet du CCAS. Lors de la réduction des postes budgétaires qui a été de l'ordre d'un petit peu plus de 30, 31, 31,5 si on y ajoute les attachés parlementaires...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Non, attachés de groupes.

**M. BOICHARD :** Ah oui, attachés de groupes, excusez-moi -oui, vous aviez bien compris- n'était pas compris le CCAS puisque la Ville n'est pas la puissance qui embauche ou ne réembauche pas au CCAS. C'est pourquoi je lui ai demandé de participer lui aussi à cette politique en matière de réduction des emplois disponibles, en reversant à la Ville une somme correspondant aux emplois que cela représenterait si c'était nous qui les avons pris en compte, c'est-à-dire que j'ai demandé au CCAS en réduction sur la dotation de la Ville la valeur de 5 emplois environ à 140 000 F chacun, voilà. Ainsi, le CCAS est amené lui aussi à participer à l'effort en matière d'emplois mais d'une manière qui ne correspond pas forcément à une réduction des emplois.

**M. TOURRAIN :** Je voudrais participer à l'information de nos collègues en reprenant le problème de l'équilibre budgétaire. Il y a plusieurs façons d'établir un budget et on peut jouer sur les différentes composantes de la façon suivante : en ce qui concerne la subvention de l'État, soit pour la DGF, soit pour la DGE, soit pour les fonds de compensation, c'est tellement encadré au point de vue législatif qu'il ne faut pas attendre de surprise, sauf cette fois-ci une surprise agréable par rapport à ce qui était annoncé par le Gouvernement puisqu'on a obtenu 4 % dans le système de la DGF du fait que le Gouvernement a abandonné ses velléités de changer le système d'attribution...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Momentanément !

**M. TOURRAIN :** Momentanément ! Vous avez les subventions de la Région et du Département qui se trouvent être je crois en augmentation ; c'est ce que vous avez souligné. Vous avez le produit des services dont tout à l'heure mon collègue Michel JACQUEMIN vous reparlera ; au point de vue du montant, je crois que c'est à 2,5 % d'augmentation. Vous avez le produit des impôts, des quatre taxes ; vous avez décidé de le porter à 3,60 % alors que vous étiez au point zéro pendant les trois premières années. Je vous rappelle Monsieur le Maire que quand nous annonçons qu'il était possible de diminuer les impôts de 20 % sur six ans, vous criiez au mensonge alors qu'en fait on s'aperçoit aujourd'hui que c'est tout à fait possible.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ça reste à démontrer mais enfin...

**M. TOURRAIN :** Je vous le démontrerai quand vous voudrez. Vous avez la possibilité de diminuer ou d'augmenter les investissements. Jusqu'ici, et depuis 1980, les investissements ont été diminués de façon considérable pour descendre de 28 % aux environs de 20 %. Vous les augmentez cette fois-ci d'un petit point mais parallèlement vous augmentez l'emprunt, vous le passez de 80 MF à 87 MF, parce que les 7 MF dont vous parliez tout à l'heure de la SNCF, c'est le produit d'une compensation et c'est hors budget et ça n'a rien à voir avec le budget primitif tel qu'on le discute, vous le savez pertinemment.

Vous avez aussi l'élargissement de l'assiette ; vous venez de donner une indication ; ce sont les éléments de 1988 qui sont pris en compte et qui nous valent aujourd'hui 11 % d'augmentation du produit de la taxe professionnelle, et votre Premier Adjoint a le front de dire dans BVV qu'ainsi sont vaines les critiques qui sont portées au sujet de l'activité économique de notre ville. Mais vous n'y êtes absolument pour rien, ni vous Monsieur le Maire, ni votre Adjoint, ni vos Adjoints qui vont manifester devant la porte des usines. Vous n'y êtes pour rien car cette augmentation, vous le savez très bien, est le fruit d'une politique gouvernementale qui a été menée avec dynamisme et qui a produit des effets économiques heureux, heureux pour les entreprises qui existaient. Mais ce ne sont pas les entreprises que vous avez amenées depuis dix ans qui ont produit cette augmentation de taxe professionnelle. On y reviendra tout à l'heure parce que c'est un point important de votre politique qu'il s'agit de discuter.

Ainsi, vous vous glorifiez d'un certain nombre de choses, les unes sont tout à fait naturelles, les autres !... Vous dites que vous maîtrisez les dépenses de fonctionnement et qu'ainsi on est descendu de 42 % à 40 %. Lorsque je regarde votre chapitre dépenses dans le document succinct que vous nous avez

envoyé, je m'aperçois que partout ce sont des augmentations de 3 %, 3,4 %, 4,2 %. Certes, il y a des diminutions très importantes sur un chapitre de 7 MF mais là aussi c'est une mécanique automatique, c'est celle de la suppression de l'indemnité pour les logements d'instituteurs ; tout le restant, c'est un saupoudrage de 3 ou 4 %. Du moment où il n'y a pas de service pénalisé, il n'y a pas de priorité établie, parce que si vous aviez établi des priorités, il y aurait forcément un service qui aurait moins que les autres. Vous avez réparti entre les services le même montant. Vous n'avez pas fait preuve d'imagination ni de novation dans ce domaine-là et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle je souhaiterais que dorénavant on puisse discuter du budget de fonctionnement avec les Adjoints. Mais on reverra tout cela tout à l'heure sur le plan général.

Maintenant je voudrais vous poser une question : concernant le nombre d'assujettis, je vous avais posé deux questions l'autre jour et c'est montrer à quel point vous traitez quelquefois -j'allais dire un petit peu à la rigolade- les questions qui vous sont posées. Le journal Tertiaire qui nous a bien placés au point de vue de l'activité économique dans le centre-est entre 1983 et 1988, indiquait que cette bonne place on la devait aux 2 326 entreprises qui avaient été créées entre 1983 et 1988. Comme je ne retrouvais pas les chiffres du nombre des entreprises assujetties à la taxe professionnelle, je vous ai posé la question. Vous m'avez répondu : «si vous croyez à ce que les journaux racontent, vous avez tort». Je vous ai posé aussi une autre question et je pense que depuis les Services Fiscaux auront trouvé la réponse, sur le foncier bâti. Sur le foncier bâti, on perd 800 assujettis. S'il y a quelque chose qui reste bien planté, c'est les bâtiments ; si en taxe d'habitation les gens peuvent fluctuer, en bâti ils sont là et, malgré cela, on a une augmentation du fonds de compensation et on a une augmentation du produit fiscal physique. Alors j'aimerais savoir si on a retrouvé ou non nos 800 assujettis. Voilà, Messieurs les jeunes élus socialistes, vous avez de quoi alimenter votre prochaine journée d'étude qui a fait l'objet d'une demi-page dans BVV.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, je voudrais vous répondre sur deux points. Premièrement, vous nous mettez en cause sur des renseignements qui sont du domaine des Services Fiscaux. Nous leur avons téléphoné à plusieurs reprises depuis notre dernière réunion pour connaître la raison pour laquelle il y avait comme cela, plus que des nuances sur le nombre d'assujettis au foncier bâti. Nous n'avons pas encore de réponse, mais il n'est pas de notre ressort d'assujettir ou pas tel ou tel client. Alors laissez le temps aux Services Fiscaux de répondre.

Deuxièmement, vous me dites : on prépare le budget de telle ou telle façon. Il faut que je dise aux collègues qu'un budget, ce sont des prévisions et que ces prévisions, on essaie depuis de nombreuses années à Besançon de les cerner au plus près, mais cela reste des prévisions de dépenses et de recettes. Si bien que pour analyser la politique d'une ville, ce serait peut-être mieux de comparer des comptes administratifs qui sont les résultats exacts d'une année budgétaire que de dire eh bien votre budget vous le prévoyez de telle ou telle façon. Je crois que ça reste essentiellement des prévisions. Nous attendons par exemple en matière de DGF d'avoir de plus amples renseignements... mais on ne sait pas exactement si le chiffre de DGF du budget c'est celui qu'on va percevoir. On envisage 87 MF d'emprunt à réaliser dans le courant de l'année, nul ne peut le dire à l'heure actuelle. Il y a également les subventions ; on met un chiffre de subventions venant du Département, de la Région, ça n'est encore que de très lointaines prévisions. Il est possible que nous ayons davantage ou moins, ça reste encore du domaine de l'éventualité. Donc je crois que vouloir affiner un budget au plus près en disant ce sera juste comme cela, est une erreur puisque le budget reste essentiellement une prévision financière pour ce qui sera réalisé dans l'année en matière de recettes et en matière de dépenses. Je crois que ça c'est l'essentiel d'un budget.

**M. BOICHARD :** Je voudrais répondre sur deux points à ce que vient de dire M. TOURRAIN. Tout d'abord M. TOURRAIN nous dit que nous ne sommes pour rien dans la croissance de notre ville. J'ai entendu Monsieur TOURRAIN pendant bien des années lorsqu'il y avait une conjoncture très défavorable et que l'activité diminuait sur la Ville de Besançon, que c'était la faute de la Ville, c'est-à-dire de sa Municipalité, c'était une ville mal gérée. Maintenant qu'il y a une croissance, la Ville n'y est pour rien ! Cela me rappelle vous savez ces gens qui disent à leur médecin, s'ils sont guéris c'est parce qu'ils ont une bonne constitution et s'ils ne le sont pas c'est la faute à leur médecin. Il y a aussi pas mal d'enseignants ici, n'est-ce pas on leur dit souvent que si le candidat a réussi c'est parce que c'est un garçon intelligent et si,

par contre, il a échoué c'est à cause de l'enseignant. Moi je crois que lorsqu'on juge une évolution, il faut la juger toujours avec la même mesure.

Certes, personne ne dira ici que nous ne bénéficions pas à l'heure actuelle d'une conjoncture qui est meilleure que précédemment, mais encore faut-il nous reconnaître que précédemment nous pâtissions d'une conjoncture qui était moins bonne, ça c'est évident.

Alors le deuxième point cette fois-ci, vous nous dites n'est-ce pas «il faut présenter les choses en faisant évoluer la différence que vous avez service par service et si vous voulez privilégier des services, il faut que d'autres soient pénalisés». Oui en principe là je crois que vous n'avez pas tort, seulement Monsieur TOURRAIN vous savez comme moi que l'évolution que vous souhaitez, c'est-à-dire cette modification, elle ne peut pas se faire sans effets notoirement défavorables si nous allons très vite là-dessus ; c'est un peu comme un TGV -qui va faire 500 km/h bientôt- et que vous obligeriez à prendre tout de suite un virage à 90 ou même à 180 degrés. Mais vous vous en rendez compte, il y aura dans les propositions qui vont être faites pendant plusieurs années des infléchissements mais avec la rapidité qui est possible, c'est-à-dire une rapidité mesurée ; il y en a déjà cette année.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je voudrais aller dans le sens des propos tenus par M. TOURRAIN en les complétant et je voudrais d'abord tempérer un peu votre optimisme sur ce budget. Vous dites que c'est un bon budget, moi je dirais plutôt Monsieur le Maire que c'est un budget facile. Vous bénéficiez indiscutablement d'un effet positif de la conjoncture économique qui n'est pas propre à Besançon, qui est une conjoncture favorable dans l'ensemble de notre pays et, à ce titre d'ailleurs on peut regarder...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Il faut dire qu'on est bien gouverné pour l'instant !

**M. JACQUEMIN** : ...On peut regarder les postes budgétaires dans leur détail pour voir ce que cette bonne santé de l'économie actuelle, initiée pas seulement depuis 1988, vous rapporte. Je prends le simple poste des recettes de fonctionnement : on y trouve le versement transport qui vient des entreprises, les subventions fiscales compensatrices, le fonds national de péréquation de taxe professionnelle, tout cela représente déjà près de 7 MF. Et puis après la DGF, je n'y reviens pas...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : En augmentation de 7 MF.

**M. JACQUEMIN** : Absolument, et enfin l'augmentation des bases de la taxe professionnelle qui, elle aussi, est un des résultats de la bonne santé de l'économie, pour 11,62 % ce qui fait 10 MF. Au total, nous voilà presque 25 MF qui tombent dans votre escarcelle avant que vous ayez pu dire ouf et, tant mieux, nous en profitons mais ne vous prévaliez tout de même pas tout à fait car il faut afficher sur ce plan-là tout de même une certaine prudence. Rappelons que si aujourd'hui on observe, notamment à Besançon, une reprise de l'investissement industriel, nous avons été sinistrés Monsieur le Maire sur le plan industriel pendant un certain nombre d'années noires et nous avons perdu beaucoup d'entreprises. Disons aussi que, suite au lendemain de 1981, l'investissement industriel s'est affaissé, pour ne pas dire effondré, et qu'aujourd'hui il y a une reprise c'est vrai de l'investissement. Mais sachons aussi qu'il y a un effet de rattrapage qui joue et cela veut dire pour autant que nous ne bénéficierons pas forcément les autres années de cet effet de rattrapage, donc il faut tempérer notre optimisme.

Je pense aussi sur la taxe professionnelle -mais on en parlera peut-être plus au moment de la discussion sur la fiscalité- que son taux reste élevé à Besançon. Il reste élevé notamment par rapport à ce qu'il est dans l'agglomération, dans les communes périphériques car toute politique d'agglomération sérieuse ne pourra être efficace que dans la mesure où nous tenterons de réduire les différences de taux de taxe professionnelle, car les tentations -et c'est là aussi que je veux tempérer l'optimisme- tant que cette réduction n'est pas un peu entamée, resteront fortes pour les industriels de trouver des implantations périphériques à Besançon.

Pour ma part, sur ce plan de la taxe professionnelle et de l'emploi industriel, je souhaite que nous en reparlerions à la Commission Économique. Je ne sens pas à travers ce budget une politique d'accueil des entreprises qui soit bien affichée. Des choses sont faites c'est vrai, mais nous savons pertinemment que

nous allons, si la reprise continue, vers des difficultés d'accueil d'entreprises et il est souhaitable aujourd'hui que vous affichiez une politique beaucoup plus ambitieuse sur l'aménagement des zones industrielles.

Je ferai une autre remarque concernant la taxe d'habitation. Nous n'avons pas une reprise significative des bases de la taxe d'habitation en-dehors des effets de l'inflation et en cela, malheureusement nous avons toujours les effets d'un urbanisme qui n'a peut-être pas été tout à fait habile depuis un certain nombre d'années.

C'est vrai que l'épargne brute augmente, c'est vrai que vous pouvez en bénéficier par un meilleur autofinancement et augmenter un peu l'investissement, mais c'est vrai aussi que votre épargne nette ne couvre pas encore le remboursement en capital, donc il y a un redressement mais qui me paraît encore insuffisant. Quand aux dépenses de fonctionnement, nous les jugeons encore trop élevées et il serait souhaitable que leur augmentation se situe en dessous de l'inflation, ce qui n'est pas fait. Aussi, finalement vous êtes obligé pour l'équilibre de votre budget Monsieur le Maire tout de même, à augmenter le taux de l'imposition. Vous êtes obligé d'augmenter votre taux de 1,33 %, ce qui ne débouche pas non plus sur un programme d'investissements qui soit à la hauteur des attentes de la Ville de Besançon pour l'avenir.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je voudrais répondre deux mots à M. JACQUEMIN. Vous parlez d'une conjoncture favorable. Personne ici ne l'a nié. Nous bénéficions d'une conjoncture favorable, nous en profitons fort heureusement, nous l'exploitons et nous espérons que ça se poursuivra. Ça se poursuivra d'ailleurs, l'an prochain ce sera la même chose puisque le versement transport qui se base sur 1989 a encore augmenté cette année, donc nous aurons une assiette fiscale qui va encore augmenter en 1990 et 1991. Nous sommes pour l'instant dans cette conjoncture.

Deuxièmement, vous me dites que tout ça c'est du rattrapage, qu'il y a eu des années noires, etc. et maintenant nous rattrapons ; il y a, c'est vrai, un effet de rattrapage mais qui va encore se continuer un certain temps.

Pour la taxe professionnelle, c'est vrai que ça augmente mais ce n'est pas comparable avec la périphérie. Dans aucune ville, quelle qu'elle soit vous n'avez pas les mêmes taux de taxe professionnelle dans la ville-centre et dans les petites communes avoisinantes. J'ai là sous les yeux le détail du taux de taxe professionnelle qui est de 14,3 à Besançon et pour toutes les communes de la périphérie, enfin de plusieurs périphéries puisque nous sommes en train d'étudier en relation avec les communes de la périphérie le moyen d'avancer un peu les choses. C'est vrai que ce n'est pas comparable à Saint-Vit qui n'a que 8,18 %, Grandfontaine : 9,29, Pirey : 5,11, il y a des communes qui ont effectivement des taux de taxe professionnelle bas mais il faut comparer ce qui est comparable et sur l'ensemble des villes de plus de 100 000 habitants, nous sommes dans la deuxième partie du classement parce qu'à Besançon, ce n'est pas le taux de taxe professionnelle qui est vraiment important.

Pour la taxe d'habitation, vous dites qu'il y a une petite augmentation, que ce n'est pas grand-chose. Oui mais ça augmente quand même pas très vite parce qu'il n'y a plus de grand programme de logement social comme il y en a eu pendant un certain temps, c'est plus de l'individuel, etc. je crois que c'est quand même là aussi relativement favorable.

Vous dites aussi qu'on ne sent pas un élan pour l'accueil des entreprises. Je crois que Dieu sait si on travaille à accueillir de nouvelles entreprises et nous avons des dossiers assez consistants pour l'instant. Ce n'est donc pas là-dessus qu'on peut nous taxer de ne pas faire grand-chose ou de ne rien faire. Dans l'ensemble, on peut émettre des critiques mais qui me paraissent beaucoup plus subjectives que réelles par rapport aux chiffres que nous proposons et à la tendance actuelle dans ce budget, de vouloir investir davantage, réduire la reprise, maîtriser le personnel et les dépenses de l'ensemble des services.

A M. TOURRAIN qui propose de faire un choix entre tous les services, je lui répondrai qu'à nos yeux, tous les services rendus par la Ville sont des services pratiquement indispensables à la vie des

Bisontins. Aussi vouloir dire qu'on va supprimer dans tel service 50 % des dépenses parce qu'on aura fait le choix de privilégier celui-ci, moi ça ne me paraît pas évident du tout et, comme l'a dit Jean BOICHARD, il y a une tendance actuelle qui se poursuivra pendant un certain temps, d'avancer dans certains secteurs, de réduire dans d'autres mais c'est vrai que ce ne sont pas de grosses différences visibles dans la lecture d'un budget.

**M. BOICHARD :** Une chose seulement pour répondre à M. JACQUEMIN. M. JACQUEMIN nous dit que c'est au niveau du fonctionnement que nous pouvons faire le maximum d'efforts. Je dois dire qu'effectivement on peut faire des efforts, mais il est très difficile pour nous de concevoir qu'un certain nombre de ces dépenses de fonctionnement soient modifiées car cela fait vraiment partie de notre politique. Il est bien évident par exemple que nous pourrions aisément supprimer la partie des dépenses sociales auxquelles nous ne sommes pas contraints et qui est la plus importante. Nous pourrions par exemple réduire les dépenses de fonctionnement en vendant au prix coûtant les produits que la Ville verse, mais c'est une politique qui est davantage la vôtre que la nôtre. Nous procédons nous, par le biais d'un budget municipal, à une redistribution du revenu qui est importante, par exemple, chacun sait qu'au niveau des foyers-logements, au niveau des services qui sont donnés aux personnes âgées, au niveau des restaurants scolaires, au niveau de beaucoup d'autres choses, nous pratiquons ce qu'on appelle les prix au quotient familial. Là, incontestablement, nous pourrions récupérer de l'argent, même pas mal d'argent, mais on perdrait notre âme si j'ose dire, parce que ce n'est pas du tout notre politique -oui, Monsieur TOURRAIN on en a une aussi nous !-. Notre politique, elle, ne consiste pas à faire payer à l'usager ce que l'on économise sur le dos du contribuable ; c'est au contraire de rechercher l'équilibre qui convient à notre façon de voir et notre façon d'administrer entre le contribuable et entre l'usager, c'est notre choix. Si nous faisons cela, nous ne serions plus ce que nous sommes.

**M. PINARD :** S'agissant de la politique générale, je voudrais intervenir sur deux points. D'abord, ayant maintenu des contacts avec l'Institut de Recherche, de l'Économie et de l'Éducation qui est annexé à la Faculté de Droit de Dijon et auquel avait collaboré notre regretté collègue l'Adjoint GAUDOT, j'ai reçu de cet organisme un rapport consacré à l'intégration socio-économique des personnes handicapées. En le lisant, j'ai constaté qu'il avait été commandé par le Conseil des Communautés Européennes et le passage suivant est d'un grand intérêt : «pour servir de référence et de modèle à d'autres initiatives, il fut décidé de créer un réseau communautaire de districts, choisis en nombre limité par les autorités compétentes dans chaque état membre en coopération avec la commission. Les projets de district reposaient sur le fait que les plus importants services dispensés aux personnes handicapées l'étaient au plan local». Ceci m'a posé une question : compte tenu de la place grandissante de la dimension européenne, s'agissant des actions financées nous sommes bien dans le budget avec les collectivités locales, la CEE ne va-t-elle pas privilégier les structures intercommunales, auquel cas Besançon serait l'une des rares villes à être a priori exclue d'une manne appréciable. Je suis de ceux qui pensaient que la construction européenne nous obligerait à adapter les structures de nos collectivités locales. Je suis amené aujourd'hui à réviser mon jugement et à penser que peut-être l'Europe a déjà pris les devants, ce qui nous forcera à trouver des formules nous permettant de bénéficier de financements dont nous serions privés si nous restons éparpillés.

Une fois de plus, il n'est pas question de recourir à je ne sais quelles contraintes mais les esprits évoluent, les formes d'action en commun qui se développent dans tous les domaines, je pense même à la Roumanie, nous font évoluer et il s'avère de plus en plus que, faute de structures d'agglomération adéquates, bon nombre de talents, de responsables, résidant dans des petites et moyennes communes, ne donnent pas leur pleine mesure parce qu'ils ne s'exercent pas dans un cadre approprié, une mesure qu'ils pourraient trouver dans un champ d'action bénéfique pour tous au niveau de l'agglomération.

Je pense que nous ne pouvons pas nous payer le luxe de maintenir un émiettement qui sera bientôt une curiosité historique en France et une aberration au plan européen.

Tout à l'heure, on évoquait les distorsions de charge. Je ne veux pas revenir sur la taxe professionnelle, il a été fort bien répondu mais il a été question du versement transport, on verra au pied du mur. Si nous progressons en ce qui concerne une structure de transport pour l'agglomération, qui est une chose absolument indispensable, ça voudra dire qu'il y aura peut-être un effacement de distorsions,

car 1 % de la masse salariale, ça peut être un facteur qui contribue à délocaliser. C'est d'ailleurs complètement stupide parce que si le versement transport contribue à, ce que faisant leurs comptes et c'est leur boulot, les chefs d'entreprise aillent à l'extérieur tout simplement parce qu'au bout de leurs comptes le 1 % fait pencher la balance, on verra bien ce qu'il en sera.

On verra bien si la droite fera comme dans le pays de Montbéliard où elle a combattu l'idée de notre ami BOULLOCHE lorsqu'il a lancé le réseau de transport en commun. On verra bien si la droite combattrait ce qui a été fait par nos amis du Territoire de Belfort qui ont créé un vaste réseau de transport en commun. Pour ceux qui ne savent pas qu'il y a une différence entre la gauche et la droite, ils seront peut-être mis au pied du mur dans peu de temps. Puisqu'on parle de distorsions de charge, en voilà une qui me paraît singulière. C'est la première remarque que je voulais faire.

Il y en a une deuxième qui pourrait paraître être une digression mais qui n'en est pas une ; il se trouve que c'est la Pologne qui m'y conduit. Je suis très frappé par le fait que dans les réunions de commissions locales de ressources, trois fois en dix jours, j'ai été interpellé sur le fait que la Ville s'apprêtait à transférer l'Escale ici ou là. Et chaque fois que je vais dans un quartier, c'est comme par hasard le fantasme qui fait que c'est dans ce quartier-là que l'Escale serait transférée. J'observe avec une très grande satisfaction qu'il n'y a pas eu d'exploitation démagogique par aucune des formations politiques ici représentées sur ce thème-là. Si j'évoque cette affaire, c'est pour dire que dans les quartiers populaires, je suis représentant de l'un d'entre eux, il y a souvent une mise en cause de notre politique sociale et c'est une des grandes orientations politiques. C'est pourquoi je voudrais dire quelques mots en introduction en débat de politique générale ; il y a souvent dans le contexte d'une montée de l'extrême-droite qu'il ne s'agit pas du tout de nier, des accusations portées en vertu desquelles notre action sociale serait prioritaire pour des gens comme ceux de l'Escale, pour lesquels on dépenserait des sommes invraisemblables. Je crois que nous avons un combat prioritaire à mener contre l'extrême-droite, et je m'excuse, si c'est de la politique mais c'est la politique à laquelle nous nous référons.

Je crois que nous n'avons pas assez dit que nous gérons les conséquences d'une politique qui a été menée sur Besançon comme ailleurs par un certain nombre d'entreprises qui ont fait venir beaucoup de main-d'œuvre et que ça n'a jamais été la politique de la Ville pour des raisons qui sont d'ailleurs strictement statutaires puisque les statuts nous l'interdisent. Je voudrais en dire deux mots puisque nous avons ici des amis polonais.

En 1925, le Conseil Général du Russey, réactionnaire comme il se doit, déclarait : «il y a lieu de noter au sujet de la main-d'œuvre agricole polonaise et tchécoslovaque que les cultivateurs se sont montrés très satisfaits du rendement de cette main-d'œuvre». Huit ans plus tard, le même élu disait : «il est normal de protéger la main-d'œuvre nationale mais il faut aussi que le cultivateur qui a besoin d'un domestique puisse se le procurer», et, en 1934, un rapport du Préfet disait que «les cultivateurs de notre Département ont besoin surtout pour la traite et les travaux d'intérieur de la ferme, de main-d'œuvre féminine étrangère» et il y avait à cette époque-là un comité départemental d'aide et d'assistance aux femmes étrangères parce que «le Gouvernement de Pologne, dit le rapport du Préfet, autorise l'introduction de femmes polonaises dans notre Département». Autrement dit, il y a 50 ans, c'était le Gouvernement Polonais qui veillait à ce que l'émigration ne se fasse pas dans des conditions qui soient trop lamentables, et c'était les agriculteurs les plus réactionnaires du Doubs qui en faisaient venir en quantité et qui n'appliquaient pas la préférence nationale, cette fameuse préférence nationale qui, si on faisait un sondage sur Besançon serait peut-être plébiscitée mais qui, à l'époque n'était absolument pas observée car de loin ils préféraient qu'on fasse venir de la main-d'œuvre étrangère, et singulièrement de la main-d'œuvre polonaise. La façon dont nous avons accueilli ces personnes a été quand même assez troublante. Il y avait une inspectrice des services qui allait rendre visite à l'asile d'aliénés où sont internées, je cite «des polonaises atteintes de folie consécutive à la nostalgie». Et à cette époque-là, le Conseil Général refusait la prise en charge de ces frais d'internement parce qu'il demandait la convention de réciprocité alors qu'il y avait 400 Polonaises dans le Doubs, comme s'il y avait une symétrie, comme si cette symétrie n'était pas de nature purement juridique, comme s'il y avait en Pologne des femmes françaises travaillant dans les fermes polonaises et que le déracinement rendait nostalgiques. Voilà comment se sont passées les choses.

Il faut que nous répondions aux campagnes d'extrême-droite qui vont loin et qui mettent en cause notre politique sociale, celle du CCAS. Il faut que nous répondions que localement, l'appel à la main-d'œuvre étrangère a été souhaité et organisé mais par le privé, notamment par les organisations de paysans les plus réactionnaires, que le pays réservoir de main-d'œuvre, la Pologne, mettait des conditions touchant les départs et le fait que la fameuse préférence nationale n'a jamais joué à l'évidence puisque le monde agricole du Doubs préférerait de loin faire appel à de la main-d'œuvre d'immigrés dociles plutôt qu'aux chômeurs locaux. Je m'excuse de cette digression mais je crois que nous avons à nous battre contre les idées d'extrême-droite. Je vous répète, j'ai été frappé de ce que j'entends dire sur le marché ou ailleurs sur ces fantasmes concernant l'Escale. Nous avons à être fiers de notre politique sociale, nous avons à la défendre, mais nous avons aussi à contre-attaquer. Je sais bien que les fantasmes sont irrationnels, mais nous n'avons pour nous que l'arme de la raison c'est pourquoi il faudra que nous nous expliquions encore un peu plus sur ce que nous faisons.

**M. SALOMON :** Je voudrais simplement apporter une simple information à Joseph PINARD en ce qui concerne les fonds européens. On va utiliser ces fonds européens au niveau du Département puisque nous avons été choisis parmi six projets européens au niveau social, parce que le Département a une politique sociale dynamique, également la Ville de Besançon puisqu'elle va participer à ce projet de façon très active. Deux sites ont été choisis sur le Département, celui de Besançon et celui de Pontarlier et des environs et je pense que nous pourrions bénéficier en quatre ans d'environ 5 MF en écu.

**M. VUILLEMIN :** Je souhaiterais revenir d'un mot sur les commentaires concernant la part respective de l'investissement et du fonctionnement. La critique qui nous est faite, relative au niveau trop élevé des dépenses de fonctionnement me paraît devoir être nuancée. En effet, je voudrais dire qu'au titre du fonctionnement sont inscrits les crédits destinés à la formation initiale, par exemple le soutien et l'accompagnement scolaires que nous avons tous votés, à la formation continue, à la prévention. Certes, ces crédits n'induisent pas de recettes, ne permettent pas de réaliser des équipements, des réalisations concrètes mais je prétends qu'il s'agit bien là d'investissement, et d'investissement en faveur de ce que nous avons de plus précieux, c'est-à-dire l'avenir de nos concitoyens, leur formation et leur qualification. Pour faire face aux défis de demain, il faut c'est vrai des équipements, mais il faut aussi des hommes et nous les relèverons d'autant mieux ces défis que ces hommes seront mieux formés, mieux qualifiés. C'est aussi le choix que nous avons fait.

**Mme DUVERGET :** J'aimerais vous dire la chose suivants : plutôt que des chiffres, me semble-t-il, ce qui est fondamental dans un budget, c'est ce qui peut constituer le lien entre les différents éléments, ce qui peut permettre à la population de se sentir solidaire d'un projet municipal. Or, à mon sens dans ce budget, la dimension culturelle fait cruellement défaut.

La commémoration du Bicentenaire a permis de faire illusion en 1989, mais il semble difficile de commencer les fêtes pour le troisième millénaire dès cette année. La culture n'est pas un poste budgétaire parmi d'autres, elle est un thème transversal qui intéresse maintes délégations, telles que la communication, les affaires extérieures, la formation, les affaires sociales, etc. On peut œuvrer dans deux directions, d'une part les actions nouvelles, d'autre part la protection et la mise en valeur du patrimoine.

En ce qui concerne le patrimoine, la population est de plus en plus attachée à ses racines. Il suffit de constater l'engouement pour l'opération «Portes ouvertes dans les monuments historiques» ou les visites des chantiers de fouilles. De plus, nous possédons à Besançon un patrimoine historique que maintes cités nous envient. Or, Besançon ville romaine, qui le sait ? Le square Castan est à l'abandon et même les jardiniers horticulteurs de la Ville ignorent son adresse. La porte noire est en cours d'étude depuis septembre 1989 mais pour elle, chaque jour qui passe est un peu plus de sculptures de hauts reliefs qui s'effacent. Pourtant Monsieur le Maire, n'êtes-vous pas sensible au message politique qu'elle nous délivre ? Assurément, je pense, puisqu'il s'agit du message Antonin de l'âge d'or, celui du bonheur. Voilà pour le cadre.

Sur le plan des actions nouvelles, il faut susciter une ambiance de fête et pas seulement en période de carnaval. Quand vous engagerez-vous Monsieur le Maire sur la construction d'un auditorium ? Attendez-vous que Belfort nous ait encore ravi cette idée ? Cela ne saurait tarder. Pourtant ce serait un

plus pour l'université et les entreprises qui accroîtraient leur attractivité. D'ailleurs les maires qui ont fait de la culture leur cheval de bataille n'ont pas forcément été touchés par la grâce des muses. Ils sont simplement réalistes et conscients que la culture est un axe capital du développement des villes, a fortiori dans la perspective du marché européen.

Pour conclure, je dirai que plus qu'un investissement, la culture est à mon sens une valeur ajoutée pour une ville et je regrette Monsieur le Maire que vous ne partagiez pas cet état d'esprit.

**M. BAS :** Puisque Joseph PINARD tout à l'heure évoquait l'Europe, je souhaiterais revenir sur ce thème Monsieur le Maire. Le budget que vous nous soumettez aujourd'hui est en effet l'avant-dernier avant l'achèvement du grand marché européen de 1992 et je crois qu'il recouvre à ce titre une importance particulière que la Municipalité se doit de prendre en compte. Or je n'ai pas tout à fait le sentiment que cette dimension européenne ait été suffisamment privilégiée dans ce budget et de façon générale, dans les politiques mises en œuvre par la Ville.

Je souhaiterais très rapidement relever un certain nombre de ces lacunes dans ce domaine européen et formuler quelques souhaits pour l'avenir qui pourraient être de nature à favoriser l'entrée de Besançon dans le grand ensemble européen de 1992.

Premièrement, dans le domaine de l'enseignement supérieur, je crois que la Municipalité, j'ai déjà eu l'occasion de l'évoquer il y a quelques mois en Conseil, se doit de mettre en œuvre très rapidement un certain nombre de mesures pour attirer à Besançon ces dizaines de milliers d'étudiants qui, à travers toute l'Europe vont, grâce au programme Erasmus, pouvoir effectuer des périodes de formation, des périodes universitaires dans notre ville. Je crois que nous nous devons de mettre en œuvre une politique tout à fait déterminée pour les attirer à Besançon plutôt qu'ailleurs. Je pense que nous pourrions par exemple prendre un certain nombre de mesures pour favoriser le logement de ces étudiants des pays européens, donc être attractif pour eux. Je pense également que la Municipalité pourrait réaliser, en liaison avec l'Université, une brochure en plusieurs langues pour présenter les filières de l'enseignement supérieur à Besançon et certaines caractéristiques de notre ville. Je crois que nous disposons de par notre situation géographique centrale au cœur de l'Europe et frontalière, et grâce à l'existence du CLA qui peut favoriser les étudiants qui ont un retard dans l'apprentissage des langues, nous disposons là de deux atouts fantastiques que nous nous devons absolument de valoriser. Malheureusement je ne vois pas vraiment trace de cette exigence dans le budget que vous nous présentez.

En sens inverse, je crois également que la Ville de Besançon se doit, et cette fois en liaison plutôt avec la Région, le Conseil Régional, de favoriser l'envoi d'étudiants bisontins dans d'autres villes européennes et je pense qu'un procédé de bourses qui pourrait être commun à Besançon et à la Région pourrait être mis en œuvre pour favoriser ce déplacement d'étudiants bisontins dans un certain nombre d'universités européennes. C'est là un investissement d'une faible mesure mais qui constituerait pour nous un capital inappréciable pour l'avenir.

Enfin, toujours dans le domaine éducatif mais cette fois en direction des plus jeunes, je pense que nous pourrions favoriser le développement de classes de découvertes européennes mis en place dans plusieurs municipalités en France. Ces classes de découvertes sont calquées sur le principe des classes de neige avec une charge financière totalement identique pour les municipalités et elles permettent pour les plus jeunes de favoriser des rencontres avec des enfants d'autres pays européens, la découverte de leur culture, de leur spécificité, de leur patrimoine et éventuellement de leur langue vivante.

De même, je pense qu'il serait judicieux, cette fois dans un tout autre domaine, d'associer les ressortissants communautaires qui vivent à Besançon plus largement aux orientations et aux décisions de notre Municipalité. Nous pourrions imaginer par exemple, ce n'est qu'un exemple, ce n'est qu'une piste, la création d'une sorte de comité consultatif dans lequel siègeraient un ou deux représentants de ces voisins européens qui vivent à Besançon et qui pourraient être associés là encore par exemple aux réunions de la Commission des Relations Extérieures et nous faire profiter de leurs expériences, des spécificités de leur pays, de la vie quotidienne dans leur pays.

Ce serait de surcroît une façon efficace de mettre en œuvre des synergies entre la Ville de Besançon et les réseaux de connaissance de ces différentes personnes, de ces différents Européens qui vivent à Besançon, et là je pense que nous ferions œuvre de civisme en anticipant un petit peu sur l'avenir. Ce serait une façon de favoriser progressivement le droit de vote et pourquoi par l'éligibilité de ces ressortissants communautaires un jour aux élections locales.

Des rapprochements dans le domaine culturel, éducatif, touristique avec de nombreuses villes européennes pourraient par ce biais voir le jour progressivement et ce, en plus des jumelages et non pas de façon exclusive par rapport aux jumelages.

Enfin sur le plan de la communication, je pense que nous devons également sensibiliser le plus possible les Bisontins à la dimension européenne. Je regrette d'ailleurs au passage qu'aucune de nos formations politiques tout autour de cette assemblée n'ait pu placer en position éligible un Bisontin aux élections européennes et que la seule représentante franc-comtoise, Nora ZAIDI -et Monsieur PINARD, je le regrette- soit absolument introuvable dans la région. Excuse-moi NACHIN, mais je pense qu'il manque tout de même à notre région un ambassadeur de poids pour porter au niveau des instances européennes nos revendications, nos dossiers dans le domaine européen. Cela ne doit pas nous empêcher de faire preuve de détermination en direction de l'Europe. Le drapeau européen sur le dirigeable, c'est bien, c'est beau mais je pense qu'au-delà des idées qui flottent dans l'air, nous devons nous attacher à des actions concrètes. L'une d'elles pourrait être de consacrer chaque mois ou à période régulière dans BVV une page présentant un certain nombre d'initiatives locales, d'initiatives exemplaires de caractère européen et qui pourrait également présenter d'un mois sur l'autre ou à l'occasion, un certain nombre de programmes européens qui s'adressent aux collectivités et aux particuliers.

Je pense que nous ferions là un travail extrêmement utile qui pourrait tout à fait sensibiliser les Bisontins à la dimension européenne et les inviter à y participer eux-mêmes. Enfin, dans le domaine du tourisme, j'avais déjà eu lors du débat d'orientations budgétaires en octobre dernier, l'occasion de formuler un certain nombre de propositions qui restent d'actualité, je n'y reviens pas faute de temps.

Telles sont Monsieur le Maire quelques-unes des propositions aux conséquences budgétaires peu contraignantes mais d'un impact certain qui pourront peut-être favoriser l'entrée de notre ville dans le grand concert européen de 1992.

**M. LIME :** On a beaucoup parlé de la culture depuis tout à l'heure, M. TOURRAIN, Mme DUVERGET. J'en suis évidemment ravi, et je suis bien d'accord Madame quand vous dites que la culture est finalement un cheval de bataille pour les villes d'aujourd'hui. Je ne vais pas sur ce point vous contredire, mais je prétends qu'elle l'est effectivement à Besançon d'ores et déjà et je prétends que le budget culturel qui est ici proposé en fait effectivement cela, ou tente à en faire cela ou à confirmer que la culture est bien cela en effet.

Alors comme le disait Jean BOICHARD tout à l'heure, un budget n'est pas immédiatement en rupture totale avec ce qui le précède et les évolutions dans ce domaine se font sur le long terme parce que les évolutions budgétaires sont tout simplement la traduction d'évolutions politiques et que les évolutions politiques dans la gestion municipale ne peuvent en aucun cas être des évolutions brutales.

Cela dit, dans ce budget, il y a un certain nombre de phénomènes de blocage qui l'empêchent d'être ce que l'on voudrait éventuellement en faire ; par exemple je signale qu'en matière culturelle, des dépenses extrêmement importantes sont figées par le fait que nous avons de gros contrats pluriannuels qui sont donc reconduits chaque fois. Cela dit donc, il y a l'occasion évidemment dans un budget de faire un certain nombre de choix qui peuvent être tout à fait significatifs même s'ils ne sont pas immédiatement des choix qui apparaissent énormes dans leurs applications.

Il me semble que le budget culturel qui est proposé en 1990 manifeste effectivement un certain nombre de choix et une volonté politique et que cette volonté politique d'ailleurs s'intègre parfaitement et globalement dans la politique de la Ville qu'elle conforte. Avant d'aborder un des points particuliers dont vous avez parlé, je voudrais peut-être présenter d'une manière globale de qu'est à mon avis l'orientation

de la politique culturelle à travers ce budget et vous montrer qu'elle répond à beaucoup de vos préoccupations. Cette volonté globale qui, je l'espère, sera accentuée dans les années qui viennent, est celle d'un effort de dynamisation autour de quelques idées, de quelques lignes de force susceptibles de favoriser le développement de la Ville -ce qui me paraît tout à fait important- par l'attraction culturelle justement et ce doit être un effet essentiel de l'activité culturelle.

Cela signifie plus précisément que l'accent a été mis dans ce budget sur quatre orientations qui devront former la base à mon sens de l'action culturelle dans le mandat qui vient et qui sont d'ailleurs entre elles très étroitement liées.

La première orientation c'est le patrimoine dont la richesse à Besançon est évidente mais dont il faut avoir une conception large. La deuxième orientation c'est la valorisation des atouts parce qu'ils sont extrêmement nombreux et il convient dans tous les secteurs de les mettre davantage en valeur. La troisième orientation c'est le travail qui est fait sur l'image culturelle de la Ville et la quatrième orientation c'est l'accent mis sur les secteurs fondamentaux d'une culture ouverte à tous.

Toutes ces orientations finalement se rejoignent et se traduisent par un certain nombre de mesures budgétaires qui apparaissent très clairement dans le budget qui vous est proposé cette année.

Elles apparaissent en faveur me semble-t-il de quatre secteurs sur lesquels j'ai souhaité, et la Municipalité avec moi, mettre spécifiquement l'accent.

Premier secteur c'est les musées, élément essentiel du patrimoine, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie, qui doit absolument être redynamisé parce que c'est un de nos atouts majeurs en même temps que doivent être entrepris et que vont être entrepris les travaux sur Granvelle et sur le Musée du Temps, autre élément du patrimoine intellectuel, industriel et culturel.

Deuxième secteur où l'accent est mis dans le budget, c'est les bibliothèques dans le double domaine de la lecture publique qui est un élément majeur de toute politique culturelle à mon sens et dans lequel l'effort doit être maintenu mais bibliothèque aussi en ce qui concerne ce qu'on appelle la section études et conservation qu'il convient de mettre en valeur parce qu'il y a là aussi un élément tout à fait majeur du patrimoine de la Ville.

Le troisième secteur, c'est la communication culturelle qui, je crois, mérite d'être très très largement revisitée et chacun en est largement conscient.

Et puis quatrième secteur, c'est le soutien à ce que l'on appelle les sociétés culturelles, ce qui n'est pas d'ailleurs une expression parfaite, ce qui permettra de soutenir à sa juste valeur le Cirque Plume -et ça c'est un élément nouveau dans ce budget- et d'entreprendre, ce qui me paraît aussi d'une certaine importance, en relation avec les autres collectivités publiques, notamment la Région et l'État, un travail important et absolument nécessaire sur le festival de musique qui est, à mon sens, un élément tout à fait essentiel de la saison culturelle et qui doit connaître un nouveau développement.

Voilà je crois les grands axes de la politique culturelle que traduit ce budget. Elle répond en partie à vos questions. Elle marque un certain nombre de choix qui évidemment se développeront non pas sur une année mais sur l'ensemble du mandat avec un développement successif et un élargissement des différents domaines.

Je voudrais enfin faire simplement une petite réponse sur un point précis qui est le problème de l'auditorium dont on nous parle depuis effectivement très longtemps. Il ne se réglera pas tout de suite, c'est clair ce n'est pas un choix d'investissement qui est fait dans l'immédiat et, à mon avis, c'est tout à fait justifié. Il me semble en effet que si l'on regarde sérieusement les choses, l'auditorium ne servirait que fort peu dans la situation actuelle à Besançon. Je dis pour ma part, j'ai déjà eu l'occasion de l'affirmer à un certain nombre d'occasions et je voudrais le répéter ici, qu'avant de faire un auditorium pour le public, il faut faire un public pour un auditorium. Or je regrette mais dans la situation actuelle, Besançon ne dispose pas d'un véritable public justifiant pleinement aujourd'hui la construction d'un auditorium. Et c'est sur ce

public que je souhaite qu'au cours du mandat l'on travaille et on travaillera d'un certain nombre de manières à cet égard. Par ailleurs, la Ville dispose d'un nombre de salles tout à fait important et extrêmement variées qui répondent pour l'instant à l'essentiel de ses besoins.

**Mme KUNSTLER :** Moi j'hésite entre deux formes de réponse à M. BAS et je crois que je vais très simplement dire un certain nombre de choses. La première c'est que l'intervention qu'il a faite, c'est très facile, tout le monde peut la faire parce que tout le monde a des idées. Je crois qu'il y a deux solutions, soit on profite d'une tribune pour dire les choses qu'on a là comme ça, uniquement pour «faire un coup». Mais, et c'est peut-être un défaut, la Ville de Besançon, les élus de la majorité ne font pas du «barouf» autour de ce qu'ils font.

Je crois que ce qui a été décidé pour la mise en place d'une véritable politique extérieure de la Ville, c'est de réfléchir principalement sur la méthode pour mettre en place quelque chose de durable, pour préparer Besançon et l'ensemble de l'agglomération bisontine à l'Europe, mais aussi à l'enjeu des relations avec l'extérieur, sachant qu'une ville qui se développe est une ville qui sait aller voir à l'extérieur, qui sait aussi recevoir.

Je dirais simplement que ce travail-là a été commencé depuis un moment, par la mise en place premièrement d'un service qui puisse réellement appliquer une politique, deuxièmement, par un travail de réflexion qui est commencé depuis un moment. Il y avait en particulier, Monsieur BAS, la réunion de la Commission des Relations Extérieures samedi où on a commencé à réfléchir. Tous les gens qui ont pu venir ont fait un certain nombre de propositions pour réfléchir et travailler ensemble. Monsieur BAS, vous faites partie de la Commission des Relations Extérieures et vous n'étiez pas là. Ce n'est pas du tout le problème, mais je crois qu'il y a un travail de fond ; les idées on les a, on les a tous, mais le problème qui se pose est de savoir comment mobiliser effectivement toutes les forces existantes sur Besançon pour mettre en place une politique, préparer les gens à l'Europe. Les membres de la commission et les Adjointes qui avaient été invités ont choisi cette méthode de travail, d'assurer quelque chose de durable.

Comment faire pour associer les milieux économiques à la politique européenne extérieure de la Ville ? Comment faire pour associer de façon durable aussi l'Université, les milieux éducatifs, les milieux culturels, les milieux associatifs de la Ville ? C'est de cela dont on a discuté et je crois que si on veut mettre en place une politique efficace et durable, il faut prendre le temps de le faire correctement. Je crois que ce n'est pas d'ici 6 mois que tout va changer. Par ailleurs, on se rend compte qu'au niveau de l'Europe, les grandes villes actuellement se posent un certain nombre de problèmes sur leur place dans le développement de l'ensemble du bassin de vie dans lequel elles sont et c'est vrai que la France est sûrement, au niveau de la communauté européenne, le pays où les grandes villes sont le moins bien préparées pour jouer dans ce développement, car elles n'ont pas de structures communautaires intercommunales mais surtout elles n'ont pas la capacité à travailler dans l'esprit de complémentarité. On pense en particulier à Belfort pour la Franche-Comté, Besançon, Dijon, Lyon ou Saint-Étienne : chaque ville pense qu'elle doit tout avoir sinon elle ne pourra pas faire son développement ! Je crois que si on continue en France à tenir ce genre de raisonnement, on arrivera à faire peser de façon de plus en plus forte soit sur les entreprises, soit sur les habitants, des sommes d'impôt tellement élevées qu'on n'aura plus les capacités. Et je crois que si on ne se donne pas les moyens de faire un travail de recherche, de complémentarité pour offrir à l'ensemble de la région des structures, soit culturelles, soit universitaires, qui lui permettent de jouer, avec sa capitale régionale, son rôle de développement le plus fort, là seulement les problèmes financiers seront abordés différemment. Je relie cela à ce que M. BAS disait tout à l'heure. Vous ne savez pas forcément tout ce qui se fait sur la Ville de Besançon -attendez Monsieur TOURRAIN !-.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, vous n'avez pas la parole. Enfin ! ça fait deux fois que vous vous agitez, restez calme je vous en prie. On vous écoute quand vous parlez !

**Mme KUNSTLER :** Vous ne savez pas forcément ce qui se passe parce qu'il y a tout un travail de communication et d'information à faire et je crois que ce que je vais dire, très peu de gens le savent réellement. Le programme Comète auquel la Région participe pleinement, met en place actuellement dans les lycées professionnels de la Ville des échanges non pas culturels entre les lycées mais des

échanges scolaire très approfondis et des enfants de collègues d'Huddersfield vont pouvoir suivre les cours avec leurs collègues français dans les lycées professionnels de Besançon, de Vesoul ; et c'est le jumelage en fin de compte entre Huddersfield et Besançon qui permet de réaliser ce genre de chose, mais c'est à Besançon que cela profite, à Vesoul, à Montbéliard ; c'est pour ça que je parlais tout à l'heure de complémentarité mais aussi peut-être du défaut qu'on a de ne pas dire tout ce qui se passe et tout ce qui se fait.

**M. JUSSIAUX** : Monsieur le Député-Maire, mes Chers Collègues, je crois que tout action politique digne de ce nom ne peut que s'inscrire dans la durée et certains des intervenants qui m'ont précédé ont évoqué les distorsions de taxe fiscale.

Moi je voudrais en quelques mots et sans aucune intention polémique, évoquer ce que j'appellerai des distorsions de mémoire. J'avoue que je suis peiné quand j'entends accuser notre Député-Maire de n'avoir pas fait assez ou de ne pas faire assez pour le développement des entreprises dans notre ville. Je suis peiné parce que je lui porte une cordiale estime, mais je suis peiné aussi parce que cette accusation est portée notamment par Raymond TOURRAIN et que je me souviens trop bien, je l'entends encore ça n'est pas si loin dans le temps, juché sur des tréteaux de campagne électorale, clamer à tout vent : «LIP doit fermer, RHODIA CETA doit fermer, KELTON doit fermer». C'était dans la salle du cinéma Montjoye Monsieur TOURRAIN, c'était les législatives de 1978, ça n'est quand même pas si vieux et c'est sur cette base-là que vous aviez mené toute votre campagne faisant bon marché de milliers d'emplois.

Je redis que je n'ai pas là d'intention polémique mais je veux quand même rappeler que si, aujourd'hui encore il y a une PME aux Montarmots qui occupe une centaine de salariés dans la mécanique de précision, s'il y a une PME qui s'appelle STATICE et qui est promise à un brillant développement, s'il y a une imprimerie qui s'appelle GRAPHITEC et qui fait son chemin dans le milieu professionnel, s'il y a sur le site de Palente une autre PME de mécanique de précision dont le nom m'échappe excusez-moi, c'est parce qu'il y a dix ans, des gens ont fait le choix de se battre sur le terrain et contre vous Monsieur TOURRAIN pour défendre ces activités qui existaient et ces emplois. Robert SCHWINT était de ceux-là, en disant que le plus important des capitaux avant les bâtiments, avant les machines, c'était le savoir-faire des ouvriers, des techniciens, des cadres et des ingénieurs et à cette époque, vous n'avez pas fait le bon choix Monsieur TOURRAIN.

Je passe sur un autre sujet parce que j'ai entendu aussi un de nos collègues évoquer la fuite des entreprises en-dehors des limites de notre commune. Alors il me vient immédiatement à l'esprit quand même une expérience que nous avons tous suivie avec intérêt et je me dis, mais qui donc a pris l'initiative un moment donné de créer de toute pièce aux portes de la ville mais sur le territoire de communes voisines une zone d'activités à Valentin qui, pour une bonne partie de son contenu, est constituée aujourd'hui par des entreprises dont on a organisé la fuite du territoire de la commune bisontine ? Je me dis qui donc a pu participer délibérément à une telle opération et peut venir aujourd'hui faire la leçon à Robert SCHWINT en lui disant qu'il ne lutte pas assez efficacement contre les départs d'entreprises de notre ville.

Et je terminerai en disant qu'il ne faut pas toujours essayer de jouer et de gagner sur tous les tableaux. Nous savons tous, si nous analysons les chiffres de manière objective, que la relativement faible taxe professionnelle bisontine est compensée par une relativement forte taxe d'habitation.

Je crois que la vérité fiscale est là. Alors il ne faut pas quand on parle aux entreprises, leur dire la taxe professionnelle est trop forte et quand on fait campagne en direction des électeurs, leur dire votre taxe d'habitation est insupportable, nous vous promettons de la réduire dans les meilleurs délais sans faire payer personne d'autre à votre place. Je crois que dans un débat entre collègues et élus du suffrage universel, il faut avoir un minimum de rigueur et de correction dans le traitement des problèmes. Merci de votre attention.

**M. VIALATTE** : Monsieur le Maire, pour une fois je vais diverger de M. TOURRAIN dans l'appréciation qu'il faisait de l'évolution des dépenses de fonctionnement dans ce budget 1990.

Il disait tout évolue à peu près au même niveau. Je suis au regret de dire à l'un de vos Adjointes qui s'est brillamment exprimé tout à l'heure sur la politique culturelle que, malheureusement il n'a peut-être pas aussi bien défendu «le bout de gras» que certains autres de ses collègues. Si j'en juge la page 59 du rapport que vous nous avez proposé, je mets à part l'investissement culturel, je parle des affaires culturelles, je vois que le budget augmente de 2,25 %. Alors, il est bien beau Monsieur le Maire-Adjoint d'évoquer brillamment les axes de la politique culturelle, son renouveau et l'effort budgétaire accru, encore faudrait-il que les chiffres concordent avec les insertions que vous avez présentées tout à l'heure et hélas je suis au regret de constater que ce n'est pas le cas et que le document budgétaire donne confirmation de ce que disait Mme DUVERGET tout à l'heure.

Le Maire-Adjoint chargé de l'enseignement tout à l'heure évoquait l'investissement intellectuel cher à M. PINARD qu'on retrouve dans les dépenses de fonctionnement. Eh bien, c'est un bon exemple là aussi du manque, disons-le, de souffle de ce budget. Je fais un rapide retour en arrière ; nous avons manifesté, dès notre arrivée au Conseil Municipal, notre souci de faire preuve d'esprit constructif par des propositions chiffrées, techniquement bien détaillées que nous vous avons soumises et nous nous sommes réjouis, le moment venu, de voir et de retrouver encore dans le budget que vous nous proposez, qu'en matière sportive, les contrats d'objectifs aient été mis en œuvre, ou qu'en matière éducative...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Cela ne vient pas de vous !

**M. VIALATTE :** ...la lutte contre l'échec scolaire ait été retenue par votre Municipalité. Dans les deux cas, nous avons incontestablement pris des initiatives et pas seulement nous d'ailleurs, la majorité à laquelle nous appartenons, à l'époque entre 1986 et 1988, s'agissant des contrats d'objectifs, avait bien mis en place une politique qui a été reprise à l'échelle de la Ville et dont nous nous réjouissons. Je crois qu'il fallait que cela soit dit Monsieur le Maire, la paternité parfois mérite d'être rappelée.

Alors, si nous nous réjouissons de ce que ces deux actions aient été prises en compte, par contre bien que nous disposions de très peu d'éléments d'appréciation de vos dépenses de fonctionnement, puisque moi je n'ai trouvé dans le budget que la page 63 comme justificatif de l'évolution des dépenses de fonctionnement, je n'ai rien d'autre à moins que certains documents se soient égarés, mais je ne crois pas, mes collègues n'en ont pas plus que moi, eh bien malgré le peu de documents dont nous disposons s'agissant de l'appréciation des dépenses de fonctionnement proposée pour 1990, que constate-t-on s'agissant de l'investissement intellectuel ? C'est que finalement on ne trouve pas beaucoup de mesures nouvelles en matière éducative par exemple. Prenons deux exemples très brièvement, tout ce qui touche à l'éveil de l'enfant, tout ce qui touche -n'en déplaise à M. JUSSIAUX que je fais sourire semble-t-il- à l'éveil, aux enseignements artistiques ou à la pratique sportive à l'école, que trouve-t-on de neuf, de nouveau dans vos propositions budgétaires pour 1990 ? Très peu de choses, Monsieur le Maire-Adjoint. Ce que vous faites pour les classes de nature, pour les classes transplantées par exemple est maintenu au moment où bien des villes de France font des efforts considérables pour mettre en place des classes de découvertes, des classes culturelles, des classes européennes, des classes du patrimoine, vous évoquiez la dimension patrimoniale tout à l'heure. On ne retrouve rien dans ce budget et je déposerai d'ailleurs un amendement pour vous proposer de prendre en compte cette dimension.

Alors Mme KUNSTLER disait qu'on brasse des idées, oui mais ces idées nous souhaitons qu'elles soient actées dès le budget 1990 parce que parfois il faut aller vite Madame KUNSTLER, il faut prendre des initiatives concrètes. L'échec scolaire, on l'a montré en 1989, aller vite c'était répondre à l'urgence d'un problème dramatique qui touchait 2 000 élèves dans la ville. S'agissant de l'éveil aux disciplines artistiques, l'éveil aux langues étrangères, c'est le deuxième exemple, il faut aussi aller vite. Alors vous nous dites : «s'agissant des jumelages, de l'ouverture à l'Europe, nous avons des idées et nous avons décidé de travailler au sein de la commission», très bien ! Mais que trouve-t-on dans votre budget pour le développement de la pratique des langues étrangères à l'école, dès l'école primaire ? Eh bien vous avez en 1989, vous le rappelez dans le bilan, acquis du matériel pédagogique mis à la disposition des instituteurs, c'est bien mais c'est très insuffisant par rapport à ce qui pourrait être fait pour éveiller les petits Bisontins à la pratique de l'anglais ou de l'allemand.

Prenons un exemple concret, on pourrait, pour aider les instituteurs dont le Gouvernement d'ailleurs assure la formation aux langues étrangères en ce moment en faisant un effort important, notamment un effort budgétaire il faut le reconnaître, eh bien vous pourriez, pour accompagner cet effort, assurer comme le font par exemple de nombreuses communes d'Ile-et-Vilaine, j'ai vu ça dans le quotidien du Maire récemment, financer à hauteur de vacations d'enseignants dans les écoles primaires le développement des enseignements artistiques. Je prends l'Ile-et-Vilaine pour ne citer que cet exemple, des professeurs de collège volontaires, moyennant vacations rémunérées par les Municipalités, assurent des enseignements en langue de l'école primaire. Voilà un exemple concret.

Alors, l'addition, l'addition eh bien, je dépose aussi Monsieur PINARD un amendement qui propose des réductions de dépenses sur certains chapitres, par exemple le relèvement des indemnités des Adjointes à hauteur de 365 KF pour faire des efforts concrets en faveur du développement des langues à l'école primaire ou sur le sujet que j'évoquais précédemment. Donc, l'addition, l'addition eh bien elle est compensée par des économies sur d'autres postes et je vous le proposerai sous forme d'amendement.

Alors je ne vais pas prolonger les exemple parce qu'en effet Madame KUNSTLER vous avez raison, le Conseil Municipal ne doit pas être une tribune où l'opposition énumère ses propositions concrètes, chiffrées, détaillées, en sachant bien que de toute façon, sauf exception que je me suis plu à souligner tout à l'heure, elles seront enterrées, citons la rénovation de l'Église Saint-François Xavier qui a été lancée par nos soins en 1989. Vous cherchez un auditorium Monsieur LIME, si ce n'est pas vous ce sont sans doute les Belfortains qui le cherchent. Eh bien l'auditorium on pourrait très bien le réaliser en petite capacité dans l'ancienne Église Saint-François Xavier. Nous avons fait des propositions concrètes, nous avons chiffré, nous avons mis en place une pétition de signataires qui ont défendu cette proposition. En tout cas, puisque vous ne la retenez pas, ce que je retiens moi du débat de ce soir Monsieur le Maire-Adjoint chargé de la culture, c'est que les dirigeants du Festival International de Musique apprécieront à leur juste valeur les propos que vous avez tenus tout à l'heure sur le public d'un auditorium.

Alors, je ne serai pas beaucoup plus long, simplement je voudrais terminer Monsieur le Maire en disant, après avoir évoqué les sujets éducatifs et culturels très brièvement, en disant que s'agissant de l'ouverture européenne dont mon collègue BAS a parlé tout à l'heure, nous ne trouvons pas non plus dans votre budget, pourtant Dieu sait que c'est un sujet d'actualité, un véritable souffle, une véritable ambition traduite en mesure budgétaire.

Et je ne prendrai pour éviter d'être long, que deux exemples, le premier c'est l'exemple des jumelages actuels de la Ville. Il en est trois qui sont cités dans le document budgétaire : celui avec Fribourg, celui avec la Grande-Bretagne, et puis enfin le troisième mais on a vu tout à l'heure qu'il était encore très évanescent, c'est celui avec la Ville de Kalinine.

Croyez-vous vraiment que dans les propositions budgétaires pour 1990, on trouve là un souffle réel au moment où nos villes, nos départements, nos régions doivent s'ouvrir aux pays d'Europe de l'Est ? Est-ce qu'il n'y aurait pas une opportunité à saisir pour assurer un jumelage avec une ville polonaise puisque des Polonais étaient là ce soir par exemple, dotée d'une université avec laquelle on pourrait nouer des échanges. Il y aurait là plus qu'un symbole, une anticipation sur les échanges économiques culturels, scientifiques qui vont se nouer avec l'Europe de l'Est dont nous sommes à Besançon extrêmement proches, beaucoup plus proches que d'autres villes que la nôtre qui viennent de réaliser des accords de jumelage avec des villes de pays d'Europe de l'Est. Voilà un premier exemple.

Le second, c'est le lien entre «l'action internationale d'une ville» et la prospection d'entreprises étrangères. Dans votre rapport, j'ai trouvé trois lignes sur l'action de prospection d'entreprises suisses confiée à un vacataire de la Ville pour 180 000 F, on renouvelle son contrat. Je ne connais pas d'ailleurs les résultats de cette prospection, mais je n'ai rien trouvé dans votre projet de budget, au moment même où une quantité impressionnante de villes, de départements, de régions mènent une politique volontariste de prospection d'entreprises étrangères dans les villes ou dans les collectivités qui leur sont jumelées ou ailleurs.

Et comme je ne voudrais pas que Mme KUNSTLER puisse dire que nous lançons des idées en l'air, j'aurai l'occasion, dès cette semaine Monsieur le Maire, de vous remettre une proposition très construite, détaillée, d'actions dans ce domaine, chiffrées au double de l'action qui est actuellement menée par la Ville, 180 000 F et qui devrait permettre d'aboutir aux résultats très concrets qui sont ceux de la Ville d'Orléans aujourd'hui qui lui a permis par exemple d'accueillir, en moins de deux ans, 600 emplois grâce à des entreprises étrangères implantées à la suite d'une action volontariste de prospection, merci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** J'ai connu Orléans avant vous et leur action économique. Je suis allé sur place, discuter, etc. je sais ce que coûte pour Orléans sa politique économique. Ça ne serait pas 180 000 F mais enfin c'est une chose parmi tant d'autres.

**M. HUMBERT J.F. :** Monsieur le Maire, je ne sais pas si c'est autorisé par le règlement intérieur mais je voudrais émettre une protestation. Vous nous avez demandé tout à l'heure de lire attentivement la note de l'Adjoint M. GALLAT qui avait le plaisir de nous faire profiter de l'eau potable à Besançon. Je vois qu'elle a été distribuée avec discrimination et, pour nous qui avons soif ici, nous n'avons pas eu l'occasion de participer à la distribution. Mais ceci c'était pour l'anecdote.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Très bien, il aura un blâme !

**M. HUMBERT J.F. :** Sur le budget que vous nous proposez, la question que je voudrais poser c'est de savoir si c'est vraiment le budget d'une capitale régionale ? Et avant de répondre à cette question, je me demande s'il ne faut pas se demander si Besançon est encore la capitale régionale, la capitale de la Franche-Comté ou si elle est devenue, comme le dit souvent notre ami M. PROUST, le chef-lieu administratif de la Franche-Comté.

En effet, combien de projets essentiels pour renforcer la position de notre ville lui ont échappé à cause de l'attitude de la Municipalité qui a pêché par inaction, par hésitation ou par omission, c'est-à-dire tout simplement par manque de volonté politique.

Monsieur le Maire si vous aviez vraiment la volonté politique de renforcer la position de Besançon capitale régionale, vous auriez par exemple dû lors du démarrage du dossier technopole régionale, vous battre pour obtenir qu'elle soit en site unique à Besançon. Elle essaierait ensuite sur le reste du territoire régional. Vos hésitations ont conduit à la technopole Rhin-Rhône en réseau avec deux parcs technologiques, l'un à Belfort qui se développe mois après mois, le nôtre qui, lui, démarre à peine. Monsieur le Maire si vous aviez vraiment la volonté politique de renforcer la position de Besançon, capitale de la Franche-Comté, vous auriez par exemple proposé dans le budget d'investissement et nous en avons beaucoup parlé ce soir, ainsi que le suggérait notre collègue MOUROT dans l'un des derniers BVV, la construction d'un auditorium et moi non plus je ne partage pas du tout l'analyse de M. l'Adjoint LIME et je confirme les propos de Chantal DUVERGET.

La Ville de Belfort et le département du Territoire lancent actuellement un projet de grand palais des congrès et des expositions qui comportera en son sein un auditorium. Je ne sais pas s'il y a à Belfort ou dans le Territoire un public mais je sais qu'il y aura dans le Palais des Expositions et des Congrès de Belfort un auditorium.

Devrons-nous demain changer l'appellation de notre festival de musique, deviendra-t-il festival de musique de Belfort, de Besançon et de Franche-Comté ?

Si vous aviez vraiment la volonté politique Monsieur le Maire de renforcer la position de Besançon capitale régionale, vous auriez accepté la nouvelle proposition de l'État et du Conseil Régional d'accueillir à nouveau le centre chorégraphique national. Une capitale régionale digne de ce nom peut-elle refuser un tel centre ? Où sera-t-il implanté ? A Lons-le-Saunier ou une fois encore dans l'aire urbaine Belfort-Montbéliard ?

Si vous aviez vraiment Monsieur le Maire la volonté politique de renforcer la position de Besançon capitale régionale, vous n'auriez pas laissé partir à Sévenans, Territoire de Belfort, le centre d'ingénierie

sportive dont je vous ai parlé déjà il y a quelques mois. Le Conseil Régional finance les actions de recherche de deux laboratoires de l'Université de Besançon qui étudient les problèmes de glisse dans deux disciplines sportives, le canoë-kayak et le ski de fond. Nous avons donc à Besançon les compétences techniques nécessaires pour ouvrir ce centre ; il est parti dans le Territoire de Belfort.

Si vous aviez vraiment Monsieur le Maire la volonté politique de renforcer la position de Besançon capitale régionale, le centre régional de football, initié par la Ligue de Franche-Comté, pour la formation des éducateurs ou cadres bénévoles, ne s'installera pas à Grandvillars dans le Territoire de Belfort mais à Besançon.

Je ne parlerai pas bien sûr de l'université technologique de Sévenans. Alors Besançon, capitale régionale ? De moins en moins. Chef-lieu administratif de la Franche-Comté ? De plus en plus. C'est en tout cas Monsieur le Maire ce que traduit votre budget.

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je voudrais préciser un peu les propos que j'ai tenus au moment du commentaire général du budget. J'ai fait allusion à la politique économique et à la politique d'accueil des entreprises ainsi qu'à la taxe professionnelle. Je vais revenir un petit peu là-dessus pour préciser tout de même les choses.

Aujourd'hui, les disponibilités en terrains industriels de la Ville de Besançon sont limitées. Il y a des projets mais aujourd'hui nos capacités d'accueil sont limitées. Il y a peu de temps, rappelez-vous, nous avons racheté les locaux de la rue des Cras. On s'interrogeait sur leur prix et nous avons réussi à les revendre presque immédiatement, c'est une bonne surprise. Cela veut dire qu'aujourd'hui il y a une demande d'investissement industriel, il y a une demande qui s'exerce sur les terrains de notre agglomération et je crains que l'offre que nous pouvons faire aujourd'hui ne soit pas assez immédiate et pas assez importante. Je sais qu'il y aura un débat économique ici, je souhaite réellement que nous en reparlions, c'est ce que j'ai voulu dire tout à l'heure.

Deuxièmement, sur le problème de la taxe professionnelle, je ne fais pas des propos inutilement incantatoires. Pourquoi je dis cela, c'est dans l'intérêt de la Ville de Besançon par rapport à l'agglomération. Nous sommes en terrain de concurrence par rapport aux communes périphériques, c'est comme cela qu'il faut analyser les choses aujourd'hui. Vous savez très bien Monsieur le Maire, que fréquemment les industriels s'interrogent. Ils font le calcul de l'économie de taxe qu'ils font et ils s'interrogent pour savoir en combien de temps d'ailleurs cette économie peut permettre leur investissement ailleurs. Ça c'est une réalité ; les gens viennent me voir sur ce sujet, je les connais bien vous savez. Alors je dis cela non pas dans une mauvaise intention, je dis que c'est une réalité qui est devant nous et que quand on parle de politique de l'agglomération, moi je fais le souhait que la politique à terme soit de réduire les écarts en attendant peut-être une législation ou une réglementation meilleure qui se fait un peu attendre, mais que nous ayons ici comme politique de réduire les écarts de taux de taxe professionnelle, dans le souci que des implantations industrielles se fassent en plus grand nombre dans notre ville.

Quant aux réflexions, voire aux reproches qui me sont faits, directement ou indirectement sur l'implantation de la zone de Valentin, d'abord il y a une situation géographique, ça n'est pas dans la commune de Besançon ; on n'y peut rien si la route nationale 57 croise l'autoroute à cet endroit-là. Il y a là un fait de situation géographique qui est intangible et qu'on ne modifiera pas quelles que soient les politiques. Mais deuxièmement, Monsieur le Maire, rappelons-nous aussi que les documents d'urbanisme que vous avez préparés -et là je fais allusion au schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de Besançon- neutralisaient une très grande partie de notre territoire communal et il n'y avait pas dans ce schéma une véritable politique de terrains industriels ; je le sais bien, nous avons vécu ces moments, nous n'avons à nous mettre sous la dent quasiment que la zone industrielle de Chemaudin - Franois. C'est une des raisons pour lesquelles, je crois, les industriels, voyant la zone des Tilleroyes terminée, ont trouvé un accueil ailleurs. Alors il y a des explications logiques à l'existence effectivement de Valentin qui, d'ailleurs entre nous aujourd'hui est terminée, donc qui ne gênera plus Besançon si elle sait aujourd'hui développer des terrains industriels aménagés.

Voilà les quelques points que je voulais dire ici, qui sont d'ailleurs des éléments de jugement objectifs et dans lesquels n'entre aucune passion, vous le savez bien.

**M. BAS :** Je voudrais répondre très brièvement à Mme KUNSTLER. Je ne pense pas, Madame, sincèrement, avoir voulu faire un barouf comme vous le dites, mais simplement mon devoir de modeste élu municipal qui consiste à établir un certain nombre de propositions.

Je pense que le moment du débat budgétaire est vraiment le moment où on peut établir un certain nombre de propositions et d'orientations pour l'avenir. Je ne pense pas avoir fait autre chose que cela. En ce qui concerne les travaux qui sont faits, je ne les nie absolument pas ; je ne les remets pas du tout en cause. Je souhaite simplement me projeter un petit peu sur l'avenir car je crois que parfois il faut se projeter rapidement sur l'avenir. Lorsque vous dites qu'on a le temps de voir parce que les choses ne vont de toute façon pas se faire du jour au lendemain, c'est vrai, mais la mise en œuvre des programmes comme Erasmus, comme le programme Yes, ça n'est pas 1992, c'est dès aujourd'hui. Je pense que c'est donc dès aujourd'hui qu'il faut prendre un certain nombre de mesures tout à fait positives pour attirer ces étudiants à Besançon, à l'Université de Besançon et non pas en 1992, 1993, 1994 parce que là on aura raté notre pari.

Donc, je pense qu'il y a un certain nombre de mesures qui doivent être prises immédiatement, de même que l'information des Bisontins dans une page de BVV ou dans un autre vecteur d'informations municipales, je pense que ça peut être fait immédiatement sans qu'il y ait une réflexion qui dure des semaines, voire des mois, voire des années.

Enfin, vous regrettez de ne pas suffisamment faire savoir les réalisations municipales. Vous ne pouvez vous en prendre qu'à vous-même et pourtant Dieu sait si vous avez tous les vecteurs nécessaires pour faire passer vos messages.

Deuxième point de mon intervention, je voudrais dire à M. LIME, très sincèrement, qu'il gère à mon sens la plus belle des délégations de ce Conseil, mais je ne peux m'empêcher tout de même de le plaindre quelque part dans la mesure où je crois qu'il va, dans les années qui viennent, un peu s'embourber dans un énorme dossier qui est celui du Musée du Temps. Il ne s'agit pas aujourd'hui de remettre en cause l'opportunité ou non de le réaliser mais je pense que s'il peut être souhaitable et personnellement je ne le nie pas, il faut établir un certain nombre de priorités et, compte tenu du contexte budgétaire dans lequel nous sommes, je crains malheureusement que d'une certaine façon, nous obérons nos capacités d'agir dans d'autres domaines culturels. Il y a des priorités et du fait de cet énorme budget que représente le Musée du Temps, nous allons perdre une capacité d'innovation culturelle, d'action culturelle, alors que nous aurions peut-être pu repousser un petit peu plus loin cette réalisation.

Je veux prendre juste trois exemples : lorsqu'il y a à peu près trois ou quatre mois, vous avez fait une conférence de presse Monsieur LIME pour annoncer une nouvelle politique musicale à Besançon, j'étais intervenu au Conseil pour m'émouvoir quelque peu de cette conférence de presse dont le Conseil Municipal n'avait pas été informé. On m'avait répondu de ne pas m'inquiéter car dans les semaines ou dans les mois à venir, il y aurait une réunion du Conseil dans laquelle nous ferions le bilan de la politique musicale. De cette politique musicale, nous n'avons pas entendu parler ou on en entend parler de façon tout à fait annexe lors des discussions au sein de ce Conseil. J'ai cru entendre qu'il y avait peut-être le risque qu'au mois de juin il n'y ait plus d'orchestre à Besançon, mais qu'on cherchait des modalités. Je pense que c'est tout de même extrêmement grave de se dire que la Ville de Besançon va être privée d'un orchestre et que le Conseil Municipal n'ait pas été saisi au préalable, qu'il n'y ait pas eu une conversation et une discussion au sein du Conseil Municipal sur ce sujet. Si nous n'avions pas le Musée du Temps, je pense que nous pourrions trouver un certain nombre de financements pour le maintien de cet orchestre qui est tout de même un des fleurons de notre politique culturelle et musicale.

Le deuxième aspect, c'est Goudimel, qui devient une sorte de terrain vague sur l'état duquel le Ministre de la Défense, lorsqu'il vient visiter Besançon s'étonne. Il est vrai que Goudimel appartient à l'État mais je pense que la Municipalité de Besançon pourrait peut-être trouver une solution avec l'État pour essayer de sauver ce monument qui est absolument superbe en plein cœur de la ville et peut-être que

justement là on aurait pu essayer de trouver un lieu culturel tout à fait utile, tout à fait privilégié. Je regrette, là encore, pour des raisons budgétaires et à cause un peu du Musée du Temps, que nous n'ayons pas la possibilité de mettre en œuvre cette réalisation.

Troisième exemple, c'est celui du Musée. J'ai là le dossier de presse que je me suis fait adressé d'une conférence de presse tenue par Jack LANG le 19 novembre 1989. Il y a un grand programme du Ministère de la Culture pour l'aide aux Musées Régionaux, aux Musées Locaux. Peut-être le dossier n'est-il pas complet, mais en tout cas dans le dossier que j'ai comportant toutes les attributions de subventions pour tel ou tel aspect d'aide aux Musées Régionaux, malheureusement Besançon ne figure pas parmi les programmes éligibles, sauf pour un programme tout à fait marginal et je regrette là encore qu'il n'y ait pas une politique active d'achat. Je pense qu'un musée n'est vivant que s'il y a véritablement une politique active d'achat, or ses achats ne sont pas suffisants.

Voilà Monsieur le Maire, c'était les trois aspects que je voulais développer en matière culturelle.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Pour essayer d'arranger le débat, s'il vous plaît, parlez de questions que vous connaissez pour que ça puisse être positif sinon s'il faut toujours revenir derrière vous pour vous dire «mais non ce n'est pas ça», vous partez de choses que vous ne connaissez pas et vous en tirez les conclusions.

Dernier exemple : Goudimel. Bien avant que l'Hôtel de Police ne soit transférée à la Gare d'Eau, c'est à l'époque où Gaston DEFERRE était Ministre de l'Intérieur, la Ville, par mon intermédiaire, s'est portée candidate pour acquérir cet immeuble avec la Justice qui a pris option -le Ministère de la Justice ayant priorité sur la Ville puisque c'est un bâtiment d'État- nous avons saisi le Préfet. Lorsque le Ministère de la Justice a abandonné Goudimel pour le passer à l'Université, de nouveau la Ville par l'intermédiaire de son Maire, par la voix de son Maire au Ministère, au Préfet, s'est encore portée candidate. L'Université venant de laisser tomber Goudimel, maintenant on recherche une solution et dans la dernière démarche que j'ai faite auprès du Préfet, je lui ai rappelé que comme depuis déjà bientôt dix ans, la Ville est toujours candidate pour reprendre l'Hôtel Goudimel. Que voulez-vous faire d'autre puisque c'est un bâtiment d'État et que depuis que nous avons connu la destination de l'Hôtel de Police en direction de la Gare d'Eau, nous n'avons cessé de dire que nous étions intéressés.

Alors, parlez de chose s'il vous plaît que vous connaissez bien ou alors demandez des explications dans vos commissions pour savoir de quoi vous parlez. Sinon nous allons passer notre nuit à vous écouter. Vous êtes tous bien gentils et je vous écouterai le temps qu'il faudra mais quand même, quand vous dites presque n'importe quoi sur un sujet que vous ne connaissez pas, ça m'ennuie un petit peu de faire perdre du temps aux collègues qui vous écoutent. Nous sommes là pour l'instant dans un budget ; parlons donc du budget. Nous en sommes encore à la discussion générale, je vous le signale et tout à l'heure nous allons entrer dans le détail. Pour cette discussion générale du budget, prenez des exemples pour appuyer vos interventions mais choisissez-les quand même dans des domaines que vous connaissez bien, dont vous avez déjà discuté avec l'Adjoint, etc. parce que l'Adjoint va vouloir répondre ; il va parler de deux ou trois choses et après il y en a un autre qui reprendra la parole et on en a pour jusqu'à deux heures du matin dans une discussion générale sur le budget qui n'aura servi à rien sinon qu'à vous informer alors qu'il y a d'autres moyens d'information qui sont toute l'année à votre disposition.

Je dis cela simplement pour les collègues car en ce qui me concerne, je suis parti pour le temps que vous voudrez. Nous passerons le temps qu'il faudra sur ce budget pour vous donner toutes explications mais dans la mesure quand même où vous parlez de choses que vous connaissez.

**M. JEANNEROT :** Je n'ai pas souvent l'occasion de prendre la parole dans cette enceinte puisque vous le savez, la gestion de l'action sociale est faite et définie au quotidien par le Centre Communal d'Action Sociale dont le Député-Maire m'a confié l'animation.

C'est pourquoi d'ailleurs j'ai demandé au Député-Maire récemment de pouvoir organiser ici même au sein de cette instance, un débat spécifique sur l'action sociale pour les cinq années à venir à

Besançon. Le Député-Maire m'a donné un accord, nous aurons donc un débat dans les prochaines semaines.

Je voudrais néanmoins, si vous me permettez, vous livrer quelques réflexions au moment de l'élaboration de ce budget et vous faire peut-être une proposition. Je vous ai entendu tout à l'heure parler de développement, de croissance, de progrès économique, toute chose que nous pouvons en effet constater aujourd'hui avec satisfaction. Néanmoins, dois-je rappeler que le progrès économique tel que nous pouvons aujourd'hui l'appréhender, est aussi malheureusement vecteur d'inégalités et d'exclusions et je ne voudrais pas que ce soir dans ce débat, faisant d'ailleurs écho aux propos de notre ami Joseph PINARD, je ne voudrais pas que ce soir dans ce débat, les plus pauvres et les exclus de cette ville soient oubliés, alors même -et je voudrais le souligner si vous me laissez quelques minutes pour m'exprimer- qu'ils sont prioritairement présents dans ce budget.

Je voudrais simplement dire, parce que je me sens comptable de soir des intérêts des plus pauvres de cette ville, que sous l'angle de la solidarité et de l'action sociale, le budget qui est présenté à votre examen, est pour reprendre l'expression qui a été utilisée, un très bon budget. Il est un très bon budget pour trois raisons ; d'abord c'est un budget -et je voudrais le rappeler à nos collègues Raymond TOURRAIN et Michel JACQUEMIN- qui est conforme et en cohérence avec les options stratégiques de notre ville, première raison. Deuxième raison, c'est un budget qui est ambitieux sous l'aspect de la solidarité et je l'expliquerai. Troisième raison, c'est un budget qui est rigoureux.

Alors je disais qu'il est conforme et en cohérence avec les ambitions et les orientations stratégiques de cette ville. Exclure l'exclusion sous toutes ses formes et rendre ou garantir les conditions de la dignité à tout citoyen, telle est la priorité de notre action ici à Besançon depuis plus de trente ans. Et telle est aussi, je le rappellerai, la philosophie qui, pour l'essentiel, a inspiré ce projet de budget. J'ajouterai au passage d'ailleurs qu'on ne doit pas installer d'antinomie entre le développement économique et le progrès social. Personne ne le fait. Je voudrais seulement rappeler que chaque fois qu'on rend la dignité à un pauvre et à un exclu, on permet à un citoyen de prendre toute sa place et de ce point de vue aussi, le progrès social, l'action sociale sont facteurs de développement.

Deuxième raison pour laquelle c'est un bon budget, c'est qu'il est ambitieux. Certes la subvention d'équilibre que vous vous apprêtez à voter pour le compte du CCAS se situe à 57 MF, c'est-à-dire à peu de choses près au même niveau que 1989 puisqu'elle marque une progression de 2 %.

Néanmoins dans ce budget, quatre actions nouvelles peuvent être engagées. Je voudrais insister sur celles-ci au moins pour que l'ensemble du Conseil Municipal en soit bien informé.

Première action nouvelle : création de l'AMIL (Allocation Municipale d'Insertion par le Logement) qui, comme vous le savez, est un complément d'aide pour l'accès au logement donnée aux plus pauvres et notamment aux bénéficiaires du RMI. C'est un complément substantiel puisque dans un certain nombre de cas, il peut atteindre la prise en charge des 90 % du montant du loyer.

Deuxième action nouvelle, elle désigne l'accompagnement social destiné aux nomades qui transitent sur l'aire de la Malcombe, un accompagnement social que nous voulons plus effectif et plus réel.

Troisième action nouvelle, et c'est une action importante, permettez-moi d'y insister, c'est l'action du développement des auxiliaires de vie, ceci pour permettre le maintien à domicile des personnes âgées et des handicapés. Je précise que cet axe-là est un axe fort de notre politique sociale et vous verrez, lorsque nous aurons notre discussion générale, que nous y consacrerons d'importants moyens.

Et enfin, dernière action nouvelle que je voudrais souligner, elle a été citée tout à l'heure, c'est la transformation des TUC et autres formules en contrats emploi de solidarité, ce que nous pourrions donc effectuer au travers de ce budget.

Bref, ces quatre actions nouvelles coûteront 2 500 000 F, c'est-à-dire que la progression de la subvention d'une année sur l'autre ne nous permettra pas, à elle toute seule, de financer ce surcoût. C'est pourquoi nous avons réalisé des redéploiements nécessaires à l'intérieur de notre budget pour nous permettre de faire ces choix. C'est pourquoi aussi et c'est la troisième caractéristique que j'indiquais, on peut dire que notre budget est rigoureux.

Les ambitions que je viens de citer seront réalisées au prix d'un effort de gestion important puisque pour ne prendre qu'un exemple qui montre bien en la matière la rigueur que nous introduisons, pour ne prendre qu'un exemple, nous allons rechercher les efforts de productivité nécessaires sur le secteur de la petite enfance et notamment au travers des crèches collectives, ce qui nous permet par exemple d'espérer un gain de 500 000 F. Nous avons donc là, fait un effort sur le plan de notre gestion.

Je voudrais conclure ma brève intervention sur un vœu, je demanderai à mes collègues de patienter 30 secondes mais c'est important. Chaque jour et vous le savez bien dans votre position d'élu comme moi-même, chaque jour nous confronte à des situations d'exclusion ; chaque jour nous met en contact, et Joseph PINARD le rappelait, avec les plus pauvres. Les plus pauvres dans cette ville ce sont les personnes âgées, ce sont les chômeurs de longue durée, ce sont les personnes isolées, ce sont les handicapés. Je souhaite qu'ils soient présents ce soir à nos débats, c'est pourquoi je me permets d'intervenir. Et c'est à cause d'eux, moi j'en reste convaincu en ce moment même, que vous voterez unanimement ce budget. Chacun ici rejette le consensus mou et vous avez parfaitement raison. Ce soir moi je vous propose un consensus fort parce que basé sur la solidarité, fondé que la solidarité, je pense que ceci pourrait nous réunir pour ce budget.

**M. de SURY :** Je vais faire une très brève intervention puisque, vous le savez, à la fin du mois un débat sera consacré au développement dans lequel le développement économique prendra une part importante.

Je veux simplement dire en direction de M. TOURRAIN que ce qu'il dit en ce qui concerne la politique des terrains est important. Je crois qu'il y a là une responsabilité particulière des communes et, par conséquent un effort sera fait dans ce sens.

En ce qui concerne la taxe professionnelle, il est bon de rappeler et souligner, comme Gérard JUSSIAUX l'a fait, que la taxe professionnelle à Besançon est un peu inférieure à la moyenne des taxes professionnelles des villes équivalentes. Enfin, ce que je voudrais dire et j'y reviendrai lors du débat économique, c'est que ces questions de «guéguerre» à l'intérieur de l'agglomération me paraissent suicidaires. La politique devrait être une politique concernant l'ensemble de l'agglomération et c'est l'ensemble de l'agglomération qui sera dynamique. Si on continue dans cette guerre entre commune centre et communes environnantes, tout le monde y perdra et j'y reviendrai à la fin du mois.

**M. LIME :** Excusez-moi d'intervenir à nouveau mais manifestement la culture, et c'est bien normal, ça fait beaucoup parler. Ça ne fait pas toujours parler très sérieusement apparemment d'après ce qu'on a entendu depuis un certain temps ! J'ai eu globalement l'impression en écoutant l'opposition, mais après tout c'est tout à fait normal, elle est opposition, elle ne sera satisfaite que lorsque chaque secteur représentera 100 % du budget, là évidemment on en parlera !

Je ferai simplement quelques remarques, je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit. Première remarque -je vous en propose cinq de remarques, c'est peut-être trop mais tant pis- «le bout de gras» de M. VIALATTE si je puis dire, il me comprendra bien évidemment. Quelle politique «le bout de gras» ? L'opposition nous parle d'ambition, de grands projets, de grands desseins puis on dit «on n'a pas assez discuté le bout de gras», c'est ça la discussion budgétaire d'une ville ? C'est chaque adjoint discutant «le bout de gras», non ! Quand même soyons sérieux, et puis par ailleurs regardons les chiffres très clairement. Les comparaisons que vous faites ne sont pas très solides. Regardons les chiffres parce qu'ils sont trompeurs les chiffres, ils sont tout à fait trompeurs. Les délégations ont complètement été restructurées, il faut en tenir compte. Par exemple on ne peut pas tenir compte de chiffres globalement élevés, de chiffres globalement faibles pour comparer les évolutions. Évidemment les pourcentages peuvent être divergents mais prenons en compte parfois la valeur absolue. Et puis voyons ce que

représente effectivement globalement la part de la culture dans le budget de la Ville. On constatera, Monsieur VIALATTE qu'elle est loin d'être une part faible.

Deuxième remarque, je dirai l'obsession belfortaine. On parle ici davantage de Belfort que de Besançon manifestement. Alors guérissons-nous de l'obsession belfortaine ! Moi je tiens quand même à dire qu'en matière culturelle, Besançon ne peut pas tout avoir et je crois qu'il faut tout simplement en prendre conscience et ça me paraît tout à fait clair et incontestable.

Troisième chose, une autre obsession, c'est devenu en tout cas «le truc» si je puis dire de l'opposition en matière culturelle, c'est l'auditorium. Arrêtons avec l'auditorium, soyons sérieux ! Maintenant, M. VIALATTE veut faire un auditorium dans un endroit où il y a la place pour 400 personnes. Il faut savoir ce que l'on veut, ça n'est pas très sérieux et ne me parlez pas des dirigeants que vous dites du Festival de Musique. Ils n'ont aucune revendication à cet égard, croyez-le bien. Ils sont pleinement satisfaits et du Palais des Sports contrairement à ce qui se raconte partout et du Kursaal et de la salle du Parlement et du très grand nombre d'églises dont on dispose à Besançon. Alors parlez de ce que vous connaissez et à partir de discussions réelles avec les partenaires. Je n'ai jamais dit que le Festival n'avait pas de public ; je vous ai parlé de la saison. Le Festival est le seul moment justement où il y a un véritable public musical à Besançon.

Quatrième remarque, le Musée du Temps ; je sens que ça va devenir la nouvelle chose le Musée du Temps. Alors ça me paraît d'ailleurs, ce que vous en dites, en contradiction totale avec ce que représente finalement culturellement le Musée du Temps. Songez à ce qu'est la politique globale des musées en France et vous verrez que ce Musée du Temps, ce n'est pas quelque chose qui correspond à un phénomène isolé mais que toute l'évolution des musées en France va vers le Musée du concept et que c'est un musée qui est d'ores et déjà fortement attractif à cet égard. Cette action Musée du Temps rencontre totalement l'action des autres collectivités publiques, la Région par exemple et aussi l'État très fortement et encore une fois la Direction des Musées insiste beaucoup sur cette idée.

Le Musée du Temps représente un exemple type de l'action patrimoine, type à travers l'architecture, bien sûr il s'agit du Palais Granvelle quand même je le rappelle, à travers l'architecture mais aussi à travers l'industrie, à travers le savoir-faire franc-comtois. Ça aussi c'est du patrimoine. Le patrimoine ce n'est pas seulement la conception réductrice que vous en avez. Puis le Musée du Temps représente sans aucun doute un des éléments essentiels de la valorisation de l'image culturelle et de l'image tout court de la Ville et c'est quelque chose de parfaitement attractif.

Si vous me permettez, cinquième et dernière remarque : Christophe BAS ma dernière remarque en quelque sorte. Lui-même est directement en tant que tel objet de cette remarque. Je voudrais lui demander mais il n'est déjà plus là, je voudrais lui demander où il est entre les réunions du Conseil Municipal, Christophe BAS. Je ne sais pas où il est mais en tout cas ce que je sais, c'est qu'il n'est pas à Besançon ou que s'il est à Besançon, on ne le voit jamais et mes collègues de la Commission Culturelle... Alors, je ne veux pas dire tout est dans la commission non ce n'est pas ça mais je regrette, mes collègues de la Commission Culturelle ne l'ont pas vu depuis neuf mois. Nous ne sommes pas en train de parler de la Région et la Région ne m'intéresse pas en tant que telle dans ce débat. Ce que je dis, c'est que si Christophe BAS venait en commission, il y apprendrait des choses. D'ailleurs M. TOURRAIN disait tout à l'heure qu'en commission on avait parlé du budget et il disait même que ça c'était une commission où on avait parlé du budget. Eh bien on en a parlé mais on en a parlé tout seul entre nous puisque M. BAS n'était pas là, M. VIALATTE non plus d'ailleurs, mais ça c'est un deuxième problème. S'il avait été là, il n'aurait jamais dit tant d'absurdités parce qu'il a dit des absurdités je regrette, sur la politique d'acquisition des Musées par exemple. Nous doublons la ligne budgétaire relative aux acquisitions du musée et il devrait bien savoir que le musée est en train de travailler avec un nouveau conservateur, M. PINETTE, sur la voie d'une totale redynamisation de ses activités. Alors non vraiment ! L'exemple était le plus détestable et le plus mal choisi.

**M. JEANNIARD** : Lorsqu'on entend dire que la Municipalité ne fait pas de choix en matière de budget, moi je regarde la ligne budgétaire sur la prévention et je constate qu'il y a une augmentation de 60,13 % des crédits, et il ne faut pas dire que j'ai discuté «le bout de gras» en Municipalité pour avoir une

telle augmentation car les choses ne s'y passent pas comme ça. Elles se font de manière sérieuse et en matière de prévention, la Municipalité effectivement a fait un choix politique et sa volonté s'exprime au travers des déclarations que j'avais émises le 20 septembre 1989 lors d'un Conseil Municipal.

La prévention n'est pas le domaine de prédilection primordiale d'une collectivité territoriale comme la commune mais c'est au Département que ces choix-là doivent s'inscrire et je souhaiterais que le Conseil Général du Doubs s'implique un peu plus dans le cadre du développement d'une politique de prévention notamment sur les sites urbains. Notre budget traduit les trois axes que j'avais développés : l'insertion professionnelle, l'insertion sociale et familiale et l'insertion culturelle et éducative. Aussi quand on entend comme proposition qu'il faut dans le cadre des écoles développer le travail culturel, cela veut dire que M. VIALATTE ne sait pas ce qui se passe dans nos écoles et dans nos collèges, et en particulier au collège Camus où il y a eu dans le cadre d'un PAE la réalisation d'activités créatrices.

Heureusement qu'on ne vous attend pas car vous n'êtes jamais présent ni sur la ville, ni dans les commissions et heureusement qu'on est là pour travailler ! Et cette action de prévention s'inscrit dans le cadre des DSQ, volonté là aussi politique de la Ville de Besançon.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous en pris Monsieur VIALATTE, -c'est terminé- ! pour fait personnel c'est à la fin du débat Monsieur VIALATTE.

**M. VUILLEMIN** : Je souhaiterais moi aussi réagir aux propos qui ont été tenus tout à l'heure à l'égard du budget que je présente. Je voudrais d'abord rappeler que lorsque nous avons examiné ensemble le document d'orientations budgétaires pour 1990, nous avons déterminé pour la Ville un certain nombre de priorités municipales.

Je les rappelle : l'action sociale et la solidarité, l'économie et l'emploi mais aussi l'enseignement. Les priorités retenues par ma délégation s'inscrivent bien évidemment dans cette perspective.

Elles sont au nombre de deux ; d'abord dans le domaine de l'investissement : poursuite du programme de rénovation, de restructuration des écoles les plus anciennes. Nous avons parlé tout à l'heure de la restructuration de l'école maternelle des Chaprais. Par rapport aux écoles du 2<sup>ème</sup> degré, 2 500 000 F seront consacrés à la rénovation du collège du Centre, 700 000 F aux autres collèges et je ne parle pas du 5<sup>ème</sup> Lycée, du CLA et de l'ENSMM qui ne relèvent pas directement de ma délégation.

Deuxième priorité, la solidarité qui s'inscrit donc tout à fait dans la perspective municipale. Ma délégation contribue elle aussi à l'effort municipal de solidarité et ceci à travers trois actions : action de soutien et d'accompagnement scolaire dont j'ai déjà un peu parlé tout à l'heure, 600 000 F inscrits au budget 1990, à travers la restauration scolaire dont je rappelle que nous pratiquons le quotient familial pour la tarification, 6 MF inscrits au budget 1990, à travers aussi les actions périscolaires qui permettent aux jeunes Bisontins qui ne partent pas en vacances l'été, de trouver sur place des activités intéressantes, 1 855 000 F inscrits au crédit 1990, près de 7 % de plus que l'an dernier. On ne peut pas à la fois nous reprocher de ne pas faire des choix de priorités et de ne pas faire d'efforts dans tous les secteurs.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : J'ai encore quatre inscrits et je m'arrêterai là peut-être pour la discussion générale.

**M. GRAPPIN** : Moi j'aimerais bien parler du sport et je pense que l'Adjoint -qui est parti- ne pourra pas me reprocher de manquer d'assiduité aux réunions des commissions.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Moi non plus, nous connaissons votre ponctualité, vous êtes toujours présent.

**M. GRAPPIN** : Enfin pas toujours, mais...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si, si, si !

**M. GRAPPIN** : Moi j'aurais quand même quelques remarques à faire au sujet du sport, dont certaines vont dans le bon sens et puis d'autres appellent quand même des critiques.

Deux opérations que nous avons souhaitées depuis longtemps ont été prises en compte, à savoir l'augmentation importante au sport de haut niveau avec en particulier la mise en place de contrats d'objectif. Deuxièmement, les subventions aux sociétés sportives amateurs qui augmentent de plus de 22 %. Il est vrai que cette augmentation intervient après plusieurs années de blocage.

En ce qui concerne les critiques, nous constatons que le patrimoine sportif important de la Ville de Besançon a vieilli et mal vieilli. L'entretien et les grosses réparations de ce patrimoine ont été chiffrés par les services à plus de 9 MF. Pour 1990, il est prévu une dépense de 1 250 000 F. Il faudra donc 5 à 6 ans pour remettre simplement le patrimoine sportif en état.

A la lecture du document que vous nous avez remis, j'ai relevé page 45 en section d'investissement qu'il est prévu 2 MF pour la construction d'un gymnase, celui du 5<sup>ème</sup> Lycée ou de Jules Haag, alors que tous les autres documents faisant état de la construction d'un gymnase ne font figurer que celui du 5<sup>ème</sup> Lycée. A-t-on l'intention d'enterrer le projet de financement du gymnase de Jules Haag ?

Enfin, je ne retrouve nulle part le financement des opérations prévues dans le cadre du plan Bergelin alors que nous savons que les autres collectivités partenaires de la Ville dans ces opérations l'ont fait. Le centre équestre a totalement disparu et pourtant cet équipement est indispensable à une capitale régionale. Pour la piscine patinoire, d'après les renseignements que nous avons pu obtenir, l'État serait prêt à financer 5 à 6 MF dans les trois années à venir ; au mieux cet équipement ne pourra voir le jour que dans 4 ou 5 ans.

Monsieur le Maire, vous savez l'image que peut retenir un sportif d'une ville lorsqu'il se déplace, c'est celle des installations sportives dans lesquelles il va évoluer. Il serait intéressant de demander aux joueurs de hockey de Megève, de Nice ou de Strasbourg ce qu'ils pensent de la patinoire de Besançon ainsi que de ses annexes. La patinoire n'est pas digne d'une équipe de hockey qui évoluera, je le souhaite, l'année prochaine parmi l'élite nationale.

Ce que l'on pouvait admettre, et vous l'avez connu, il y a plus de 30 ans, l'évolution d'une équipe de basket dans les hangars à Chamars, n'est plus admissible aujourd'hui, vous en conviendrez.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Merci Monsieur GRAPPIN. En l'absence de l'Adjoint aux sports qui me représente à une réunion, je signalerai simplement que M. GRAPPIN suit de très près toutes les activités sportives. Il a raison dans l'essentiel de ce qu'il a indiqué sauf peut-être gymnase 5<sup>ème</sup> Lycée ou Jules Haag parce que la Région ne s'est pas encore prononcée avec précision. Ce que j'en sais, c'est qu'il y a eu un aller et retour, nous avons inscrit 5<sup>ème</sup> Lycée, on est revenu à Jules Haag, on ne sait plus exactement où cela en est. Si M. TOURRAIN veut me donner des précisions, on saura. C'est pourquoi on a mis l'un ou l'autre, on ne fera pas les deux en même temps de toute façon ; on commencera par l'un et on poursuivra ensuite par l'autre.

Deuxièmement en ce qui concerne les crédits affectés aux tranches annuelles d'entretien, etc. c'est vrai qu'elles se montent à 1 250 000 F par an et qu'il faudra un certain nombre d'années pour améliorer ce patrimoine.

Quant à la piscine patinoire, nous n'avons rien inscrit parce que nous n'avons encore aucune précision de la part du Secrétariat d'État à Jeunesse et Sports sur l'inscription de crédits pour 1990, 1991 et la suite. Il y a des promesses que vous avez indiquées, que j'ai reçues moi-même mais on ne peut pas dire que ce sera avec précision sur cette année. Donc nous attendons là pour pouvoir inscrire. C'est long, c'est trop long et on continue de jouer dans les hangars c'est vrai mais alors la faute à qui aussi ? Voilà une équipe de hockey qui, tout d'un coup fait un recrutement extraordinaire et fait un parcours sensationnel et nous dit « maintenant, on va passer en division supérieure » mais alors presque du jour au lendemain puisque nous n'avons pas eu le temps d'inscrire une subvention pour la saison 1989-1990 à cette équipe

de hockey qui a de très bons résultats, je m'en réjouis mais qui passera dans nos contrats d'objectifs comme on l'a indiqué tout à l'heure.

**Mme FOLSCHWEILLER :** Quelques réflexions à propos de ce budget. S'il y a des choses positives notamment en matière de recettes et de choix de diminution de taux d'endettement, d'augmentation de la part des investissements autofinancés, des surprises avec l'augmentation des assujettis à l'impôt et l'augmentation de la Dotation Globale de Fonctionnement, c'est peut-être un petit peu dommage de ne pas avoir profité de ces bonnes surprises pour augmenter beaucoup moins la pression fiscale peut-être, et rattraper ainsi la moyenne nationale, en matière de taxe d'habitation notamment.

Par rapport aux dépenses de fonctionnement, je pense qu'on pourrait les diminuer mais pas comme M. TOURRAIN le demande en matière de personnel car les réductions de personnel -c'est vrai peut-être pas ce soir mais c'est tellement votre habitude, excusez-moi !-

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Pas d'interpellation !

**Mme FOLSCHWEILLER :** Je crois que les réductions en matière de personnel ne peuvent que nuire à la qualité du service public et on ne peut pas se contenter simplement de ne pas remplacer les départs en retraite sans réfléchir à un redéploiement entre les différents services ni faire le choix des emplois à temps partiel.

Par contre, sur le reste des dépenses de fonctionnement, je pense qu'on pourrait très bien faire des économies. Quelques exemples qui, bien sûr, ne sont pas significatifs, ne sont pas énormes mais je crois que tout est important en matière d'économie. Ainsi on a fait le choix d'augmenter les indemnités des adjoints par augmentation des nombres d'adjoints ; on a choisi d'augmenter de 15 % le budget des relations publiques ; on a choisi pour la deuxième année consécutive de donner une subvention au Tour de France, est-ce bien prioritaire ? 300 000 F de subvention de fonctionnement pour l'aérodrome de La Vèze suite aux expropriations ? Est-ce bien nécessaire et urgent ? Et ainsi de suite ! Ce ne sont que quelques exemples.

En matière d'investissement, je voudrais dire qu'on n'investit pas pour investir et je regrette de voir, mes voisins aussi, nous regrettons de voir autant de sommes consacrées aux infrastructures routières qui comprennent entre autres évidemment la voie des Mercureaux, le contournement dans la ville. Une diminution de ces infrastructures routières devrait accompagner le choix des transports en commun.

Je regrette aussi de voir abandonner le projet de piscine patinoire pour le budget 1990, rien de prévu.

Il y a aussi des investissements qui ne se voient pas et qui ne peuvent pas avoir d'impact aussi médiatique que le Musée du Temps par exemple. C'est ainsi que le mot logement est vraiment absent de tous les documents qu'on a, si ce n'est sous forme de développement social des quartiers pour lesquels bien sûr nous sommes d'accord, et je crois qu'il faut souligner les efforts qui sont faits sur Palente - Les Orchamps. Mais à quand la réhabilitation des 408 ? Voilà une chose qui nous semble prioritaire et qui serait peut-être tout aussi urgente que le Musée du Temps ou un éventuel auditorium.

En matière d'environnement aussi, je regrette de ne pas voir suffisamment d'efforts consentis. Je me demande ce que viennent faire les 2 MF de crématorium dans le budget environnement, pour moi ce n'est pas cela l'environnement. Nous souhaiterions aussi le choix d'une politique plus volontariste en matière de recyclage ; je sais bien qu'on a fait le choix d'une deuxième déchetterie mais on pourrait peut-être augmenter des choix en matière de récupération sélective des déchets...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Laissez parler Mme FOLSCHWEILLER, je vous en prie. Continuez, Madame, ne vous laissez pas interrompre par ces messieurs !

**Mme FOLSCHWEILLER :** Voilà un peu les grandes lignes qui nous semblent importantes. Je terminerai en disant : est-ce bien là le budget d'un «Écomaire» parce que pour nous l'écologie c'est aussi

le partage du travail et donc le choix peut-être du travail à temps partiel et de l'emploi vraiment et non pas les réductions de personnel. C'est aussi avec le choix des transports en commun le découragement des déplacements automobiles individuels et c'est un choix en matière de récupération sélective des déchets de recyclage.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Une réponse ponctuelle, le crématorium est dans l'environnement parce qu'on l'a joint aux cimetières et les cimetières sont des espaces verts et fleuris. Comme le crématorium sera implanté dans un cimetière, c'est la seule raison pour laquelle il est porté dans le budget de l'environnement. Et c'est vrai qu'il est souhaité par beaucoup.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Ça ne veut pas dire que je sois contre le crématorium.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On le mettra ailleurs que dans l'environnement. Monsieur VIALATTE, répondez en même temps si vous le voulez, à votre mise en cause personnelle.

**M. VIALATTE** : Je veux bien Monsieur le Maire, et je vais commencer par là.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est une faveur que je vous fais.

**M. VIALATTE** : Je vous en remercie.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je vous en prie.

**M. VIALATTE** : Je la prends comme telle après les défaveurs dont j'ai été l'objet tout à l'heure.

Monsieur le Maire, je trouve qu'il est regrettable que dans cette assemblée, certains d'entre nous reprochent à leurs collègues, deux d'entre eux ce soir dont moi-même, leur manque de présence ou leur absence dans la ville. Je trouve cela particulièrement inconvenant, alors si vous vouliez me le faire dire, Messieurs, je vais vous le dire : oui, mon activité professionnelle n'est pas à Besançon. Je suis administrateur territorial de profession comme deux de mes collègues qui sont présents au fond de cette salle ce soir, et qui pourront vous dire, si vous l'ignorez, que notre statut fait que nous pouvons être amenés à occuper des postes territoriaux dans des collectivités locales qui peuvent être éloignées, en effet, de leur lieu d'origine où ils ont des attaches familiales, personnelles, où ils sont heureux de vivre le plus souvent possible, de s'intéresser à la vie publique, et d'être le plus souvent possible présents. Je crois vraiment que beaucoup d'entre vous ici, et pas seulement parmi mes amis, savent que je fais des efforts importants pour consacrer le maximum de temps au détriment de ma vie privée, au détriment de ma vie personnelle, aux dossiers municipaux parce que j'aime cette ville et parce que j'aime les dossiers qu'on y traite.

C'est pourquoi j'ai pris en très mauvaise part et je le dis devant la presse qui est ici, devant le public, j'ai pris en très mauvaise part et je parle aussi au nom de mon collègue, qu'on puisse mettre en cause le manque de présence de moi-même ou de Jean-Christophe BAS dans cette ville.

En ce qui me concerne en tout cas, les efforts que je fais pour participer à la vie locale sont au moins aussi importants qu'un certain nombre de nos collègues ici peuvent consentir et c'est pourquoi je n'accepte pas les donneurs de leçons qui, ce soir, ont essayé de mettre en cause mon absence dans la ville. Voilà la première chose que je voulais dire et je vous remercie Monsieur le Maire de m'avoir permis de le faire dès maintenant.

Alors je voudrais revenir sur certains des propos qui ont été tenus, sur un ton plus convivial vous me permettez, -oui Monsieur JUSSIAUX parce que je crois qu'il faut ne pas toujours être polémiste et injuste-. Alors parlons justement de propos injustes qui ont été tenus ce soir.

Monsieur le Maire, je crois que vous avez tenu des propos pas toujours très justes à l'égard de mon collègue BAS quand vous lui avez répondu sur le dossier de l'Hôtel Goudimel. Bien sûr que nous le savons dans l'opposition que l'Hôtel Goudimel a fait l'objet de propositions d'achat réitérées de la part de la Municipalité. Mais puisque le sujet de l'Hôtel Goudimel est évoqué ce soir, permettez-moi de vous retourner une question : les propositions d'achat que vous avez faites à maintes reprises à l'État

étaient-elles assorties de projets précis de réutilisation de ce bâtiment ? Lesquels étaient-ils ? Je crois que c'est là que se pose le vrai problème de l'Hôtel Goudimel. Avant de demander à l'acquérir, il faut savoir ce que nous allons en faire et c'est bien là le problème. C'est qu'à plusieurs reprises des destinations possibles ont été évoquées, étudiées, parfois approfondies, on l'a vu avec l'Université, mais peut-être ne répondaient-elles pas à la véritable vocation que l'État peut attendre, d'un bâtiment qui fait partie du domaine public de l'État et dont il ne souhaitera se défaire que si la vocation publique est préservée ; je crois que c'est cela le vrai débat. Ce n'est pas le problème de savoir si on a réitéré les propositions d'achat, c'est de savoir quel projet, quelle ambition pour ce bâtiment au service de quoi, voilà sur ce point.

Je me permettrai d'ajouter que vous avez indiqué Monsieur le Maire que certains des Conseillers Municipaux ce soir parlaient de sujets qu'ils ne connaissaient pas. C'est peut-être vrai, mais alors Monsieur le Maire, reconnaissez que si nous parlons de ce que nous ne connaissons pas, c'est peut-être aussi parce que les documents remis aux Conseillers Municipaux d'opposition dont la tâche n'est pas facile, parce qu'il faut que nous fassions de l'introspection dans ce que vous nous donnez, ces documents sont parfois incomplets, inadaptés et insuffisants.

Je m'excuse de redire ce soir que s'agissant des dépenses de fonctionnement pour 1990, la seule page que j'ai trouvée dans les documents qui m'ont été remis est la page 63, je la tiens à la disposition de qui souhaitera la consulter, c'est totalement insuffisant. Cela m'a permis quand même de constater, et j'en profite pour vous le dire, que la ligne relations publiques 940 et la ligne 961 interventions économiques générales étaient exactement du même montant. Et voilà bien une illustration nouvelle de ce que disait M. TOURRAIN tout à l'heure, c'est-à-dire que les priorités ne sont pas faites dans ce projet de budget.

Deux dernières interventions et j'en ai terminé bien entendu. Monsieur LIME, nous ne contestons pas du tout le Musée du Temps en tant que concept ; c'est vrai que ce Musée du Temps a sa justification dans cette ville. Qui dirait le contraire ? Certainement pas nous, ni M. BAS, ni moi-même n'avons contesté le principe de réaliser un Musée du Temps, vous pourrez lire le compte rendu intégral qui rend compte de l'intervention de M. BAS.

Ce que nous disons, c'est que consacrer près de 40 % de l'effort d'investissement culturel dans cette ville pendant 5 ans sur ce seul projet, c'est risquer évidemment, c'est l'évidence budgétaire, de sacrifier d'autres projets d'investissement. Mais c'est aussi pour cela que j'ai cité l'exemple de la petite et ancienne Église Saint-François Xavier. Bien sûr qu'on ne va pas y faire un auditorium de mille places, ce serait vraiment me prêter des intentions d'imbécile que de prétendre que je voulais y loger l'auditorium dont nous parlions tout à l'heure. Ce que nous voulons en faire, c'est la faire revivre et ce que nous voulons dire c'est qu'il y a des monuments de cette ville qui ont droit, tout autant que le Palais Granvelle, après tout disons-le, à bénéficier d'efforts de restauration.

Dernier point Monsieur JEANNIARD, bien entendu qu'il y a des PAE dans les collèges de cette ville et que des actions sont menées tout à fait innovantes en matière scolaire. Jamais je n'aurais eu l'idée même de dire le contraire. Ce que nous voulons dire, s'agissant de l'action éducative de cette ville, c'est que par-delà ce qui se fait, qui est riche, qui est important mais qui est souvent sous-doté en moyens budgétaires par l'État, il y a peut-être, parce que l'État ne remplit pas ses responsabilités en matière d'enseignements artistiques et vous le savez, eh bien il y a pour les collectivités locales et notamment pour la Ville, une action sinon de substitution du moins de complément qui est à mener et cela, nous aurions souhaité que vous le chiffriez et que ce soit dans votre budget.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Deux mots de réponse à M. VIALATTE. Je pense qu'il y a peut-être eu effectivement dans les propos tenus par les collègues Adjointes dépassement de leurs pensées. Ce qui peut vous être reproché par un Adjoint qui vous a dans sa commission, c'est que vous ne soyez pas en commission, ça s'arrête là. Que vous soyez présent dans la ville ou pas, ça ne nous regarde plus mais je pense que dans la mesure où vous avez accepté l'engagement d'être dans telle ou telle commission, le mieux serait d'y être le plus souvent possible. C'est un reproche qu'on vous fait à vous, qu'on fait à d'autres aussi quels qu'ils soient donc ça s'arrête là simplement et sans vouloir insister.

Deux autres remarques : si le chiffre des interventions économiques est si faible, c'est parce que toutes les interventions économiques se font en-dehors, vous le savez bien de ce budget, puisque c'est simplement les petites interventions qui sont prises en charge et toutes les interventions économiques notamment les investissements sont ponctuels et sont faits au fur et à mesure où la demande se fait sentir. Donc c'est un chiffre qu'on ne doit pas prendre en relation avec l'autre chiffre des relations publiques. Peut-être mettons-nous trop d'argent dans les relations publiques, mais enfin ça c'est une autre affaire.

Enfin, vous avez dit : «pour les dépenses de fonctionnement, je n'ai que la page 63», non, relisez quand même de la page 53 à la page 63, on développe tous les articles de la section de fonctionnement à partir de l'article 930, 931, etc. ça fait donc quand même dix pages dans lesquelles on explique chacune des lignes que vous trouvez à la page 63. Donc ça fait deux fois que vous dites que vous n'avez comme seul renseignement que la page 63, je rectifie c'est de la page 53 à la page 63.

Enfin, et vous le savez très bien, tous nos services sont à votre disposition, à la disposition de tous les élus pour fournir tous les renseignements utiles dont vous pourriez avoir à disposer pour préparer vos débats et pour préparer ces questions qui sont soulevées ici au Conseil Municipal.

Donc, ne dites pas qu'il y a rétention de l'information ; ça se fait très largement. Vous connaissez un peu mieux que les collègues autour de cette table, je suis sûr que vous rectifierez de vous-même ce que vous avez indiqué tout à l'heure un peu imprudemment.

**M. BARETJE** : Je vais essayer d'intervenir mais une minute pas davantage sur ce problème de relations publiques parce que, ça fait au moins deux fois, trois fois que j'entends parler d'un budget relations publiques qui serait astronomique, extraordinaire. Je vais vous expliquer très très aisément. Nous en avons parlé largement en commission. Il y a deux augmentations dans ces relations publiques : d'une part, on passe de 51 000 F à 100 000 F c'est-à-dire qu'on double pratiquement mais en ajoutant 49 000 F qui sont les subventions pour les congrès. Deuxième augmentation : chaque année et depuis un certain nombre d'années, avant que je m'occupe des relations publiques, depuis pratiquement un an, il y avait un budget supplémentaire de relations publiques qui était vraiment exagérément élevé. Il n'y avait qu'une solution, c'était que dès la première année de cette nouvelle mandature, nous puissions assainir cette situation, c'est-à-dire essayer de rattraper ce que nous mettions chaque année en budget supplémentaire dans le budget primitif de cette année. Vous avez ni plus ni moins que le budget primitif de l'année dernière plus une partie, et je dis bien une partie, du budget supplémentaire, ce qui permettra vraisemblablement de pouvoir, en ce qui concerne les relations publiques, finir l'année sans faire appel à un budget supplémentaire ou on fera appel exceptionnellement à un tout petit budget supplémentaire (rires). Seule explication, terminé !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Si vous aviez davantage de crédits pour les relations publiques, vous auriez ce soir eu tous un verre et au moins un pot d'eau pour quelques-uns. C'est bien ça ?

**M. PINARD** : Je constate qu'après cinq heures de discussion, nous avons en tout et pour tout des amendements qui portent sur un transfert de crédits de 500 000 F, soit 0,0059 % du budget. C'est tout ce que j'ai à dire.

**M. TOURRAIN** : Vous allez en voir d'autres, Monsieur PINARD !

**M. PINARD** : Non, ils ont dû être déposés, enfin s'ils ne sont pas déposés à cette heure-là, il faut renvoyer la séance à demain parce qu'il ne faut pas nous prendre encore pour des rigolos. S'il devait y avoir des propositions concrètes, elles auraient dû être déposées à 19 heures, enfin quand même.

**M. TOURRAIN** : Pourquoi 19 heures ?

**M. PINARD** : Enfin quoi soyons sérieux !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Ne vous fâchez pas Monsieur TOURRAIN, vous aviez pressé sur votre bouton et supprimé...

**M. TOURRAIN** : C'est à cause de l'interférence qui se passe avec d'autres postes.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Je vous avais noté tout à l'heure, j'ai vu que vous aviez disparu mais tout au moins sur le clavier. Allez-y, Monsieur TOURRAIN.

**M. TOURRAIN :** Non, non, non je laisse à M. SALOMON qui a levé le doigt le soin de poser une question.

**M. SALOMON :** Je ne poserai pas de question. Je ferai simplement deux observations, une à notre collègue Raymond JEANNIARD qui parle de la part du Département en ce qui concerne la prévention. Je lui rappellerai, mais je crois qu'il connaît le chiffre, que nous dépensons au niveau du Département 2 500 000 F sur la Ville de Besançon au niveau de la prévention.

D'autre part nous avons des activités très importantes, et Joseph PINARD les connaît bien puisque nous avons une équipe de jeunes Bisontins qui sont à Nancray et qui retapent des vieilles maisons. Donc c'est ce type d'actions que nous privilégions au niveau du Département.

En ce qui concerne Claude JEANNEROT, je crois que je n'ai pas entendu ce soir de critiques sur le politique sociale de la Ville de Besançon. Je crois qu'on peut là au moins être tous unanimes, j'en suis convaincu, sur la politique sociale de la Ville, quelles que soient les tendances politiques qui sont autour de cette table. Je crois que la solidarité, ce n'est pas qu'un mot à Besançon et je crois qu'on peut le dire très franchement, très ouvertement. Et d'autre part en ce qui concerne les collectivités, le Département participe très largement -puisque nous aurons un débat prochainement- sur le plan financier à la politique sociale de la Ville de Besançon.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bien, dernier mais tout dernier orateur inscrit, Monsieur TOURRAIN.

**M. TOURRAIN :** Je voudrais vous poser tout d'abord une question. Tout à l'heure vous avez dit qu'il y aurait des explications de vote, donc je présume que chaque responsable de groupe aura l'occasion en quelques mots de dire pourquoi son groupe...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Sauf si c'est au-delà de deux heures du matin.

**M. TOURRAIN :** Non, non, non mais on raccourcira pour ça.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Très bien.

**M. TOURRAIN :** Le débat de ce soir Monsieur le Maire montre combien la proposition que j'ai faite tout à l'heure de réunions qui regrouperaient les Adjointes en charge de délégations avec les Conseillers était fondée, car ce soir nous avons eu une série d'interpellations sur le budget de la culture, sur le budget de la prévention, sur tel ou tel budget. Il aurait été souhaitable de pouvoir discuter dans une réunion plénière, les Adjointes répondant aux questions qui leur sont posées. Donc, je souhaite que, pour l'an prochain, on utilise cette procédure même si elle peut apparaître contraignante quant à l'emploi du temps.

En ce qui concerne l'emploi du temps, je trouve particulièrement désagréable, et je le dis au nom de mon groupe, de voir certains de nos collègues attaquer délibérément, et à plusieurs reprises, d'autres de leurs collègues sous le prétexte qu'ils n'étaient pas à la réunion de la commission. Lorsqu'on a une profession qu'on exerce bien, et ceci contribue à la bonne réputation de notre ville quand on l'exerce bien, ce qui n'est pas le cas de tout le monde ici (protestations) et certains procureurs mériteraient de se taire... je n'ai pas parlé jusqu'ici des enseignants, Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, poursuivez, poursuivez.

**M. TOURRAIN :** Je ne me laisserai pas intimider par telle ou telle intervention. Ce soir, je me suis payé un bon moment...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Tant mieux !

**M. TOURRAIN :** Lorsque j'ai entendu M. JUSSIAUX prétendre qu'il y a 12 ans, j'avais souhaité le départ tout à la fois de KELTON, de LIP et de la RHODIA CETA, ce que jamais un opposant communiste

ou d'extrême-droite ou socialiste ne m'a jamais reproché, j'ai été fort surpris, surtout venant de la part de cet élu, de ce collègue dont on sait l'action qu'il a prise dans la réputation de notre ville par rapport à l'économie.

Alors je trouve quand même que, avouez, vous avez Monsieur le Maire la direction des débats.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Oui !

**M. TOURRAIN :** Vous me connaissez depuis longtemps.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Oh là là oui !

**M. TOURRAIN :** Depuis trop longtemps peut-être.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Non, non !

**M. TOURRAIN :** Mais vous pourriez quand même dire à vos collègues dans vos entretiens vifs et virils, comme le dit M. MERCADIÉ, qu'il ne faut quand même pas dire n'importe quelle «connerie».

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous avez de bonnes lectures, c'est bien.

**M. TOURRAIN :** Alors, de grâce faites-nous l'économie de ce genre de procès.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur TOURRAIN, puis-je vous poser une question ?

**M. TOURRAIN :** Oui.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ne vous est-il jamais arrivé de faire ce genre de critique vis-à-vis de l'un ou de l'autre de nos collègues, notamment même de personnel municipal, administrateur travaillant à Besançon et ayant un sujet d'élection ailleurs ? Ça vous est arrivé à vous-même maintes fois.

**M. TOURRAIN :** D'accord !

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** J'ai un peu de mémoire et je suis sûr que M. JUSSIAUX a également beaucoup de mémoire. Continuez !

**M. TOURRAIN :** On l'a formé chez nous quand il était à l'Union des Jeunes pour le Progrès, peut-être bien ou à peu près bien mais il a des trous de mémoire (rires). Les comités de soldats lui ont fait perdre ça justement...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Allez-y Monsieur TOURRAIN, ne rappelez pas les faits de guerre de nos collègues !

**M. TOURRAIN :** Ça permet de décontracter un petit peu, enfin de lever la pression. Ce qui apparaît à l'évidence ce soir, c'est que l'élargissement de l'assiette que nous souhaitons vient de l'action économique et de l'urbanisme. C'est parce qu'il y a eu une politique d'augmentation fiscale très importante, c'est parce qu'il y a eu une politique de l'urbanisme qui a créé des ceintures vertes. Je disais tout à l'heure : «on a les Verts, mais on plus de ceinture verte» (rires). C'est parce qu'on a eu ça que nous avons connu une non augmentation régulière et du nombre des entreprises et du nombre des habitants. Très heureusement M. DEFRASNE a renversé la vapeur il y a quelques années et maintenant on peut effectivement par des ZAC comme celle de la Combe Saragosse, comme celle de Saint-Laurent, espérer avoir davantage d'habitants sur notre ville.

Mais reste le problème de l'attrait vis-à-vis des entreprises. Depuis 12 ans, en-dehors du DU PONT DE NEMOURS, aucune entreprise importante ne s'est implantée. Les implantations d'entreprises -des petites- sont dues à l'action d'un homme qui, à l'ADED et à l'Union Patronale, exerce une activité très soutenue, vous le connaissez.

On a eu à discuter, en commission économique, du maintien de la subvention accordée ou plutôt de la rémunération accordée à cet ingénieur suisse qui est un très brave homme et qui doit mener une

action en direction des entreprises suisses. Cela fait deux ans qu'il est payé ; on reconduit son salaire de 180 000 F pour cette année : il n'a pas ramené une seule entreprise. Je l'ai rencontré, il m'a expliqué pourquoi. Alors pourquoi s'acharner à vouloir payer 180 000 F pour ne rien avoir en face.

D'autre part en ce qui concerne les entreprises, si vous ne faites pas l'effort de réduction du taux, un effort même symbolique, de réduction du taux de la taxe professionnelle, automatiquement vous continuerez à établir ce climat de méfiance. Mais le problème n'est pas seulement là. Monsieur le Maire vous avez été élu à une très courte majorité, une majorité très étriquée (protestations), trois Bisontins sur dix, il y a un an.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Vous avez toujours des formules qui me font rire. De toute façon, je suis élu.

**M. TOURRAIN :** Vous êtes élu d'accord.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Bien ou moins bien, ou mal ou pas mal.

**M. TOURRAIN :** Nous avons, il y a un an, souhaité un certain nombre d'opérations. Nous avons souhaité que la Ville puisse créer l'environnement favorable aux entreprises. Qu'en est-il du côté des zones industrielles ? La pauvreté.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On vous le dira le 31 mars.

**M. TOURRAIN :** Qu'en est-il du côté de l'action que vous entreprenez en direction du monde économique ? Elle est nulle.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Non, non !

**M. TOURRAIN :** Je vous propose quelque chose Monsieur le Maire.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Honnête ?

**M. TOURRAIN :** Puisqu'on a beaucoup parlé de l'Europe tout à l'heure, votre rôle en tant que magistrat suprême de cette ville, c'est de vous déplacer. Ce n'est pas de paraître sur les scènes bisontines, elles vous connaissent, comme vous dites quelquefois un peu trop, mais c'est d'aller au-devant de ceux qui sont des investisseurs, c'est de prendre votre bâton de pèlerin et d'aller à Düsseldorf ou à Francfort ou à Glasgow ou à Liverpool ou à Turin ou à Barcelone, accompagné des éléments culturels de notre ville parce qu'il ne faut pas dissocier non plus l'économique du culturel. Je vous verrais très bien accompagné du Cirque Plume par exemple (rires) ou de M. BADIN polyglotte.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Moi je vous verrais bien à l'intérieur du Cirque Plume vous, (rires) pas comme accompagnant.

**M. TOURRAIN :** Et en tout cas, je vais vous faire une proposition aussi : si vous y allez, je ne serai pas vexé si vous me demandez de vous accompagner.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** A condition que vous fassiez le double saut périlleux arrière je suis d'accord, parce que je veux pas vous emmener pour rien.

**M. TOURRAIN :** Alors là je ne vous garantis rien. De toute façon ce que je dis sur le ton peut-être badin de M. BADIN polyglotte, est extrêmement sérieux car en ce qui concerne l'image de marque de Besançon, votre directeur de la communication l'a dit l'autre jour en commission, Besançon n'est pas connue ; elle est considérée comme une ville de moins de 50 000 habitants. Ceci est dit par votre directeur de la communication qui est en poste depuis 4 ans à cette charge.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Il aura une sanction, surtout s'il le dit publiquement (rires).

**M. TOURRAIN** : Votre immobilisme, en cette matière et en d'autres, est dénoncé par vos propres amis politiques. Le club des égaux vous a quand même dit quelque chose ces temps-ci.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : C'est mauvais tout ça Monsieur TOURRAIN, c'est mauvais.

**M. TOURRAIN** : Mais non je ne suis pas mauvais, je vous dis...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Enfin, l'immobilisme ! Mais vous m'avez déjà regardé en face moi pour savoir si je suis immobile longtemps.

**M. TOURRAIN** : Je vous dis qu'il faut vous réveiller.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oh là (rires).

**M. TOURRAIN** : Je vous dis qu'il faut aller de l'avant. Cette ville est en train de s'endormir.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, oui.

**M. TOURRAIN** : On a cité tout à l'heure Belfort.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais ça fait 30 ans que vous dites ça Monsieur TOURRAIN.

**M. TOURRAIN** : Vous vous gargarisez.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Allez, allez !

**M. TOURRAIN** : Vous vous gargarisez avec quelques résultats médiatiques tel que le dirigeable et c'est tout. Il faut voir ce qu'il y a derrière. Grattez et vous verrez ce qu'il y a derrière.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Vous n'êtes plus sérieux du tout Monsieur TOURRAIN. J'aime bien lorsque vous discutez sérieusement, mais me dire qu'il y a le dirigeable et rien d'autre, alors non quand même !

**M. TOURRAIN** : Monsieur le Maire, lorsqu'on vous fait des critiques, on n'est pas sérieux, évidemment.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Mais oui quand ce n'est pas des critiques sérieuses.

**M. TOURRAIN** : Ce n'est pas des critiques sérieuses, mais écoutez, regardez, est-ce que vous avez lu le rapport BARRY MAYBURY, il est accablant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, oui.

**M. TOURRAIN** : Il est épais comme ça mais il est accablant.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On va chercher des Australiens pour savoir ce qui se passe ici.

**M. TOURRAIN** : Tout à l'heure lorsque M. PROUST vous a dit en face que Besançon n'était plus que le chef-lieu de la région et non pas la capitale régionale, vous n'avez rien répondu. Maintenant c'est le sentiment qui, hélas, prévaudra dans notre région et dans l'ensemble du pays si vous n'y prenez pas garde. Ça dépend de vous pour une large part. Alors écoutez, soyez dynamique, soyez enthousiaste, soyez innovant, allez de l'avant et puis la prochaine fois eh bien, on verra.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On gagnera, on continuera de gagner (rires). Non, Monsieur TOURRAIN ce n'est pas bon, le début était bien mais la fin non. Traiter le Maire d'immobiliste, enfin ! On voit finalement comment les Bisontins apprécient la gestion faite par le Maire depuis plus de 12 ans, 13 ans maintenant bientôt et on voit les résultats qui sont là, c'est tout, la population est juge. Ce n'est pas M. TOURRAIN qui peut juger la capacité du Maire à rester immobile ou à contacter des entreprises. Je ne vais pas vous chercher, je ne le dis pas aux Bisontins quand j'ai des contacts avec des chefs d'entreprise ici ou ailleurs.

Mais vous n'êtes pas chargé de contrôler mes allées et venues ! et tout ce qui est fait quotidiennement par le Maire qui est, lui Bisontin presque à part entière, qui travaille tous les jours pour la Ville de Besançon et ne reste pas les fesses sur son fauteuil Monsieur TOURRAIN. Alors l'immobilisme à d'autres, pas à moi ! Non, c'est vrai que vous êtes bon parfois, puis vous me faites rigoler, mais il ne faut quand même pas exagérer.

C'est toujours sur la fin que vous envoyez comme ça ici ou là des choses pas gentilles ; ce n'est pas bon, ce n'est pas vous ça, vous vous forcez chaque fois ; alors ne vous forcez plus, restez sur le ton badin de tout à l'heure.

**M. TOURRAIN** : Non pas badin, BADIN polyglotte.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : La discussion générale est maintenant terminée, il est 22 h 21, ça fait donc plus de 4 heures d'horloge que nous sommes là. Nous allons passer maintenant à la discussion des différents secteurs de ce budget en évitant que vous vous répétiez. Vous n'en pouvez plus ? Moi je suis très bien (rires).

Nous prenons maintenant d'abord les investissements, c'est à partir de la page 32 du rapport que vous avez reçu. Les recettes sont expliquées à cette page je n'y reviens pas, c'est notamment l'emprunt globalisé et d'autres recettes qui figurent là, une prévision pour un montant de 118 MF. En matière d'investissement, vous trouvez les dépenses d'investissement en feuilletant quelques pages plus loin votre rapport et en le prenant à la page 43. De la page 43 à la page 52, on vous a expliqué les différents chapitres de cette section d'investissement et on a repris pour chacun des Adjointes, chacune de ses compétences, les financements qui sont les leurs, prévus sur les investissements par emprunt.

Tout cela est expliqué le mieux possible. C'est vrai que nous avons dû être brefs pour ne pas faire un rapport de 200 pages mais à mon avis, ça doit être suffisant. Voilà pour la partie investissement. Est-ce que sur ces investissements, vous avez d'autres choses à dire que celles que nous avons entendues déjà depuis un certain temps ?

**M. JACQUEMIN** : Monsieur le Maire, je voudrais faire une simple réflexion ; il y a un chiffre tout de même qui manque dans la présentation et qui me paraît tout à fait important, c'est celui de l'auto-financement net. Je suis un petit peu obligé d'être technique je m'en excuse, mais c'est vrai que vous avez fait un progrès dans ce budget sur l'épargne brute, c'est-à-dire la part excédentaire du fonctionnement qui revient vers l'investissement. Mais il faut constater que cette épargne brute, si elle est en augmentation, ne permet tout de même pas d'aller jusqu'à financer les remboursements de vos annuités de capital, ce qui fait malgré tout que ces remboursements étant insuffisants, on a une épargne nette qui est toujours négative, cela veut dire que le budget n'est tout de même pas, même s'il est en progrès, encore à un niveau de ce point de vue-là suffisant. Et je pense que dans les présentations que vous nous faites du budget au chapitre des recettes d'investissement, il serait bon de montrer ce chiffre de l'épargne nette pour éclairer car c'est un chiffre clef du budget et il n'y figure pas pour éclairer le Conseil Municipal.

Est-ce qu'on fait globalement les réflexions sur les dépenses, Monsieur le Maire ?

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Oui, globalement.

**M. JACQUEMIN** : Sur les dépenses d'investissement, quand on reprend le document que vous nous avez remis dans l'orientation budgétaire, vous y aviez fait deux colonnes, celle qui était à financer sur le budget 1990 et celle qui restait à financer dans le cadre de son mandat, c'est-à-dire de 1991 à 1995.

Je me suis amusé à additionner l'ensemble de ces projets ; ce sont les projets connus et encore dans les projets souhaitables tous ne sont pas mentionnés dans ce listing notamment des projets importants, donc en faisant l'addition d'ici à 1995 des financements nécessaires pour ces projets qui sont des projets minimum, et d'autres viendront, nous arrivons à un total de 570 MF, c'est-à-dire en gros 5 fois 114 MF, ce que nous investissons chaque année.

Ceci veut dire que le minimum d'investissement prévu, et je dis bien le minimum, fait déjà que nous sommes au plafond de la capacité de ce budget à investir. C'est dire que, durablement, nous savons qu'une tendance lourde de ce budget est pour donner satisfaction car je crois que le débat de ce soir, quand on aborde chapitre par chapitre, c'est l'arbitrage entre les investissements. Chacun avec sa sensibilité préfère tel ou tel projet, mais on sait que globalement notre capital ici souffre d'un déficit d'investissement qui est déjà ancien et on s'aperçoit en faisant dans le document d'orientations budgétaires les additions, que les besoins futurs ne pourront pas être satisfaits aux grands équilibres constants que nous discutons ce soir. Cela veut dire que la discipline budgétaire que nous devons, que vous devrez observer va devoir être encore plus rigoureuse dans les années à venir.

Je voulais tout de même le souligner car si nous ignorons cette affaire-là, les débats que nous avons ce soir se répéteront à l'infini chaque année au moment du budget et avec des insatisfactions qui iront en grandissant.

Alors, voilà la réflexion d'ordre général que je voulais faire. Il y a tout de même des projets qui sont essentiels pour cette ville, notamment dans le chapitre de la politique d'urbanisme et qui coûteront de l'argent. Vous êtes assez avare, dans la présentation de votre budget, sur votre politique de parkings ; on ne sait pas si dans l'avenir on investira ou pas dans un certain nombre de parkings ; on ne dit rien non plus naturellement, on y a fait allusion au début de cette soirée, de la politique de réaménagement du centre-ville qui, même si l'État donne un coup de main, sera une politique coûteuse et on pourrait allonger la liste, ce serait peut-être un peu fastidieux ici, de projets dont on sait très bien que nous aurons à traiter, auxquels il faudra faire face et qui ne sont pas dans vos prévisions budgétaires.

C'est dire que l'on peut estimer très rapidement que les 570 MF qui sont à financer dans ces 5 ans sont très en dessous des besoins qui s'exprimeront, ce qui veut dire qu'on sera perpétuellement ramenés aux mêmes discussions, c'est-à-dire aux limitations pour dégager plus de capacités d'investissement, aux obligatoires limitations de l'importance du fonctionnement.

Voilà ce que je voulais dire. Je réitère aussi ma remarque ici pour déplorer, alors que je suis sûr que c'est possible que nous ne gagnions pas plus sur les frais de fonctionnement.

Enfin, les recettes récentes, les recettes supplémentaires vous ont permis dans une certaine mesure de ne pas être contraint en réalité d'aller avec un peu plus de rigueur dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement alors que vos recettes de fonctionnement sont en progression extrêmement modeste.

**M. TOURRAIN** : J'aurais souhaité qu'on prévoie en investissement une augmentation, enfin un crédit de 1,5 MF pour le développement d'IEN, en prélevant cette somme sur le budget des communications et notamment sur celui de BVV qui est devenu un organisme plutôt de propagande politique qu'un organisme d'information.

**M. BOICHARD** : Je vais vous répondre à la demande du Maire qui s'est absenté momentanément. Monsieur JACQUEMIN, je crois que vos observations sont en partie exactes spécialement en ce qui concerne l'épargne nette que nous pouvons dégager au niveau de notre budget.

Néanmoins, je crois que vous nous avez donné vous-même un début de réponse ; il faut reconnaître que le fait de rester pendant des années sans augmentation du taux de la fiscalité, même s'il y a à ce moment-là une très très légère progression, le fait également que les redistributions venant de l'État aient été ce qu'elles étaient, nous sommes bien obligés de dire que nous nous sommes trouvés dans une situation difficile face à une épargne nécessaire.

Il est bien évident qu'aujourd'hui, nous sommes, je crois, entrés dans une phase nouvelle, c'est-à-dire qu'il n'est plus question de limiter, enfin de réduire à zéro la pression fiscale alors que l'inflation risque de continuer de se développer. Puis je crois aussi très sincèrement que nous sommes entrés dans une phase qui est une phase de croissance à laquelle je pense nous sommes quand même attachés pour un bout de temps. Je crois également que le budget de l'année prochaine sera marqué par

une augmentation de cette épargne et probablement par une réduction de la reprise anticipée qui continuera de se faire dans le sens que nous avons suivi depuis plusieurs années.

**M. PONÇOT :** Je voudrais répondre mais très rapidement à M. JACQUEMIN. Vous nous reprochez effectivement de ne pas tout inscrire dans notre budget, mais tout l'effort de ma délégation a porté précisément sur la nécessité de dégager des moyens autres que ceux du budget propre de la Ville.

Par exemple vous nous prenez les parkings, c'est l'excellent exemple, ce parking que nous construisons actuellement à l'intérieur de la cour de la Mairie ; nous avons tout fait dans la Municipalité précédente et nous continuons pour que ceci ne soit pas pris sur le budget de la Ville de Besançon mais soit payé par les automobilistes eux-mêmes. Je pense d'ailleurs que les Verts partageront notre point de vue.

J'ajouterai que la politique de l'urbanisme va entièrement dans ce sens-là. Certes il y a un budget d'investissement nécessaire pour ce qui est le service public. C'est vrai par exemple que nous avons un effort considérable à faire en direction de la ZAC de Planoise qui doit être améliorée et achevée. Nous avons effectivement des efforts à faire pour des ZAC de type industriel par exemple l'élargissement, nous aurons l'occasion d'en reparler, de la ZAC La Fayette. Mais par ailleurs, il nous semble que sur d'autres investissements, on peut faire appel à d'autres initiatives que celles des pouvoirs publics. Par conséquent, lorsque vous laissez entendre que le budget de l'urbanisme est incomplet, pas du tout ! Je crois simplement que ce que nous avons au budget de la Ville, c'est la partie supérieure de l'iceberg mais les investissements de la Ville sont faits par des Zones d'Aménagement Concerté qui nous permettent premièrement de conserver l'initiative en ce qui concerne les aménagements, de pouvoir coordonner des initiatives qui sont extérieures à la Ville de Besançon et ceci sans trop prendre sur l'autofinancement de la Ville. Autrement dit, nous nous sommes donné actuellement un certain nombre de moyens qui permettent effectivement de développer la Ville de Besançon, de réaliser sa croissance tout en ayant une certaine rigueur budgétaire.

**M. JACQUEMIN :** Je vais répondre rapidement pour dire que tout n'est pas, en matière d'urbanisme, finançable en-dehors du budget de la Ville, qu'il y a des équipements lourds, et on le sait très bien, qui devront être faits et dont on ne parle pas dans ce budget. On a, au cours de la discussion de ce soir, parlé notamment de l'aménagement de la Place de la Révolution, la Place du Marché. On sait très bien qu'il va falloir se pencher sur ce projet mais on ne le voit pas apparaître dans le financement.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Parce que ce n'est pas dans les urgences, c'est tout.

**M. JACQUEMIN :** Je citais simplement un exemple, Monsieur le Maire comme étant un équipement ; je ne sais pas s'il est classé ou non dans les urgences.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Non.

**M. JACQUEMIN :** Vous ne pouvez pas tout à la fois prétendre que vous allez réanimer le centre-ville, vous engager dans des opérations importantes de restructuration et dire parallèlement que la Place du Marché n'est pas urgente.

Je me demande bien alors ce qui va être urgent dans la réanimation et dans la rénovation du centre de la ville si vous continuez à laisser cette Place du Marché à l'abandon.

Je dis qu'il y a un certain nombre d'opérations d'urbanisme lourdes, importantes qui ne pourront pas être déléguées, dont le financement ne pourra pas être délégué à l'extérieur, à d'autres que la Ville et qui ne sont pas pris en compte. Simplement ce que je veux dire, dans un souci de clarification de la discussion budgétaire, c'est que ce problème-là vous l'avez évacué mais on le retrouvera dans 6 mois, dans un an et on a une impasse importante si on veut traiter correctement l'aménagement de cette ville. Voilà ce que je veux dire et la conséquence obligatoire est qu'on est condamné à une rigueur budgétaire qui aurait peut-être pu être un peu plus conséquente dans ce budget plutôt que d'aller encore vers l'augmentation des taux d'imposition et ne pas, pour autant, résoudre les problèmes d'investissement que nous avons.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Monsieur JACQUEMIN, il faut pour tous les projets que nous avons, établir un degré d'urgence. La Place du Marché n'est pas dans les dossiers que nous avons traités en 1990 ni en 1991. Les études ne sont pas faites, on a du temps devant nous, on a au moins 5 ans pour voir ce qu'on va y faire.

Alors vous dites, c'est vrai qu'il y a 570 MF prévus et que ça nous boucle le total des investissements pendant 5 ans. C'est sûr que parmi les projets, certains vont bénéficier de subventions qui ne sont pas indiquées d'ailleurs, d'autres risquent d'être déplacées dans le temps et il y aura une modulation dans ces projets au fil des années.

Vous dites par ailleurs qu'il faut de nouveau réduire encore les dépenses de fonctionnement pour dégager de l'autofinancement et une épargne qui soit supérieure. Pour l'instant, je le disais tout à l'heure, c'est quasiment impossible ou alors il faudrait supprimer des panneaux complets des services que nous rendons aux Bisontins. Mais si !

Alors il y a une solution, la solution libérale qui consiste à dire qu'il y a des secteurs à la charge de la Ville, les espaces verts, les ordures ménagères, l'eau, l'assainissement qui pourraient être passés au privé et qui, ponctuellement, pourrait nous permettre de faire des économies. Alors, privatisez le service des eaux et avec les crédits que vous récupérez, faites la Place du Marché ! Ce n'est pas notre choix ! Nous voulons conserver les services tels qu'ils existent sur la Ville. Cela coûter cher c'est vrai, c'est du fonctionnement mais nous ne pourrions pas réduire énormément les dépenses de fonctionnement.

Quand il faut arriver à supprimer 80 emplois de la liste des emplois, 83,5 exactement en 5 ans, c'est une tâche de titan et 15 emplois de moins pour 1990, ce n'est pas facile parce que notre personnel est là, il bosse et puis il remplit une mission partout, alors vouloir essayer de supprimer ici ou là quelques chose.

On parlait tout à l'heure des indemnités d'adjoints ; elles n'ont pas augmenté. C'est simplement parce qu'il y avait dans la précédente Municipalité 15 adjoints, qu'il y en a 16 maintenant, chiffre officiel et réglementaire, et pour payer ces 16 adjoints sur l'année 1989 nous avons fait appel au budget supplémentaire puisque le primitif n'était pas suffisant. Donc l'augmentation pour 1990 résulte d'une augmentation de 1 du nombre d'adjoints. Vous savez que le chiffre de 16 adjoints est réglementaire et que l'indemnité versée aux Adjoints est réglementaire aussi ; c'est une réglementation de niveau national contrairement à d'autres assemblées.

**M. BOICHARD :** Monsieur JACQUEMIN, en ce qui concerne la réhabilitation du centre-ville auquel vous faisiez allusion tout à l'heure, en disant que la Place du Marché en était un élément important, je pense que c'est un élément bien sûr mais vous savez que tout ce qui est fait en matière de réhabilitation du centre-ville spécialement avec le secteur sauvegardé de Battant, avec probablement très vite maintenant la ZAC Louise Michel, représente des éléments très sérieux de cette réhabilitation et les Bisontins s'en rendent bien compte.

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire, une simple petite réflexion. Vous faites croire tout de même un peu à la population de Besançon et notamment aux commerçants, que vous allez faire des actions importantes. Je crois que cela fait même l'objet de communications de presse puisqu'on en a parlé tout à l'heure ; et puis maintenant vous me dites que pendant 5 ans ça ne sera pas possible. Alors je crois qu'il y a tout de même...

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ah non, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. J'ai dit que ce n'est pas inscrit en 1990, c'est tout, que ce n'est pas dans les urgences en 1990.

**M. JACQUEMIN :** Alors je souhaite que ça soit inscrit le plus vite possible.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** On verra bien. Inscrivez en parallèle les recettes nécessaires ! Vous voulez la Place du Marché, vous voulez un auditorium, vous voulez des tas de choses, ça ne figure pas dans notre programmation, c'est tout, c'est clair, nos choix sont différents.

Vous pouvez toujours imaginer faire un tas de choses pour les Bisontins, c'est vrai mais il faut prendre la responsabilité de voter aussi les recettes. Vous ne voulez pas augmenter la pression fiscale et puis vous voulez dépenser plus. Où allez-vous trouver l'argent nécessaire ? Des économies ? J'ai déjà demandé ; M. TOURRAIN propose de faire des économies uniquement sur le budget de la communication, ça ne va pas chercher loin.

**M. TOURRAIN** : Attendez, on peut en faire d'autres !

**M. PONÇOT** : Je voulais simplement dire à M. JACQUEMIN qu'on ne va pas quand même aller plus vite que nos partenaires. Actuellement les commerçants, la Chambre de Commerce et les gens du quartier souhaitent qu'on fasse une étude sérieuse pour ne pas faire du rafistolage. Par conséquent, on en est à l'année zéro des études. Il nous faut un certain nombre de temps. D'abord par exemple on s'est interrogé sur ce qu'est la Place du Marché, jusqu'où va-t-elle ? C'est-à-dire quel objet on va prendre, le Musée est important sur cette Place du Marché, il faut effectivement voir ce qu'on en fait.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : On en est pour l'instant aux premières études, à envisager des montages financiers, etc. il faudra au moins l'année 1990 pour arriver à vous présenter peut-être le projet Place du Marché. Il y a d'autres choses plus urgentes.

**M. TOURRAIN** : Il n'y a pas d'étonnement à avoir puisque vous aviez indiqué tout à fait au départ que vous étiez en pleine concertation pour savoir si c'était nécessaire de se concentrer. Donc, il faut du temps effectivement, on attendra que ce soit inscrit.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Alors, sur cette partie-là du budget, pas d'autres réflexions ? Souhaitez-vous voter sur les investissements ?

**M. TOURRAIN** : J'ai demandé qu'on porte un crédit de 1,5 MF en investissement pour l'agrandissement d'IEEN, gagé par une économie de la même somme sur le budget de la communication et notamment sur celui de BVV, étant donné que BVV est un organisme de propagande politique qui n'informe les Bisontins que dans un sens bien spécial.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je mets aux voix l'amendement de M. TOURRAIN. Quels sont ceux qui sont favorables ? Treize, merci. Avis contraire ? Bien le reste de l'assemblée, l'amendement n'est pas adopté.

**M. VIALATTE** : J'avais proposé un amendement Monsieur le Maire, à la page 46 la rubrique transports urbains, nous avons noté une proposition d'étude d'un montant de 300 000 F concernant le développement des transports collectifs. Nous sommes convaincus que la capacité du Conseiller Délégué à étudier suffit à elle seule ; toutefois, un crédit de 150 000 F peut être envisagé. 300 000 F c'est beaucoup d'autant que nous n'avons aucun élément justificatif. J'en profite à cette occasion pour vous dire Monsieur le Maire que nous souhaiterions avoir l'addition de tous les crédits d'études qui ont été votés par cette assemblée depuis un an et là je crois qu'on aurait peut-être des idées d'économies à vous proposer quand on aura en mains ce document. Alors, là je vous suggère de réduire de 300 000 F à 150 000 F ce crédit d'études et d'affecter les 150 000 F à des actions de prospections économiques notamment d'entreprises susceptibles de s'implanter dans la Ville.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE** : Je mets l'amendement de M. VIALATTE aux voix, quels sont ceux qui sont favorables ? Dix, merci. Avis contraires ? Abstentions ? N'ont pas pris part au vote ? Trois. Bien merci. Ces amendements étant repoussés, nous votons sur l'ensemble des recettes et dépenses d'investissement.

Nous passons maintenant aux recettes de fonctionnement qui sont à la page 33 et suivantes, un assez long développement sur la DGF de façon à ce que vous ayez les éléments de réflexion, sur la fiscalité, les impôts locaux, l'évolution des bases, la taxe d'habitation, la taxe professionnelle, et d'autres dispositions fiscales jusqu'à la page 42. Parallèlement vous avez, comme je l'indiquais tout à l'heure à M. VIALATTE, de la page 53 à la page 63, les dépenses de fonctionnement dans les différents chapitres et

la récapitulation à la page 63. Quels sont ceux qui souhaitent intervenir cette fois sur les recettes ou les dépenses de fonctionnement ?

**M. JACQUEMIN :** Monsieur le Maire c'est une demande d'information à la suite d'une constatation ; j'ai regardé les documents que vous nous aviez donnés lors du débat d'octobre et j'ai constaté que depuis 1988, les produits d'exploitation sont en diminution constante, en francs constants j'entends, en francs courants depuis 1989 seulement et ils sont également dans une progression modérée puisque c'est en dessous de l'inflation, à 2,63 % dans votre projet de budget.

Il en est de même d'ailleurs des produits domaniaux. Est-ce une politique suivie par vous-même que de modérer l'augmentation de ces recettes et pourquoi ? Moi j'aurais voulu tout de même qu'elles puissent au moins suivre le coût de l'inflation.

**M. PIERLOT :** J'aimerais, pour les Alternatives Rouge et Verte intervenir et apporter quelques réflexions sur la ligne 931, soit le personnel permanent qui représente pour Besançon une part importante de son budget. D'ailleurs le groupe «Une Ambition pour Besançon» n'oublie jamais de le faire remarquer, et n'oublie jamais de dire qu'il faut le diminuer jusqu'à 20 %, sauf aujourd'hui.

Notre approche à nous est différente. Pour nous la Ville est une mission de service public qui ne peut en aucun cas être soumise à la concurrence, ni être comparée au fonctionnement des entreprises privées. Je rappellerai que Besançon a toujours été bien perçue tant pas sa gestion que par son cadre de vie et qu'on le veuille ou non, on ne peut faire une politique municipale ambitieuse qu'avec un personnel compétent et ayant de bonnes conditions de travail.

Il est évident que pour nous est exclue la possibilité de privatiser certains services pour diminuer l'importance du budget et du personnel.

Il est évident également que les gains de productivité dus à l'évolution des techniques ne sont pas négligeables. Notre approche est de dire que ces gains de productivité doivent également profiter au personnel et aux citoyens de la commune et c'est peut-être le moment. Au regard du budget de personnel dont l'augmentation prévue initialement était de 3,5 % qui correspondaient à l'inflation pour arriver à ce jour à 3 %, ce qui représente 1,8 MF de moins, soit l'équivalent des salaires et charges d'environ une douzaine de personnes, cela s'explique par la baisse de 1 % des cotisations employeurs pour les allocations familiales, entre autres.

Parallèlement, comme vous l'indiquez, deux recettes prépondérantes du budget principal qui représentent à elles seules les deux tiers des recettes de fonctionnement de ce budget, la Dotation Globale de Fonctionnement accordée par l'État et la fiscalité locale progressent favorablement. Il nous semble donc que le moment est favorable pour donner un peu d'air aux services tout en respectant les orientations de ce budget.

Il nous semble donc qu'à partir du moment où le personnel a fait depuis plusieurs années l'effort de s'adapter, a fait preuve d'efficacité et de responsabilité, il conviendrait d'avoir une politique moins rigoureuse sur les suppressions de postes, quitte à déplaire à M. TOURRAIN et à ses amis.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Pour répondre à M. JACQUEMIN, au moment de préparer le budget, nous demandons à l'ensemble des services de réfléchir sur le coût qui sera demandé aux Bisontins pour les services rendus. Nous le faisons donc très tôt et nous nous étions fixé cette année à peu près le taux de l'inflation de 1989 qui n'était pas encore connu autour de 3 à 3,5 %. Nous avons eu souvent ici dans cette assemblée la critique inverse, que nous augmentions trop des services rendus aux Bisontins pour pouvoir... M. TOURRAIN dit : c'est vrai car lui-même nous l'a dit... Donc c'est peut-être un petit peu inférieur à l'inflation, on aurait pu gagner quelques centaines de milliers de francs en poussant jusqu'à 3,6 % comme nous l'avons fait en pression fiscale. C'est tout simplement parce que nous démarrons très tôt et nous nous sommes efforcés de ne pas aller trop au-delà de l'inflation qui était encore assez mal connue dans les mois où nous avons commencé de travailler, c'est-à-dire dès octobre pour les services qui devaient préparer cela.

D'autre part, il y a aussi des services qui sont encore encadrés et auxquels nous devons appliquer comme augmentation les 2,5 % de la Loi de Finances, c'est-à-dire les prévisions BEREGOVOY. C'est notamment le cas des transports en commun et des restaurants scolaires, c'est les deux seuls cas d'ailleurs.

Sur le budget de fonctionnement, M. VIALATTE a déposé un amendement.

**M. VIALATTE :** Voilà simplement pour le défendre car je ne voudrais pas donner l'impression que je le retire. Il s'agissait de proposer une inscription supplémentaire de crédits de 365 KF pour abonder l'effort fait par la Ville en faveur des classes de découvertes et de prélever sur le supplément pour les indemnités d'Adjoints la somme nécessaire à ces actions en faveur de l'éducation, sachant que chaque Adjoint peut très bien renoncer à tout ou partie de ses indemnités.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Indemnités qui ne sont en rien comparables à ce qu'on connaît ailleurs. Je mets aux voix l'amendement de M. VIALATTE, quels sont ceux qui sont favorables ? Neuf abstentions, trois et le reste défavorable.

Je mets donc aux voix recettes et dépenses de fonctionnement (dix voix contre, deux abstentions, le reste étant pour ce budget de fonctionnement).

Nous pouvons prendre maintenant les budgets annexes. Vous avez raison Monsieur TOURRAIN de me rappeler les réalités : nous allons auparavant voter sur l'ensemble du budget principal. Nous suivons donc les conseils éclairés de M. TOURRAIN. C'est le moment des explications de vote.

**M. TOURRAIN :** Monsieur le Maire, un certain nombre de procédures se sont trouvées améliorées. Effectivement on peut avoir l'impression que les dépenses sont mieux maîtrisées qu'autrefois et c'est vrai. C'est vrai dans la mesure où le budget n'augmente plus comme dans la période de 1977 à 1986 avec des augmentations de 15, 16, 18 voire 20 % par année, soit de 5 à 10 points supérieurs au montant de l'inflation.

De ce côté-là, on assiste à une augmentation du budget de fonctionnement qui est un petit peu plus forte que l'inflation. On assiste à une légère remontée des investissements qui restent néanmoins, on l'a dit tout à l'heure, très loin de ce qu'ils devraient être normalement.

On pourrait admettre que les choses vont mieux, mais certains de nos amis, de nos collègues ont souligné que ce budget manquait de souffle. On n'y voit pas se dégager des priorités ni en investissement, ni en fonctionnement.

L'accueil des entreprises qui devrait être notre ligne de conduite principale, on n'en parle pas. La technopole, elle est en panne. On nous dit que le 5<sup>ème</sup> Lycée, il y a l'école d'ingénieurs, comme s'ils apportaient quelque chose -ils apporteront peut-être plus tard- mais on ne voit pas de négociation avec nos partenaires économiques pour le lancement de cette technopole. On ne voit rien en ce qui concerne les parkings de proximité ou de périphérie qui permettraient de régler les problèmes de circulation. Ceci avait été souligné l'an passé dans notre première réunion d'installation.

Bref on ne voit pas de grandes politiques se dessiner. Vous avez dit tout à l'heure Monsieur le Maire qu'un budget c'était une prévision mais un budget c'est aussi la traduction d'une volonté politique et dans ce que vous nous présentez, on ne trouve pas de politique parce qu'il n'y a pas de priorité, et on ne trouve pas de volonté parce qu'il n'y a même pas de continuité dans l'effort. C'est du saupoudrage et en tout cas, ce n'est pas de nature à satisfaire «Une Ambition pour Besançon». Et c'est pourquoi nous voterons contre.

**M. BAUDIER :** Les Élus du Forum Progressiste au nom desquels j'interviens voteront le budget primitif pour l'exercice 1990, ce n'est pas une surprise.

Nous nous félicitons du fait que la pression fiscale supportée par les ménages connaîtra pour 1990 une majoration strictement limitée à l'inflation constatée l'an passé, soit 3,6 %.

Nous nous réjouissons de l'élargissement des bases de la taxe professionnelle, signe d'un réel dynamisme de notre ville.

Si cette année la progression de la Dotation Globale de Fonctionnement est une bonne surprise, le nouveau mode de calcul n'est pas sans nous inquiéter. Nous voulons espérer que ce nouveau mode de calcul ne présage pas d'une nouvelle accentuation du désengagement de l'État. La mise en place de la décentralisation n'a pas spécialement amélioré le sort des communes. Contrairement aux départements notamment, les communes voient leur DGF diminuer ; les communes sont alors placées face à des choix qui se résument au bout du compte soit à recourir à une aggravation de la charge fiscale, soit à appliquer une politique de rigueur encore accrue.

A Besançon, nous sommes dans une période de rénovation, une période charnière qui va déterminer l'essor futur de notre ville, c'est dire combien il est important d'opérer de bons choix, d'autant que les difficultés économiques, même si aujourd'hui en ce qui concerne notre ville la tendance semble s'inverser, les dures réalités sociales toujours fortement présentes induisent de lourdes charges pour la Ville qui, en cela bien souvent, pallie aux carences de l'État.

Il nous est donc présenté un budget investissement en progression sensible et nous nous en réjouissons. Nous sommes particulièrement sensibles au fait qu'une première tranche de crédits soit débloquée en vue de la réalisation du percement du tunnel sous la Citadelle. Bernard RÉGNIER l'a dit à plusieurs reprises, le tunnel sous la Citadelle ne peut constituer à lui seul le remède à tous nos maux de circulation. C'est pourquoi l'inscription d'une première tranche de crédit même si modique pour la voie des Mercureaux et la rocade Ouest, nous semble être une excellente mesure. Nous nous réjouissons du fait qu'il s'agit là du lancement de l'opération. Le vote positif du budget sera l'engagement de mener à bien la voie de contournement.

L'inscription de la première tranche de crédits pour la restructuration du Palais Granvelle en vue de la réalisation d'un Musée du Temps est une excellente mesure. Le Musée du Temps est une excellente mesure. Le Musée du Temps une fois réalisé tel que le projet le définit sera sans conteste un atout majeur pour l'essor culturel et le rayonnement de notre ville.

Quelques mots encore pour souligner quelques aspects du budget de fonctionnement qui nous semblent, à nous Élus du Forum Progressiste, particulièrement positifs. Le budget 1990 consacre un effort soutenu en direction des associations marquant là la volonté de la majorité municipale de voir préserver et consolider un tissu associatif déjà fort riche à Besançon. Nous nous réjouissons de l'effort important consenti pour le soutien du sport de haut niveau, soutien qui ne lèse en rien la nécessaire action de la Ville en faveur d'une pratique sportive de masse.

De même nous devons nous féliciter de l'importance accordée au budget culturel. Les fortes tendances qu'il dégage pour un soutien accru de la musique et du Festival de Besançon, du Cirque Plume, du Musée des Beaux-Arts notamment, démontrent à quel point la majorité municipale est soucieuse de préserver et développer une réelle richesse de la vie culturelle à Besançon.

Nous voulons souligner également l'augmentation significative des crédits alloués à la prévention, gage de votre volonté de mener une véritable politique municipale de prévention, de refuser toute exclusion.

En ce qui concerne le personnel, nous admettons la nécessité de l'effort entrepris pour un tassement progressif ayant pour objectif une réelle modernisation d'un service public, toujours plus compétitif et performant, ce qui, contrairement aux affirmations de l'opposition, minorité municipale, exclut toute privatisation. Les nouvelles techniques, les mutations technologiques entraînent un tassement de l'effectif global. Mais tout ceci ne manque pas de susciter de réelles inquiétudes dans le personnel, nous devons être extrêmement vigilants face à tout cela pour qu'il n'y ait aucun dérapage qui aggraverait de façon sensible les conditions de travail du personnel communal. Nous nous félicitons en conclusion de l'assurance émise en maintes occasions par M. le Député-Maire qu'il n'y aurait aucune privatisation.

**M. MAGNIN** : S'il est licite que la minorité ou que la plus importante des minorités utilise la liberté de blâmer, elle en use, vous en usez, vous en abusez quelquefois mes Chers Collègues lorsque vous jouez les «Monsieur Plus», lorsque vous jouez les «Monsieur Moins» aussi en matière de recettes fiscales, les «Monsieur Plus» en matière de dépenses supplémentaires. Je crois qu'il faut laisser à la majorité et aux socialistes de cette assemblée les éloges flatteurs.

Plus sérieusement, la majorité municipale doit se soumettre à un double questionnement : sommes-nous fidèles à nos engagements et est-ce que nous préparons dans ce budget l'avenir ? Alors, je vous épargnerai les «redites» naturellement. A ces deux questions, à ces deux interrogations, le Maire a répondu, les Adjointes compétents ont répondu, ont donné des réponses satisfaisantes au-delà naturellement des frustrations compréhensibles qui naissent toujours du décalage qui existe entre les besoins, les projets ressentis, légitimes et leur satisfaction.

Je crois qu'entre le possible et le souhaitable, il y a l'épaisseur des contraintes que nous connaissons et qui nous imposent une gestion rigoureuse que M. TOURRAIN se plaît aujourd'hui à reconnaître, gestion rigoureuse qui a sa noblesse et qui seule, je crois, autorise les avancées significatives comme toute transformation sociale, ce qui est vrai à Besançon l'est tout autant à un niveau beaucoup plus élevé. Monsieur le Maire, vous aurez bien évidemment la majorité que vous attendiez et cela non plus n'est pas une surprise.

Mais l'essentiel de mon propos rapidement et sans vouloir abuser de votre attention, concerne les nouvelles dispositions incluses dans l'article 6 de la Loi de Finances 1990 concernant la taxe d'habitation. Je m'excuse de revenir un tout petit peu en arrière mais je me permets d'insister là-dessus et au-delà de cette assemblée m'adresser peut-être à la population de Besançon directement intéressée par ces dispositions importantes. L'engagement gouvernemental d'introduire plus de justice dans un impôt qui n'en avait guère est aujourd'hui respecté. Si, M. VIALATTE, l'État ne respecte peut-être pas ses engagements dans le domaine des enseignements artistiques, dans ce domaine qui nous importe beaucoup qui est la justice fiscale, il a, je crois, de ce point de vue introduit de la justice dans l'imposition locale, dans la fiscalité locale en allégeant -il y a encore du travail à faire- la taxe d'habitation pour les faibles revenus et en contrepartie c'est vrai en alourdissant la taxe d'habitation pour les contribuables les plus aisés. Je ne vais pas faire le détail naturellement du dispositif antérieur, ni faire un historique de la fiscalité locale, rassurez-vous. Le dispositif qui a été introduit l'an passé et qui initiait déjà ces mesures d'aujourd'hui a concerné près de 18 000 Bisontins.

Mais je crois qu'il est important de dire cette année ce qu'il va arriver et ce que les Bisontins vont voir. Les contribuables qui auront plus de 60 ans et qui ne sont pas imposés sur le revenu vous le savez, seront exonérés totalement de la taxe d'habitation ; les contribuables de moins de 60 ans qui ne paient pas d'impôts sur le revenu auront un dégrèvement total pour la partie de leur taxe d'habitation qui dépasserait 1 370 F ; les contribuables qui émargent au Revenu Minimum d'Insertion ne paieront pas un impôt local supérieur à 457 F ; les contribuables dont le revenu, je m'excuse d'insister mais c'est très important pour beaucoup de nos concitoyens, qui ne paient pas un impôt sur le revenu supérieur à 1 550 F auront un dégrèvement de 50 % de la partie de leur taxe d'habitation qui dépassera 1 370 F ; enfin, la taxe d'habitation sera plafonnée, vous le savez, à 4 % du revenu imposable si l'impôt sur le revenu ne dépasse pas 15 000 F. Naturellement ces dégrèvements sont à la charge de l'État, et nous le savons aussi, une partie de ces dégrèvements sera compensée par une surtaxe locale effectivement que paieront les contribuables les plus aisés sur leur taxe d'habitation pour résidence principale mais aussi sur leur taxe d'habitation pour résidence secondaire. Je crois que c'est le minimum de justice que l'on pouvait attendre.

Alors, il aurait été utile et intéressant de savoir le nombre de contribuables bisontins qui pourraient bénéficier cette année de ces dispositions. Les Services Fiscaux n'ont pas eu la possibilité de nous fournir ces renseignements. Au niveau national, je crois que 1 million de contribuables sont intéressés directement par ces dispositions qui nous permettent je crois d'amortir assez largement l'augmentation de 3,6 % de la pression fiscale locale. Pour une partie non négligeable de la population qui s'acquitte de la taxe d'habitation, celle-ci donc sera moindre d'une année sur l'autre.

Ceci étant, la qualité de gestion d'une ville ne se mesure pas au nombre des contribuables bénéficiant de dégrèvements fiscaux pour revenus modestes. Notre politique repose à la fois sur le développement économique qui doit assurer après sa création une meilleure répartition de la richesse mais aussi sur une nécessaire solidarité et c'est cet équilibre qui, fondamentalement je crois, qualifie la gestion de notre ville.

**Mme BULTOT :** Notre participation à la liste majorité présidentielle et nouvelle gauche impliquait, en contrepartie, la solidarité de gestion et plus particulièrement un vote positif sur tous les budgets élaborés en commun. La fiscalité ne représente certes qu'une part minoritaire des recettes communales, mais c'est elle, et spécialement l'impôt des ménages, qui est la plus lourdement ressentie par la population.

Cet engagement de solidarité de gestion nous a valu de nombreuses critiques. D'aucuns nous prédisaient d'avoir à assumer une position aussi inconfortable que celle du parti communiste dans le précédent mandat. Cela aurait pu se produire si cet accord avait été le même, mais il ne l'était pas. Placés dans les mêmes conditions que le PC, nous aurions refusé.

En précisant Monsieur le Député-Maire devant les Bisontins que vous vous engagez dorénavant dans la voie d'une augmentation des impôts ne dépassant pas annuellement l'inflation, vous nous avez permis de souscrire à la solidarité de gestion.

On peut toujours promettre aux Bisontins une baisse de 20 % de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation comme le préconisait lors de sa campagne municipale la liste «Une Ambition pour Besançon». Il y a longtemps que les Bisontins ont perdu leurs illusions sur les possibilités de faire tourner la roue de l'histoire à l'envers. En faisant écrire noir sur blanc dans le programme municipal de notre liste qu'en aucun cas l'augmentation des impôts locaux ne serait supérieure annuellement au taux de l'inflation, nous pensons avoir obtenu pour les Bisontins une garantie importante les mettant à l'abri d'une forte accélération fiscale.

Comme aucun d'entre eux n'a envie de voir la Ville licencier massivement contrairement à ce que M. TOURRAIN laissait entendre dans sa lettre aux professions libérales, ni faire de Besançon -je l'ai reçue celle-là- une ville où la solidarité serait vidée de son contenu, ce statu quo donne satisfaction à la très grande majorité de nos concitoyens avec qui nous avons abordé le sujet.

Bien sûr si nous le voulions, il y aurait toujours argument en discutant le budget poste par poste d'en critiquer un de ses aspects, trouver qu'ici il y a trop ou là pas assez, en prendre prétexte pour s'abstenir ou voter contre.

Pris globalement, nous pensons que c'est un bon budget mais nous formulons, Monsieur le Député-Maire, le souhait que la baisse d'un point de cotisation patronale, l'augmentation des recettes en provenance de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la fiscalité locale permettent d'assouplir notre position sur la réduction des effectifs. Les problèmes dans les services ne sont pas dus à une quelconque concurrence intersyndicale mais sont bien réels et liés aux charges de travail. Je plaide pour que nous donnions un peu d'air aux différents services sans pour autant remettre en cause les orientations.

Je conclus en indiquant que dans la mesure où l'engagement de majorer la pression fiscale des ménages du montant de la hausse des prix constatée en 1989, soit 3,60 %, est tenu, les Alternatives Rouge et Verte voteront ce budget 1990. Ainsi, nous respectons l'engagement pris en décembre 1989.

**M. NACHIN :** Les raisons de voter contre le budget ne manquent pas et j'en citerai deux : d'abord la politique d'emploi à la Mairie, cette tâche de titan dont vous avez parlé qui consiste en cinq ans à supprimer 83 emplois et en 1990, 15 emplois, puis le projet de construction d'une autoroute qui traversera la ville et pour laquelle vous avez prévu des crédits à propos de la construction de la voie des Mercureaux.

Par contre, votre budget comporte des éléments positifs notamment en matière sociale, en ce qui concerne la politique en faveur de l'école, des personnes âgées, en faveur du sport. Même si on ne trouve pas dans votre budget la marque d'une grande politique écologique, un comble pour un «Écomaire», il y a cependant des intentions affichées qui ne se traduisent pas par des investissements importants, sauf en ce qui concerne par exemple l'assainissement, pour le traitement des déchets, pour lutter contre la pollution, pour l'achat de bus non polluants par exemple, mais nous avons constaté des évolutions positives telles la décision de creuser le tunnel sous la Citadelle qui doit permettre la piétonnisation du centre-ville et améliorer la qualité de vie de ses habitants, la toute récente prise de position du Député-Maire en faveur de la limitation de vitesse à 50 km/h.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Ce n'est pas dans le budget, ça !

**M. NACHIN :** Je parle des orientations positives de votre politique, des efforts accomplis pour aller en direction du développement des relations avec les communes périphériques, les études pour la mise en place de transports en commun entre la Ville et ces mêmes communes périphériques.

Il s'agit du premier budget que nous avons à voter ; nous n'avons pas l'intention d'adopter une attitude franchement négative. Nous souhaitons que l'avenir nous donne raison de vous faire à moitié confiance, c'est pourquoi nous nous abstiendrons.

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE :** Merci de cette marque de demi-confiance de la part des Verts.